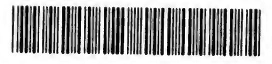







AA 1302


1094346686

LAUSANNE

DÈS LES TEMPS ANCIENS

PAR

R. BLANCHET

Conservateur des antiquités au Musée Cantonal.



LAUSANNE
LIBRAIRIE MARTIGNIER ET CHAVANNES

1864

LAUSANNE

DÈS LES TEMPS ANCIENS

LAUSANNE — IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP^{ie}.

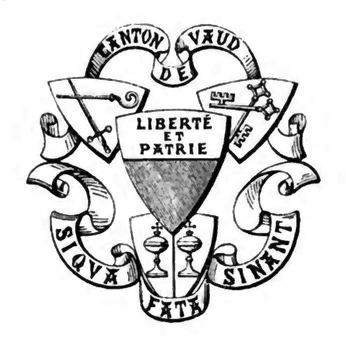
LAUSANNE

DÈS LES TEMPS ANCIENS

PAR

R. BLANCHET

conservateur des antiquités au Musée Cantonal.



LAUSANNE
LIBRAIRIE MARTIGNIER ET CHAVANNES

1864

AVANT-PROPOS

En offrant cet ouvrage au public, nous avons eu l'intention d'ajouter quelques détails aux savants renseignements que nous devons aux historiens érudits qui à l'aide des chartes sont venus jeter un jour nouveau sur les sources de notre histoire.

Les modestes matériaux que nous avons réunis serviront à éclaircir l'histoire de l'ancienne ville de Lausanne dont le rôle était si important dans le moyen-âge. Nous voudrions espérer qu'un jour un homme plus jeune, une plume plus habile écrira une histoire complète de cette ancienne cité.

En attendant ce travail qui, sans doute, sera bien accueilli du public, nous avons cru qu'on lirait avec intérêt une série de notices et documents qui nous semblent propres à faire connaître l'ancienne ville, les mœurs et l'esprit de ses habitants.

Quelques-uns de ces documents sont déjà connus; en les réunissant sous un titre commun, nous avons pensé rendre la connaissance de l'histoire lausannoise plus accessible au public et lui éviter la peine de consulter les archives et les pièces éparses.

J.-B. *Plantin* a le premier frayé la voie et fait connaître la ville de son temps, 1660 ; ses recherches ont été largement mises à contribution par les auteurs qui lui ont succédé.

Le Doyen *Bridel* a complété ce que Plantin n'avait fait qu'ébaucher, en réunissant plus tard dans le *Conservateur suisse* une série de notices que nos concitoyens ont accueillis avec un grand intérêt. C'est lui qui a inspiré et développé le goût de l'histoire nationale chez les hommes de notre temps. Il est à désirer que la génération nouvelle se montre reconnaissante envers sa mémoire et élève au patriarche de Montreux un monument digne de ce patriote aux vertus antiques.

Plus récemment, le père Martin *Schmitt* et l'abbé *Gremaud* ont publié les *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, documents d'un grand intérêt.

A ces noms nous ajouterons ceux de MM. Levade, de Gingins, Vuillemin, Baron, Verdeil, Forel et de plusieurs autres que nous aurons occasion de signaler dans le cours de ce travail.

Une notice sur l'ancienne station romaine à Vidy était nécessaire, nous avons étudié ce sujet avec un grand soin en consultant Guilliman et Loys de Bochat et en examinant l'emplacement de la vieille ville.

Nous avons voulu de plus recourir aux lumières du savant suisse le plus versé dans la connaissance des temps romains. Nous nous sommes adressés à

M. Ferd. *Keller*, président de la Société des Antiquaires de Zurich ; il a bien voulu, à propos d'une question importante d'étymologie, nous communiquer les remarques suivantes que nous avons acceptées avec plaisir et reconnaissance.

Voici les remarques de notre savant compatriote sur l'ancien nom de Lausanne :

« Je suis certain que les noms de Lausodunum et Lausonium ne sont pas justes et que le vieux nom de Lausanne est Lousanna ou Lausanna. Sur l'inscription trouvée à Vidy et citée par Mommsen sous le n° 133, les habitants de Lausanne portent le nom de VICANI LOUSONNENSES. Si Lausodunum eût été le nom de la ville, les habitants se seraient appelés Lausodunenses, ou Lausonnienses dans le cas où Lausonium se serait trouvé la vraie appellation.

» Ce ne peut donc être que Lousonna ou Lausonna, car dans le celtique, l'*a* et l'*o* s'emploient souvent l'un pour l'autre ; ainsi M*a*gontianum (Mayence) est aussi juste que M*o*guntianum.

» *Zeuss*, dans sa grammaire celtique, dit page 38 : Le gaulois se présente souvent dans les anciens et nouveaux écrivains latins, exemple : Taunus, Tausias, Aulerci, Rauraci et Raurici, Rauranum, Taurisci, Donotaurus, *Lausanna*, etc. ; mais, dans les anciennes inscriptions l'ou, soit OV, vient à la place de AU, exemple : vicani Lousonnenses, Noriæ Nousantiæ, Mercurio Toureno, etc.

» Il n'y a aucun motif de ne pas écrire Lousanna,

puisque l'inscription a été faite par ordre du magistrat de Lausanne et que par là même elle doit être juste.

» Les *Itinéraires* et les *Tables* datent d'une époque postérieure, à laquelle le vieux *ou* avait été transformé en *au* ou *o* ; on voit aussi d'après les indications de ces deux ouvrages de géographie que le mot se terminait par *anna* et dans aucun cas par *onium* ou *odunum*. Je regrette que vous n'ayez pas donné à votre capitale le nom authentique de LOVSONNA*. »

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider dans nos recherches, de tous côtés nous avons rencontré les meilleures dispositions; nous mentionnerons particulièrement M. Fréd. de Gingins, président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande, dont l'obligeance et les connaissances sont inépuisables.

Nous serions heureux si ces lignes pouvaient engager nos concitoyens à s'intéresser toujours davantage à la conservation de nos souvenirs et de nos monuments nationaux. Combien d'objets précieux, trouvés à Vidy et ailleurs, auraient enrichi nos collections cantonales, tandis qu'ils ont été vendus à vil prix au fondeur ou à l'orfévre.

* Dans un premier tirage nous avions écrit Lausonna ; c'est une erreur, le nom authentique doit être *Lousonna*.

LAUSANNE

I

DE L'ANTIQUITÉ

DE LA VILLE DE LAUSANNE

(Tiré du manuscrit de Dompierre.)

La ville de Lausanne, de même que les plus grandes de l'univers, a eu de faibles commencements. Le temps, qui dévore tout, ne nous a pas laissé des monuments certains de sa première fondation. Il y a cependant plusieurs raisons qui peuvent prouver son antiquité. Quelques-uns tiennent que Lausanne a pris les commencements d'Arpentras, ville autrefois située proche du lac, où se voit maintenant le petit village de Vidy. Qu'il y ait eu là une ville, il est évident, tant par un grand nombre d'anciennes médailles qu'on y a trouvé, comme par la grande quantité de tuiles brisées qu'il y avait parmi les champs et par l'effigie d'un taureau avec son sacrificateur qui est d'airain, et fut trouvé par un paysan l'an 1629, en labourant la terre, que l'on voit avec un tableau et un discours en latin sur ce sujet. Au même endroit il y avait une grande pierre élevée hors de terre, où il y avait trois vi-

sages d'hommes engravées (Plan let. I), dont deux étoyent comme effacés; le troisième, qui regarde du côté de Lausanne, paraissait fort bien il n'y a pas longtemps. Cette pierre est appelée par le vulgaire la pierre Ouppin, comme qui dirait la pierre de Tupin. Il n'y a pas longtemps qu'auprès de cette pierre, en creusant en terre, on y trouva les fondements d'un édifice carré, non pas beaucoup grand, qui pouvait avoir été un temple dédié à quelque idole des payens.

Mercator dit qu'Arpentras fut bâtie par Arpentin, l'un des centeniers de Hercules, qui en jetta les fondemens l'an du monde 2790, et qu'elle changea de nom quand elle fût transportée sur la montagne, ou sur les éminences où elle est à présent, du temps de Martin, évêque de Lausanne, environ l'an de Ch. 593. Les chroniques de Vaud disent que l'empereur Aurelian, qui régnait en l'an grâce 274, restaura la ville de Genève, désolée auparavant par un extraordinaire incendie, et qu'il commença de bastir la ville de Lausanne des ruines d'Arpentras; mais le nom de Lausanne est plus ancien, déjà cent ans auparavant Antonin en avait fait mention. A supposé, selon ses chroniques, que l'empereur qui a été le restaurateur de Genève ait été le fondateur de Lausanne, il sera manifeste que ce n'est pas Aurelian, mais bien Marc Aurèle Antonin, qui vivait environ l'an du Seigneur 162, comme cela se peut se vérifier par une inscription qui est à Genève.

Guilliman croit que Lausanne estait déjà du temps de Jules César, et que les Suisses la brûlèrent avec les autres villes, et que depuis elle fut rebâtie, et que Ptolémée en a fait mention, l'appelant Diasanium, ou plustôt Lausanium. Cette faute s'étant glissée par l'ignorance des libraires, qui ont my en grec Δ pour Λ. Quant aux autres opinions fabuleuses ou ridicules, soit de l'origine de cette ville, soit de l'étymologie de son nom, nous n'en voulons pas en-

nuyer le monde. Nous dirons seulement que Lausanne n'a proprement paru sous ce nom que depuis qu'elle receut le christianisme. Avant qu'elle en fut éclairée, son nom, ni son renom ne se rencontrent que peu ou point chez les anciens autheurs; elle a seulement commencé de paraître lorsqu'elle a cessé d'être payenne. Ça été sous l'empire de Dioclétien et de Maximien Herculéen qu'elle a veu les premières étincelles de la religion chrétienne, par la dissipation de la légion de Thèbes, de laquelle St-Mauris était le chef, et dont la plus grande part souffrit le martyre au pays du Valey. Or comme sous l'empire d'Arcadius et d'Honorius, de Théodose le jeune, et de Valentinien, l'empire romain fut déchiré en plusieurs pièces par ces débordements de peuple qui se jetèrent dès les Allemagnes septentrionales en les Gaules et en Italie. Le Pays de Vaud et la ville de Lausanne ne furent pas exempts de cette tempeste : Les Vendales ayant déchassé, au moins en partie, les premiers habitants, s'emparèrent du pays. Quelque temps après, les Francons qui, sous Mérovée leur roy, s'étoyent jettés en la Gaule; puis après, sous Chilpéric, s'assujetirent les villes du Rhin, les Grisons, les Valeysans, et ceux de Lausanne. Ansel. Ryd. Cat. an. et Prin.

Ainsi Lausanne a été parfois sujette aux rois de France, et fort longtemps aux rois de Bourgogne, jusque à ce que, par la libéralité des empereurs, les évêques s'en appelèrent princes spirituels et temporels, sous les reserves, toutefois, de diverses concessions impériales faites à la dite ville, et cité de Lausanne, de laquelle nous allons donner une description comme elle est aujourd'huy. Il ne sera pas cependant hors du propos de dire en passant quelque chose du pays où cette ville se trouve. C'est le Pays de Vaud, duquel le S[r] Chappuseau, en son Europe vivante, parle en cette sorte.

Ce Pays de Vaux (ou plutost de Vaud) qui règne en

partie le long du lac Léman, est un des plus beaux pays du monde. C'est une coste agréable, qui court en demi cercle plus de 15 lieux (ou lieuës), exposé à l'orient et au midy et qui ne peut de la sorte que produire d'excellents vins, qui particulièrement 3 ou 4 lieuës portent le surnom de vins *de la Coste ;* aussi est-elle couverte d'une infinité de châteaux et de très-belles maisons, qui paroissent en amphithéâtre sur un doux panchant, et qui, pouvant se découvrir d'un coup d'œil de sur le lac et de la Savoye, donnent à la vuë le plus riant et le plus magnifique objet qui soit au reste de l'univers ; il n'y a point d'hyperbole en ce que je dis, et de quelque côté qu'on prenne ce pays qui occupe tout un côté de cette vaste ouverture des montagnes entre les Alpes et le Jura où l'œil se peut porter à un circuit de plus de 50 lieuës et découvrir une mer, des coteaux et des campagnes, des vignobles, des villes et des forêts, de quelque côté, dy je, qu'on jette la vuë, il ne se peut rien imaginer au monde qui soit plus digne de l'arrêter, de plus diversifié et de plus riant. C'est le sentiment général de tous ceux qui ont voyagé dans toutes les parties de l'Europe et qui avouënt, quand ils passent le long du lac et à Genève, d'où l'aspect est le plus beau, qu'après celuy de Constantinople il n'y a point de pareil en toute la terre. Voilà ce qu'en dit le susdit autheur, qui ne parle proprement que de la Côte, ou du pays qui s'étend depuis Morges à Genève. Il a raison de louër ce pays là, mais je ne saurais luy avouër que l'aspect de la Treille à Genève se puisse égaler à celui de la *Baragne* à Lausanne, ni au regard de l'étenduë, ni au regard de la diversité des objets, montez même sur la *Tour de St-Pierre.* Vous verrez véritablement un assez beau pays, soit du côté de la Savoye, soit du côté du baillage de Nyon, mais la vuë ne s'étend pas guères plus de 3 ou 4 lieux ; là où c'est que dès la tour du grand temple de Lausanne l'on

découvre toute cette étendue du pays qu'il y a depuis Lausanne jusqu'à la *Cluse*, tout le long du *Mont-Jura*, du côté d'orient, on peut voir jusques en *Aigle*, qui est éloigné de Lausanne plus de 8 lieuës. Si vous jettés les yeux aux midy, vous voyez distinctement cette partie de la Savoye qui s'élève peu à peu dès le lac jusques aux montagnes où paraissent, outre les villes d'Evian et de Thonon, plusieurs châteaux et villages. Disons aussi quelque chose du pays de Lavaux, qui est du baillage de Lausanne: il n'est pas certainement si uni et plain, on n'y voit pas des prés et des champs comme en la *Côte;* le pays est raboteux et plain de collines, qui portent un vin plus fort et généreux que celuy de la Coste. Les habitants du pays y sont aussi meilleurs soldats, plus laborieux et faits à la fatigue. Tout y est en vigne depuis le bord du lac jusques bien en haut dans les collines; partout on y void de belles maisons, plusieurs jolis villages et des villettes et bourgs bien agréables, qui paroissent à ceux qui vont sur le lac depuis Ochi, au-dessous de Lausanne, jusques à Vevey tout le long de cette coste du lac par l'espace de quatre lieuës.

Manuscrit de Dompierre à la Bibliothèque Cantonale, page 1; on trouve dans ce manuscrit plus de renseignements que dans l'original de Plantin. (F. 1071.)

Note. Pour ce document ainsi que pour les autres pièces anciennes, nous avons conservé l'orthographe de l'époque.

II

LAUSODUNUM, LAUSONIUM

Depuis Plantin, Loys de Bochat avait donné quelques détails sur le vieux Lausonium ; dès lors nous n'avons pas entendu dire que de nouvelles recherches aient été publiées en vue de donner des renseignements plus circonstanciés sur cette ville. Le Dr Levade, dans son dictionnaire géographique, donne des indications sur les trouvailles faites à Vidy au commencement de ce siècle. Nous en parlerons plus tard. Nous avons fait pendant les années 1861 et 1862 plusieurs courses à Vidy en vue d'étudier cette ancienne station ; les circonstances ne sont pas favorables aux recherches ; le terrain est partont recouvert de magnifiques vergers, fertilisés en grande partie par les eaux du Flon, et il est très rare d'y voir ouvrir le sol pour des cultures spéciales. Par ces motifs on ne peut parvenir à la connaissance des choses cachées sous les gazons. Il serait cependant à désirer que le Conseil municipal de Lausanne chargeât un de ses membres de surveiller les travaux que l'on peut faire dans les limites que nous indiquons dans la carte ci-jointe, afin de pouvoir arriver à donner un jour des renseignements plus précis.

La situation de cette ancienne ville était du reste charmante et d'un abord facile ; la rivière coulait à l'orient; le monticule du Bois de Vaud formait un abri du côté du nord; diverses routes conduisaient aux principales stations voisines ; à Genève, à Orbe ; le long du chemin du Bois-de-Vaud dans la direction de Sauvabelin ; du côté du levant, à Vevey et à la ville d'Octodure. Le lac permettait le transport de gros matériaux. On ne sait d'où les pierres de taille ont été tirées ; probablement du côté de Divonne ou de La Sarraz ; dans tous les cas, le lac offrait une communication facile. On m'a affirmé que l'on retrouve à l'église d'Evian des soubassements analogues à ceux que nous avons signalés à la base de la cathédrale : quelques personnes croient que les matériaux proviennent de Lausonium et qu'ils auraient ainsi traversé le lac.

L'ancienne ville était en grande partie située entre les deux routes qui partent du pont de la Maladière pour aller, l'une à Morges en longeant le lac, l'autre à Chavannes en passant par la Bordonnette. La bifurcation a lieu vis-à-vis de la chapelle des Lépreux ; tout le terrain situé entre les deux chemins offre des restes de débris de constructions romaines. Le fermier de la campagne de de M. de Loys, à Vidy, qui exploite le domaine depuis une vingtaine d'années, nous a dit qu'on ne pouvait creuser autour de la maison, et surtout le long du chemin de Chavannes, à quelques pouces de profondeur, sans y rencontrer des restes de murs, de maçonneries et des tuiles romaines ; il nous a même indiqué une place au levant du bâtiment de la ferme où il a découvert (plan, lettre C), à une légère profondeur, un pavé à la mosaïque formé de pierres de différentes couleurs. En cherchant moi-même dans cette partie du jardin, j'ai ramassé de petits carrelets taillés de marbre du Jura. En observant avec atten-

tion la partie du verger située derrière la maison, on voit, sur une étendue assez grande, une série d'emplacements nivelés dans l'intention, paraît-il, d'y construire des habitations.

J'ai aussi trouvé, sur la place indiquée dans les plans par la lettre A, une quantité de fragments de tuiles, de poterie romaine, et en particulier deux conduits de chaleur (d'hypocauste) parfaitement conservés.

On y observe aussi, dans les vergers situés en dessous de la route, depuis la chapelle jusque devant la maison de Loys, une série d'esplanades qui paraîtraient avoir été destinées à recevoir des maisons. Pendant l'hiver de l'année 1861 à 1862, Monsieur Masson, de Chavannes, a fait des travaux de nivellement dans un pré (lettre B) qu'il possède près de la route, à la partie du grand tertre dont nous venons de parler. Nous avons trouvé à la surface du sol des restes de constructions romaines, des briques variant de formes et de grandeur ; elles étaient encore reliées par du ciment. On voyait sur ce ciment l'empreinte de conduits de chaleur tels qu'ils sont figurés dans les ouvrages sur les antiquités romaines.

On a remarqué tout un ensemble de constructions romaines sur la partie droite du chemin qui va de la Maladière à Chavannes dans le terrain situé au-dessous du Bois-de-Vaud (plan, lettre D), inscrit dans les plans communaux sous le nom de *Champ du Chêne.* On m'a rapporté que M. Joseph avait fait, en 1804, des fouilles dans ce terrain, à l'endroit où le chemin se bifurque pour aller au Bois-de-Vaud, et qu'il y avait trouvé un certain nombre d'amphores et autres objets dont on trouvera plus tard l'énumération; à l'occident, entre le chemin du Bois-de-Vaud et la continuation du chemin de Chavannes (plan, lettre E), on a longtemps exploité une gravière qui a servi de cimetière sous les Romains. Je me souviens d'y avoir vu une

tranchée dans le sol sablonneux; à quelques pieds de profondeur, j'ai remarqué une série de places rouges distancées régulièrement et intercallées dans le sable; on aurait dit que c'étaient des fosses dans lesquelles on avait placé la terre rouge prise à la surface, après que le cadavre eût été déposé au fond. J'y ai trouvé une petite fiole en verre; on a extrait du sol un certain nombre de médailles. C'est près de cette localité qu'ont été recueillis les objets achetés de M. Grenier et dont nous donnerons plus tard l'inventaire. On a observé des débris romains jusqu'à la Bordonnette. Le Bois-de-Vaud, qui se relie au terrain dont nous venons de parler, et qui domine toute cette partie du pays, nous offre aussi un ensemble de monuments romains. On a bien déterré plus haut, à Malley, quelques objets, mais cette localité ne paraît pas se rattacher directement à l'ancienne station romaine. On peut évaluer l'étendue de l'ancienne Lausonium à 60 poses.

M. le docteur Marcel me communique les renseignements suivants :

« L'ancienne ville s'étendait aussi à l'orient du Flon ; le long du talus du chemin de Cour (en F) on voit affleurer, sur une longueur de dix à quinze toises, des pavés et débris de brique, indices d'un alignement ou d'un chemin bordé d'habitations. Près du Champ d'asile on a extrait des amphores qui sont actuellement chez M. Ernest Dapples. Dans la vigne de la même campagne existait encore il y a deux ans une muraille bien conservée qui a été détruite par un minage. C'est là que ma belle *clavis laconica* (bronze, fer et étain) a été trouvée.

» G indique la place où, il y a 40 ans, mon père vit découvrir un sarcophage, forme bassin de fontaine, avec couvercle.

» Plus haut, près de la route neuve, on a extrait différents objets que l'entrepreneur doit avoir déposé au Musée.

» Entre la route et le lac, en-dessous de la chapelle des Lépreux, était un alignement assez considérable, placé à angle droit; au printemps dernier, on y voyait encore de bonnes et solides fondations (voyez le plan, lettre H.) »

Je me résumerai de la manière suivante. J'ai remarqué que la plupart des villes et villages ont eu, pour première condition de leur existence, un pont sur une rivière ou une bifurcation de route. Vevey, en latin Vibiscum ou Bisvium, était située à l'embranchement de la route romaine qui allait d'un côté sur Lausonium et de l'autre sur Minnodunum (Moudon); Octodurum, Martigny était à l'embranchement des routes du Simplon et du St-Bernard. Le nouveau Lausanne doit son origine en grande partie à la bifurcation des chemins allant, d'un côté de Vevey à Orbe, et de l'autre de Genève à Avenches; c'étaient les routes du moyen-âge. Brugg, dans le canton d'Argovie; Broc, dans le canton de Fribourg; Brieg, dans le canton du Valais, ont dû leur origine probablement au pont placé dans leur voisinage. Il résulte des recherches que j'ai faites sur les chemins romains, qu'ils ont été superposés aux anciens chemins helvétiens. Nous sommes conduits à cette conclusion, c'est que la station romaine de Lacu Lausonio a été placée à la bifurcation des chemins de l'époque, et que de plus, du côté du levant, un pont sur la Laus (Flon), reliant la route, conduisait alors à Vibiscum.

Il y a quelques années, en faisant des fouilles près de la chapelle de la Maladière, on a trouvé un bout de chemin romain qui traversait les terres situées entre le chemin de Morges et le bord du lac. Aujourd'hui les conduits d'irrigation de ces vergers passent sur une espèce de chaussée à une certaine hauteur; on pourrait conjecturer que ce sont les restes de l'ancienne voie romaine.

Je partage l'avis de Plantin; le *Lausonium* romain a été détruit par les populations germaniques qui envahirent

notre pays à la chute de l'empire romain; la plupart des anciennes villes des pays voisins ont subi un sort analogue à la même époque. Je ne puis comprendre que cette ville ait été détruite par la chute du mont Tauredunum. Lausonium n'était pas situé au bord du lac, il était placé à environ quarante pieds de hauteur sur le revers occidental du cône du Flon. La vague aura tout au plus atteint les parties les plus voisines du lac.

L'ancien Lausodunum, la ville helvétienne, était probablement à la même place; elle aura été détruite par les Helvétiens lors de leur émigration du temps de Jules César.

Dans l'acte de donation du bois de Sauvebelin à la ville de Lausanne par Leurs Excellences de Berne, en date du 26 août 1552, on trouve la phrase suivante : « *Le bois de Sauvabelin est siz jouxte l'eau, soit le Flon, appelée* LAUS *et certaines vaux devers orient.* » Il paraîtrait donc qu'à cette époque la rivière avait conservé l'ancien nom de Laus... Voyez le manuscrit sur *Lausanne*, bibliothèque cantonale, F. 1063, page 78, verso.

Sur une carte déposée aux archives de Lausanne et faite à la main au commencement du mois d'août 1761 par F. Crud, commissaire-arpenteur, nous trouvons que le Flon* prend sa source Es Planches André, au-dessus du

* Il est aussi question dans les auteurs du Flon Morand, ainsi Zapf parle du Fonta Maurona. A° 908.

Dans la même carte dont nous venons de parler, à environ deux cent cinquante toises de la source du Ruisseau des Sept Fontaines, sort un autre ruisseau portant tout le long de son cours le nom de *Ruisseau de Flon-Morand.* Cette dénomination est répétée trois fois en toutes lettres. Cette eau coule dans les Costes en Rovéréaz, se joint à Montmoirin à la Chandelaz, soit Pierre Aizaire, pour former la Paudèze.

Levade dit qu'il y a plusieurs autres ruisseaux dans le canton, qui portent le nom de Flon, comme près de Rolle, à Villette, à Oron, à Montreux, etc. Ce nom lui paraît venir de la langue celtique où *Flon* signifie un ruisseau. Le Flendruz près Château-d'Œx.

village d'Epalinges; sur le territoire de cette commune, le ruisseau porte le nom de *ruisseau des Sept-Fontaines;* près des Roches, celui de *ruisseau du Flon;* enfin, près du Calvaire, *ruisseau appelé le Flon, autrefois appelé le* LAUS.

Loys de Bochat formule son opinion de la manière suivante:

« C'était bien un témoignage de l'antiquité de cette ville que la mention qui en est faite dans l'itinéraire d'Antonin; mais il ne faisait pas connaître avec certitude le nom qu'elle portait alors. Les différentes manières dont ce nom est écrit dans les diverses copies de cet ouvrage, laissaient dans le doute, si c'était *Lausonium, Lausinium, Lausimum,* ou *Lausunum* que l'on disait. Il faut bien qu'il n'y eût rien de sûr à cet égard, puisque Guillimann, qui y avait vu le dernier de ces noms, préférait celui de *Lausodunum,* d'une autre copie. On avait beau dire que les copies qui passent pour les plus correctes ont *Lausonium,* en ce qu'on y lit *Lacu Lausonio,* que M. Wesseling a mis dans son texte: cela ne fait que donner à cette leçon un peu plus de probabilité qu'aux autres. L'inscription dont on vient de parler prouve que *Lausonium* même est fautif comme tous les autres. D'ailleurs le mot *Lacus,* pouvait encore faire prendre le nom comme désignant le lac et non la ville. D'habiles gens s'y sont trompés; entr'autres le père Porcheron, qui a avancé que l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, n'ont fait mention que du lac de Lausanne. Méprise excusable, si la carte ne distinguait pas aussi exactement qu'elle le fait la ville du lac, non-seulement en donnant au lac le nom de *Lacu Losannete* et à la ville le nom de *Lacus Lausone;* mais encore en la plaçant à quelque distance du lac. (Loys de Bochat, pages 509 et 510.)

» Le concile d'Agaune fait mention du *Pagus Lausonensis* en l'an 517; il en est aussi fait mention dans la

chronique de la fondation de l'abbaye de St-Claude : *intra Pagum Lausonnense.*

» En effet *Lous* signifiait simplement *eau*, aussi était-ce un mot que l'on donnait pour nom à des rivières, ainsi le *Lous* en Béarn......... Ce *Lous* se rendait aussi par *Laus*, dont la prononciation différait très peu, ainsi dans les Gaules les *Lousdun* s'appelle en latin *Lausdunum.*

» Celui de *Lous* et de *Laus*, en *Los* et *Losse*, ne l'est pas moins des curieux de ces sortes d'observations.

» On trouve la *Losse* en Angleterre ; la *Losse* dans l'Armagnac ; la *Lose* ou *Loze* dans l'Auxois ; le *Lozain* en Champagne ; la *Lossa* en Thuringe ; et la *Lossa* qui entre dans la Fulde au-dessus de Cassel. (Loys de Bochat, 527, et 528.) »

Ces citations nous prouvent que l'on ne peut pas s'arrêter d'une manière absolue à l'orthographe, et les documents que nous venons de citer confirment notre manière de voir, c'est-à-dire qu'il est assez probable que le nom primitif était *Lausodunum*, la ville près de la rivière Laus. *Ebrodunum*, Yverdon pourrait être la ville près de la rivière *Iber ;* tout comme *Minnodunum*, Moudon, la ville près de la rivière Minn. Lausodunum était probablement le nom helvétien et Lausonium ou Losonium le nom sous la domination romaine.

Objets trouvés à Vidy

(anciennement Vizi, Vidianum ou Vitiscum).

Les renseignements sur Vidy ne sont pas nombreux ; d'après les notes de M. de Gingins, l'église de Vidy a été bâtie ou rebâtie en 1334.

1405, 21 décembre. Vente faite par la communauté de Lausanne, par permis de la grande cour séculière, des

plaines de Vidy depuis le Flon à la Chamberonnaz et jusqu'au lac depuis les Ansets de ditte plaine pour 500 florins d'or, sous réserve du chemin de Vidi à 30 pieds de large et de la croix de Vidi au lac 20 pieds d'homme.

Réservé le parcours du bétail de la ville et communauté dès St-Jean à la St-George, sauf les cochons, et franchises de lod pour les descendants des acheteurs, vendeurs de l'un et de l'autre.

En 1489, les gens de Lavaux demandent à y placer un lépreux, ce qui leur fut accordé de grâce spéciale.

En 1697, la dixmerie de la cure de Vidy a été séparée de celle de Chavannes.

En 1334, la dixme de la paroisse de St-Laurent se percevait depuis l'église de Vidy jusqu'au village d'Ecublens.

En 1345. Le village de Vidy jouxte le chemin tendant dès le Flon de Vidy vers Crissier.

Campum de Taberna. Territoire de Chavannes près du chemin tendant à Escublens. 1429. F. nº 10.

Ces indications prouvent que cette station a été habitée jusqu'au quatorzième siècle, donc longtemps après l'inondation du Tauredunum, la nouvelle ville a peu à peu tout absorbé.

Dans le plan de la ville de Lausanne, dressé par Rebeur en 1679, une inscription avec une grosse main indique que la route de Morges à Lausanne passait au levant de la campagne de Loys actuelle, dans le chemin qui existe encore aujourd'hui (la croix de Vidy était donc à la rencontre de ce chemin avec celui de Chavannes); il suivait par Malley à l'occident du Bois de Vaud et de la rivière du Flon.

Sur le même plan, à l'endroit où le chemin de Lausanne rencontre la route de Morges, et où est placé à présent la maison de Loys, on voit quelques bâtiments appartenant

aux familles Vulliamoz et Melotte. Au midi de ces maisons on lit : *Cimetière de Regnens* (Renens, lettre O).

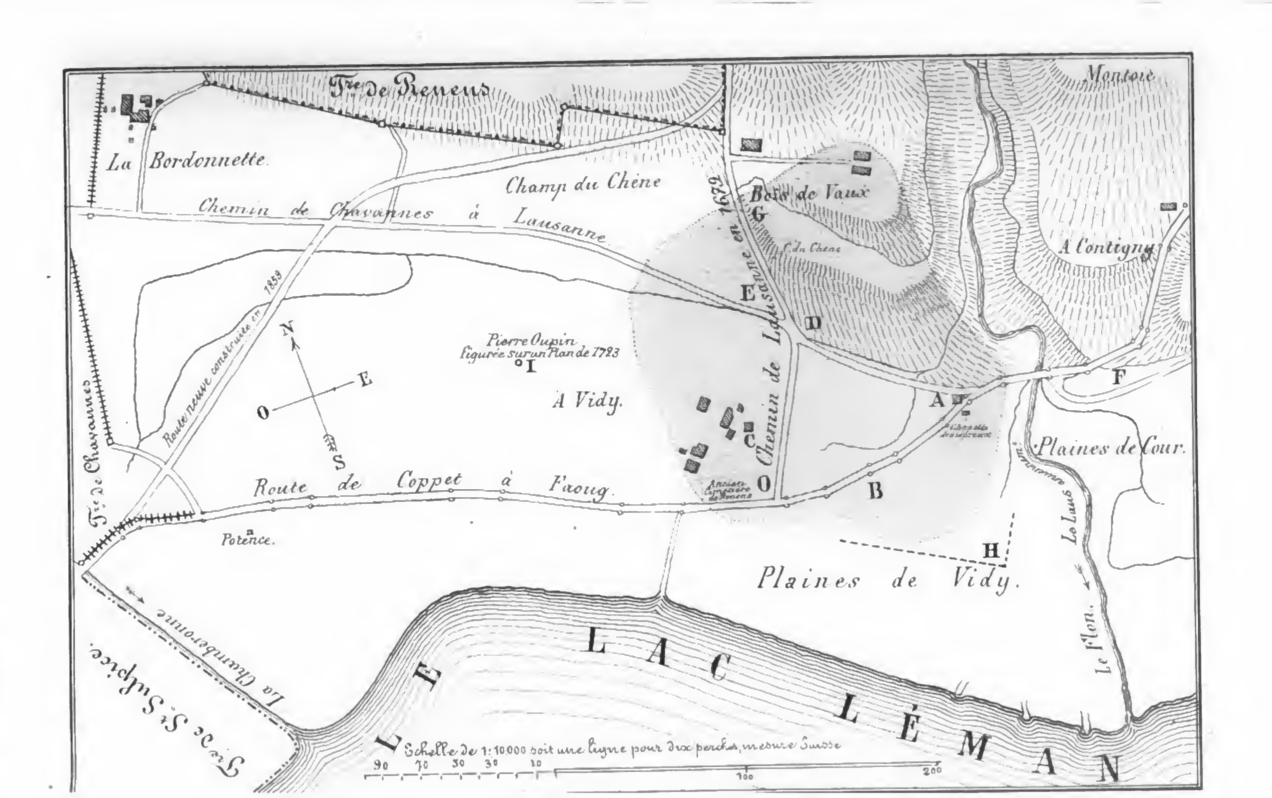
Plantin dit avoir vu une très grande quantité de médailles trouvées à Vidy, chez le professeur des Bergeries, ainsi que de petites statues de bronze.

Nous ne parlerons pas d'un grand nombre de médailles qui ont été déposées dans le musée de la ville de Berne. Nous signalerons le grand médaillon trouvé à Vidy, le 25 octobre 1697 ; le trésorier Steiguer a été chargé de le remettre à Leurs Excellences. (Voyez la brochure du général Constant, page 82.) Au commencement de ce siècle, on a déterré un médaillon analogue, qui fut acheté par le docteur Levade; cette pièce est dans ce moment-ci au Musée, sous le N° 155. Elle est figurée à la page 344 du dictionnaire de Levade.

Nous lisons dans l'ouvrage de Loys de Bochat :

« Plusieurs cités des Gaules n'avaient pour capitales, avant qu'elles fussent sujettes de Rome, que de simples bourgs; quelques-uns demeurèrent encore, dès lors, pendant quelques siècles en cet état. Les noms seuls ne sont donc pas des preuves incontestables de la condition d'un lieu pour le temps qu'il a subsisté. Ce n'était point assez que cet indice pour pouvoir établir que *Lousonne* n'était qu'un bourg ou que c'était une ville fermée.

» Les ruines du lieu n'ajoutaient pas à cet indice des lumières qui en fixassent la condition, par rapport aux temps qui précédèrent la soumission de l'Helvétie aux Romains. Ces ruines ne sauraient être de temps aussi reculés. Car si Lousonne existait avant César, comme il est très probable, elle subit, ainsi que le pensait Guillimann, le sort de tous les lieux de l'Helvétie, que leurs habitants réduisirent en cendres, en partant pour aller s'établir dans les provinces méridionales des Gaules. Si Lousonne ne fut bâtie que par ceux de ces Helvétiens qui rentrèrent dans



Tre de Renens
La Bordonnette.
Champ du Chêne
Chemin de Chavannes à Lausanne
Bois de Vaux
Chemin de Lausanne en 1679
Montoie
A Contigny
Route neuve construite en 1859
Pierre Oupin figurée sur un Plan de 1723
A Vidy.
Route de Coppet à Faoug.
Potence.
Tre de Chavannes
Plaines de Cour.
Plaines de Vidy.
Le Laus
Le Flon.
La Chamberonne
Tre de St. Sulpice.
LE LAC LÉMAN
Schelle de 1:10000 soit une ligne pour dix perches, mesure Suisse
90 70 50 30 10 100 200
A B C D E F G H I O
N E S O

l'Helvétie, après cette fatale entreprise, il s'écoula sans doute bien un siècle avant qu'ils eussent élevé des édifices comme ceux dont il s'est déterré des débris. Des temples tels que ceux qui renfermaient des colonnes rondes et cannelées, dont on a des morceaux et des chapitaux entiers; des temples ornés de bas-reliefs où l'on voit des feuilles d'acanthe et des têtes de bélier, ne sont pas l'ouvrage de peu d'années d'un peuple épuisé d'hommes et d'argent par une guerre ruineuse, suivie de l'assujettissement de la nation. Il n'éleva pas ces édifices pendant les six ou sept ans qu'il respira dès cette époque jusques à celle de la conjuration de Vercingétorix, dans laquelle il se jetta avec le reste de la nation, qui y perdit encore huit mille hommes, et le peu de liberté que Jules-César lui avait laissée, par le traité qu'il lui accorda lors de sa soumission. La perte de cette liberté précéda, suivant les apparences, de bien du temps toute construction de bâtiments publics ou des particuliers à la romaine, et toute érection de monuments en langue latine. De sorte que, ni les urnes, ni les marbres chargés d'inscriptions en cette langue, ni quantité de cercueils de pierre, ni les tombeaux voûtés dans lesquels régnait une banquette, ni les médailles des empereurs romains, ni d'autres morceaux d'antiquités dans le goût de cette nation, qu'on a déterrés en divers temps dans les ruines de Lousonne, ne portaient les conjectures sur l'antiquité du lieu, que jusques au milieu du huitième siècle de Rome, ou du premier des chrétiens. Et par rapport à l'état de ce lieu, ces restes laissaient encore dans l'incertitude s'ils étaient restes de maison de campagne, d'un hameau, d'un village, d'un bourg ou d'une ville. Des murailles qui paraissaient des murs d'enceinte se sont présentées quand on a creusé en divers endroits. Ne les cherchant que pour en tirer les pierres dont on avait besoin, l'on n'est pas allé plus loin que ce besoin ne

2



le voulait. L'on n'a donc point sçu jusques où elles s'étendaient. J'en ai vu des pans qui avaient des espèces de demi-tours rondes, dont le vuide ne pouvait contenir que deux hommes. Le peu d'épaisseur de ces murs ne permettait pas de les croire murs de ville. C'est près de ces murs que se sont trouvés plusieurs des cercueils de pierre, le long du grand chemin, appelé autrefois chemin de l'*estra*, nom qui rendait le *strat* des Gaulois, ou le *via strata* du latin. La route de l'Italie en Bourgogne, par le St-Bernard, passait là. De tels indices, qui n'avaient même excité la curiosité de personne à les suivre, pour en trouver en fouillant dans les terres voisines, remplies aussi de ruines, ne me donnaient encore que de légères conjectures sur l'état du lieu dans le temps qu'il fut détruit par le feu, comme la quantité de charbons vûs dans les débris, et les marques laissées par les flammes sur des morceaux de marbre même, en convainquent. Il fallait qu'un heureux hasard fit sortir de ces ruines des lumières qu'on ne pensait pas d'y chercher.

» Le septième avril 1739 fut le jour que doit rendre mémorable aux Lausannois la découverte de l'inscription qui fit connaître leur véritable et ancien nom, celui de leur ville, le rang qu'elle tenait entre celles de l'Helvétie au IIe siècle, la constitution de sa magistrature, quelques autres circonstances de son état, et surtout de celui de l'Helvétie entière, chose qui serait probablement demeurée ensevelie dans un éternel oubli avec le marbre qui en était le seul dépositaire, si des ouvriers cherchans des pierres n'étaient pas tombés sur celle-là en creusant bien avant en terre. (Suit une savante dissertation sur le marbre portant *Soli genio*. Loys de Bochat, III, pages 532, 533 et 534). »

Cette inscription sur marbre placée aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de ville a été trouvée à

Vidy, dans le terrain du bourgmaistre de Seigneux (les vieux plans de Lausanne placent cette propriété entre les deux chemins à l'entrée de la bifurcation, non loin de la chapelle des Lépreux).

SOLI GENIO LVNAE
SACRUM EX VOTO
PRO SALVTE AVGVS
TORVM P. CLOD. CORN.
PRIMVS CVRATOR VIKA
NOR. LOVSONNENSIVM II
IIIIIIVIR AVGVSTAL. C. C R.
CONVENTVS HEL D. S. D.

C'est un vœu adressé au soleil, au génie protecteur de la ville et à la lune, par Publius Clodius de la tribu Cornelia pour la conservation des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus. Ce Clodius y est titré de premier curateur des habitants de Lousonne pour la seconde fois, de sextumvir, d'Augustal : il a fait la dédicace de ce monument à ses frais et par le consentement du Conseil de la Diète helvétique.

Ce marbre fermait le côté de la tête d'un cercueil, dont les trois autres côtés, de même que le fond et le couvercle, n'étaient que d'une pierre dure commune. Ce cercueil se trouvait si bien fermé que le corps qu'il conservait parut tout entier et ne tomba en poussière qu'au bout de quelques moments.

Plusieurs personnes m'ont affirmé que les soubassements en marbre blanc de la cathédrale de Lausanne proviennent des anciens grands édifices de Vidy, et que lorsqu'on a dû en déplacer quelques-uns, on a remarqué que la face qui était placée du côté de l'édifice, était décorée de magnifiques sculptures.

On voit encore une de ces pierres de marbre blanc engagée dans la muraille de la ferme de M. de Loys à sa campagne de Vidy.

Nous terminons par l'indication des objets trouvés à Vidy et déposés au Musée cantonal, avec leurs numéros.

154. Buste en bronze d'une tête de vieillard, connu sous le nom de buste de Caton d'Utique. Les anciennes étiquettes affirment que cette pièce a été trouvée à Vidi en 1629 avec plusieurs objets d'antiquités, puis avoir d'abord fait partie de la collection du professeur Des Bergeries. Elle a été donnée au Musée le 9 septempbre en 1824.

155. Grand médaillon en bronze représentant le sacrifice du taureau. Voir sur ce taurobole le dictionnaire du docteur Levade qui a donné cette pièce au Musée en même temps que la précédente.

156. Lampe en argile jaunâtre.

157. Pied en bronze armé d'un éperon et passé dans un étrier.

158. Epingle en bronze qui a pu servir de style.

159. Fragment de fibule en bronze.

160. Petite lamelle en bronze.

161. Objet en bronze qui a pu revêtir le manche d'un ustensile.

164. Clef en bronze.

259. Anse ou manche droit et plat en bronze long de 3 pouces.

260. Branche en bronze d'une pince cassée à un bout et repliée à l'autre.

261. Poids en bronze pour un fils d'aplomb.

261. Ornement en bronze de la forme d'un petit panier haut d'un pouce large de 13 lignes.

Bois de Vaud.

Comme on creusait dans le Bois de Vaud, près de Vidy, en 1719, on trouva divers monuments très curieux de l'antiquité romaine, plusieurs médailles et quelques tombeaux avec des inscriptions. Il y avait entr'autres celui d'un homme dont le corps était si bien conservé qu'il avait encore ses cheveux et de très belles dents ; on trouva

dans son tombeau une lampe sépulcrale de terre cuite, fort proprement travaillée, portant le nom FORTIS. Sur la pierre était gravée l'inscription ci-jointe en beaux caractères :

I . . HONOREM D . . . . . .
DEO APOLLINI CA . . . . .
BELA IVLII CONIVX . . .
. . . TIS VIRI SVI. V. S. M.

On pourrait la rétablir ainsi :

In honorem domus Divinæ, Deo Apollini ; Camilla Cabela Julii conjux, Bene merentis viri sui ; Votum solvit merito.

Camilla Cabela, femme de Julius, a accompli le vœu que son digne époux avait fait à l'honneur de la maison Divine (la famille Impériale) et de celui d'Apollon.

Il y avait aussi un petit tombeau qui contenait les ossements d'un enfant : la pierre dont il était couvert porte l'inscription commençant par Banira, etc.

Quelques personnes estiment que cette pierre a été trouvée plus haut, en Malley.

BANIRA ET DONIDAI
DAEDALVS ET TATO ICARI F
SVLFIS SVIR QVI CVRAM
VESTRAM AGUNT IDEM
CAPO ICARI F.

C'est un vœu en faveur des Sylphes protecteurs de Banira, Doninda, Dœdalus, Tato et Capo, fils d'Icarus.

Cette pièce est déposée au Musée cantonal.

Indication des objets découverts au Bois de Vaud en 1804 et déposés plus tard au Musée cantonal. On a trouvé de plus avec ces objets plusieurs médailles en bronze et en

argent depuis Auguste jusqu'à Constance, une de l'empereur Claude en argent avec la tête du jeune Néron au revers et l'inscription suivante sur un pied de hauteur et une longueur égale.

C. IVLIVS TOCCAE.
F. RVFVS A. Q. M.

Caius Julius Toccæ filius, Rufus, Aquarum magister.
Caius Julius, fils de Tocca ; Rufus, maître des eaux.

Objets trouvés au Bois de Vaud,

déposés au Musée cantonal.

130. Fragment de colonne cannelée haut d'un pied.

131-132. Angle de chapiteau en marbre d'ordre corinthien.

133. Fragment de marbre sculpté qui peut avoir fait partie d'un entablement.

134. Fragment de sphère concave en marbre blanc ayant fait partie d'un cadran solaire.

135-136. Amphore intacte de forme sphérique.

137. » » » allongée.

138. » » » elliptique.

139. Extrémité inférieure d'amphore.

140. Fragment du col et d'une anse d'amphore.

141-143. Tuiles romaines à larges rebords.

144. Conduit en brique pour calorifère.

145. Elégante tige en bronze recourbée, désignée dans l'inventairs sous le nom de candélabre.

146. Feuille de bronze arquée et découpée à jours.

147. Pièce en bronze qui a pu servir de couronnement à quelque meuble.

148. Médaillon en bronze représentant un chien assis et des feuilles de lierre. La ciselure en creux était remplie d'émail dont il ne reste que de légères traces.

149. Fibule en bronze.

150. Epingle en bronze dont la tête représente une figure grotesque.

151. Petite cuillère en argent à bassin circulaire.

152. Epingle en bronze surmontée d'une tête.

Autres objets trouvés au Bois de Vaud.

162. Petit autel en marbre.

163. Grande passoire en bronze trouvée à 5 pieds de profondeur, en extrayant du sable à l'embranchement des chemins de la Bourdonnette et du Bois de Vaud. Elle était au milieu de ruines romaines.

165. Fragment de marbre sculpté représentant la partie supérieure d'une figure humaine.

246. Statuette de matrone haute de 3 pouces, déposée dans la bibliothèque avant la fondation du Musée, probablement trouvée au Bois de Vaud.

248-251. Quatre épingles en os longues de 2 à 4 pouces, très probablement trouvées au bois de Vaud, mais sans étiquette suffisante.

257. Feuille en bronze très légère, bouclée et à jours, venant vraisemblablement du Bois de Vaud.

265. Pointe en fer carrée prise dans une masse de terre cuite rougeâtre hémisphérique, portant trois fois le sceau du potier ATOF

267. Fragment d'un col d'amphore en terre cuite.

291. Collier formé d'un anneau en argent massif.

292-293. Deux bracelets entr'ouverts en argent massif.

294-295. Deux belles fibules en argent doré.

296. Petite agrafe en argent.

297. Bague en or, évidée, portant sur le chaton un verre bleu.

298. Deux petits fragments d'une lamelle en argent cannelée.

299. Grande cuillère en argent portant le monogramme du Christ en lettres grecques.

Ces 10 objets ont été trouvés dans une tombe, en 1847, dans la campagne de Bois de Vaud, appartenant alors à M. Grenier, et acquis pour le Musée cantonal (1854).

M. Troyon a décrit cette découverte qui tombe sur la limite du

Romain et du Burgonde. (Voir à ce sujet la publication des frères Lindenschmidt: *Das Germanische Todtenlager bei Belzen*, Mainz, 1848, pages 53 et 54.)

394. Grande urne cinéraire en argile grise un peu endommagée.

395. Urne cinéraire pareille à la précédente, mais plus petite, brisée sur le flanc.

396. Vase d'argile rougeâtre de forme sphérique, surmonté d'un col étroit, ébréché.

397. Petite vase de poterie rouge, intact.

398. Fragment circulaire de poterie brun-rouge avec ouverture au centre.

399. Moyen-bronze bien conservé: Nerva Trajanus.

400. Boucle circulaire en bronze avec ardillon.

401. Fragment en fer.

Ces huit objets ont été découverts en juin 1855 dans les travaux de construction de la route de Lausanne à Morges, au-dessus du Bois de Vaud. Les déblais enlevés pour la route ont mis à découvert des restes de Bustum reconnaissable par de nombreux charbons mêlés à la terre calcinée. Auprès se trouvaient les urnes et objets précédents avec des fragments de poterie et des restes de squelettes humains.

Objets trouvés à Chavannes près Lausanne.

166. Statuette en bronze de Minerve (?), trouvée vers le moulin de Chavannes dans le lit du ruisseau.

665. Jolie hache avec tige en fer, soit francisque.

666. Grande agrafe en fer.

667. Contre-plaque de la pièce précédente.

668. Crochet en fer.

669-671. Trois couteaux en fer.

672-674. Débris en fer oxidés.

Ces objets ont été trouvés dans des tombes et procurés au Musée par la Commission archéologique.

693. Boucle en argent circulaire, trouvée dans un vase rempli de monnaies des anciens évêques de Lausanne en mars 1830, à Cha-

vannes sous Ecublens. (Voir les journaux de Lausanne du 2 avril 1830.)

694. Fragment du vase en terre cuite ayant contenu la boucle et les monnaies mentionnées sous le numéro précédent.

2802. Agraffe en fer très oxydée, la boucle et l'ardillon sont détachés de la plaque de forme allongée.

Objets trouvés à Contigny près Lausanne.

Objets découverts en janvier 1855 par un agriculteur, à Contigny sous Montoie, près Lausanne, dans une urne cinéraire en verre, avec des cendres humaines. Cette urne était placée dans un vase en terre cuite, mais tous les deux ont été brisés et les fragments n'en ont pas été recueillis.

387. Petite bague en bronze portant en creux sur le chaton le mot vita (VITA).

388. Petite bague en or ayant pour chaton un rubis ou un grenat fin.

389. Fragment d'un ornement en or (boucle d'oreille?).

390. Grand bronze de Lucille.

393. Petite monnaie en argent de Faustine.

Objets trouvés à Romanel sur Lausanne.

Sur le plateau qui domine le village au Sud-Est, du côté des plaines du Loup, au bord de l'ancienne route de Lausanne, plusieurs tombes ont été fouillées sur ce fonds, propriété de M. H. Bovey.

Ces pièces ont été procurées au Musée par la Commission archéologique.

588. Grande agrafe en fer damasquiné.

588 a. Contre-plaque de la pièce précédente.

589-590. Petites plaques allongées damasquinées.

591. Grand coutelas en fer.

592-594. Trois débris en fer.

Non loin de Romanel se trouve le village de Cheseaux, où M. Troyon a fait un ensemble de recherches. Un mémoire, qu'il a publié à Lausanne en 1841 sous le titre de *Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux*, nous donne le résultat de ces fouilles. Ce travail de M. Troyon a un intérêt tout particulier pour notre pays.

Objets trouvés à Prilly.

2792. Beau bracelet en bronze helvéto-romain.
2793. Boucle d'oreille en bronze helvéto-romain.
2794. Bouton en os percé d'un trou.

Lausanne.

Inscription romaine trouvée à Avenches en 1809, au lieu dit les Conches, avec les restes d'un aqueduc. Elle a été d'abord placée dans la maison du landamman Secretan, Cité derrière; aujourd'hui elle est à la campagne de la *Borde*, maison Cérésole, à Lausanne.

Voyez Levade, No 24, page 30, et Mommsen, page 36, No 122.

C. VALER. C. F. FAB CA
MILLO QVOI PVBLICE
FVNVS. HAEDVORVM
CIVITAS. ET. HELVET. DECRE
VERVNT. ET. CIVITAS. HELVET
QVA. PAGATIM. QVA. PVBLICE
STATVAS. DECPEVIT
IVLIA. C. IVLI. CAMILLI. F. FESTILLIA
EX. TESTAMENTO

Ce document nous apprend que Julia Festillia, fille de C. Julius Camillus, a fait ériger ce monument à la

mémoire de C. Valerius Camillus, fils de Caius, de la tribu Fabia, dont la cité des Edueus et celle des Helvétiens, ont fait faire les funérailles aux frais de la nation, et érigé des statues aux dépens, tant des cantons en particulier que de la Confédération, et cela comme exécutrice testamentaire.

Il y a aussi à la Borde un buste de Mercure en pierre calcaire, sur le devant de la gaine du quel on lit:

MERCVR
V. S. L. M.
OCELLIO

Ce buste a été trouvé à Nyon en creusant les fondements d'une maison au bord du lac.

On peut voir à la campagne du *Jardin,* près du Petit-Château, une colonne romaine qui fut donnée par la ville d'Avenches à M. le comte d'Affry, et placée dans les bosquets dépendants de son château de St-Barthelémy. Plus tard, son propriétaire la céda à M. de Langalerie, qui la fit transporter dans la campagne du Jardin.

L'inscription latine placée dans le piédestal de la dite colonne a été trouvée, il y a 60 ans environ, au lieu dit *Grand-Marais,* près Aubonne:

CAESIA VEGE
TA APOLLINI
V. V. S. L. M

Cæsia Vegeta s'est acquittée avec empressement des vœux qu'elle avait faits à Apollon.

On voit dans la cour de M. Charles Bugnion, à la Cité, une pierre milliaire trouvée à Paudex en 1768; c'est une colonne mal arrondie, d'un grain grossier, et dont les lettres sont mal taillées.

IMP.
CAES. T. AELIO
ANTON. AVG.
PIO P. M. TR. P.
COS. III. P. P.
AVENT. M. P.
XXXVIII

Ce milliaire fut érigé à l'honneur d'*Antonin le Pieux,* lorsqu'il fut consul pour la troisième fois, l'an de Rome 893 (140 de J.-C.) et qu'il maria sa fille unique Faustine à Marc-Aurèle, qui lui succéda en 161. Ce milliaire indique 38,000 pas de Paudex jusqu'à Avenches, distance assez exacte, puisque 38 milles romains font 10 lieues et demie de notre pays.

Ce précieux monument se délite, il souffre de l'humidité, nous espérons que le propriétaire actuel le placera dans une station convenable.

Objets trouvés à Lausanne.

167. Petite statuette sur un globe ailé trouvée dans le bois de Sauvabelin.

245. Statuette en bronze du Jupiter gaulois levant la main gauche vers le ciel (haute de 6 pouces), trouvée à la Mercerie, à Lausanne.

679. Clef en bronze trouvée en creusant des fossés à la descente de Villars, à Cour.

680. Clef de serrure en fer.

692. Petite chapelle ou reliquaire en ivoire trouvée sous l'ancien jardin du Château de Lausanne. Cette petite pièce fort précieuse doit sortir d'une tombe de l'ancien cimetière de St-Maire où se trouvaient quelques sarcophages d'une seule pièce ou pierre taillée en auge. Elle doit remonter au Xe ou XIe siècle.

2863. Disque en plomb qui paraît avoir été employé comme sceau, trouvé en démolissant la partie des anciens remparts de Lausanne qui subsistaient encore au commencement de 1862 à la rue Neuve, en face de la rue de la Tour.

S. nº. Un vase en bronze d'environ un pied de hauteur, orné d'oves faits avec beaucoup de soin. M. Keller, de Zurich, croit qu'il sort d'une fabrique romaine de Lyon ou de l'Italie. M. Hund, propriétaire de l'hôtel du Faucon, a fait don au Musée de ce bel objet d'art trouvé à Rosemont, sous Lausanne, en creusant les terres pour le chemin de fer de l'Ouest.

M. Blanchet en a donné une description et une figure dans l'*Indicateur d'histoire*, décembre 1860.

Objets trouvés à Pully.

(autrefois Pouilly, Pulliacum.)

Le 25 novembre 1561, des paysans de Pully apportèrent au conseil de Lausanne neuf à dix livres de médailles fort anciennes trouvées dans un vase caché en terre: on n'a pas d'autres détails. (Dictionnaire de Levade, page 268.)

169. Statuette en bronze d'un augure (?) trouvée au Trabandan, dans une vigne.

Villette.

On a déterré à Villette, Lavaux, un tronçon de colonne décrit par M. Mommsen, page 67, Nº 318.

.... VS
DIVI CONSTAN
TII PII FILIO

Cette colonne est conservée dans le musée de M. Troyon, à Bel-Air. (Mommsen.)

J'ai un fragment de portique extrait des vignes de Villette; la partie supérieure se trouve dans la maison du notaire Muller, à Lutry.

Dernièrement encore on a sorti différentes pièces qui sont au Musée cantonal sous les numéros suivants:

2836. Base de colonne romaine en calcaire.
2837. Fût de colonne romain en calcaire.
2838. Chapiteau.
2839. Fragment de corniche en calcaire.

Pièces découvertes à Villette dans les travaux du chemin de fer. Ces pièces étant restées trop longtemps sur le bord de la voie avant d'être transportées à Lausanne, un beau chapiteau a disparu.

Cully.

La ville de Cully est ancienne; on y a trouvé, à différentes époques, des médailles antiques de divers empereurs romains. — En 1818, en creusant les fondements d'une maison, dans le haut de la ville, on a découvert les ruines d'un temple; entre autres, une partie d'un grand entablement d'ordre ionique, ordre qui était principalement consacré aux temples de Bacchus. Cet entablement est de ce marbre jaunâtre, que les Romains tiraient des carrières de la Lance, et employaient dans la construction de leurs plus beaux édifices. Il a été mutilé par l'incurie d'un maçon qui voulait l'employer. La corniche en était déjà enlevée, lorsque M. Doret, artiste sculpteur, à Vevey, le retira de ses mains et le fit transporter à ma campagne (Levade). Cette pierre paraissait appartenir à un temple de Bacchus, à qui les habitants de Cully rendaient un culte particulier. On connaît d'ailleurs l'inscription vo-

tive, trouvée en 1744 à St-Prex, gravée sur le piédestal de bronze (pesant 3 ou 4 livres) d'une petite statue de Bacchus, qui doit être dans la bibliothèque de Genève. A ce ce qu'on dit, Bacchus avait un temple à Cully, au centre des meilleurs vignobles de Lavaux, et était en grande vénération dans le pays:

LIBERO PATRI
COCLIENSI
P. SEVERVS
LVCANVS
V. S. L. M.

Publius Severus Lucanus a accompli le vœu qu'il avait fait volontairement en faveur de Bacchus Cocliensis ou de Cully.

C'est aussi à St-Prex que l'on a trouvé une pierre milliaire érigée l'an 213 de Jésus-Christ, en l'honneur de l'empereur Marc-Aurèle Caracala, qui fit réparer les routes et les ponts qui tombaient en ruine. En 1785, le gouvernement de Berne fit placer cette colonne sur le pont du Buairon, près Morges, avec l'inscription suivante qui rappelle les beaux temps de la république de Berne:

PONTES ET VIAS VETUSTATE
COLLAPSAS OLIM ROMA
NVNC BERNA RESTITVIT
1785.

Treytorrens près Cully.

Objets trouvés dans cette localité et placés au Musée cantonal.

1734. Bague en bronze ornée d'un chaton en verre bleu sur lequel est gravé un animal.

1735. Fibule en bronze.

1736. Petit anneau en bronze.

1737-1738. Boucles en bronze.

Ces cinq objet sont figurés dans l'*Indicateur d'histoire*, décembre 1760.

1739. Poignée de vase en bronze.

1740-1741. Deux feuilles ou lames en bronze, brisées.

1742. Tuyau en plomb endommagé par le feu.

1743. Deux manes de plomb fondu.

1744. Couteau en fer.

1745. Fragment de couteau en fer.

1746. Petit fer de pique carré.

1747. Pointe en fer.

1748-1749. Deux grands clous en fer.

1750. Grand tenon en fer employé pour fixer les plaques de revêtement en marbre.

1751. Petit anneau en fer.

1752. Vase en forme d'assiette d'argile grise.

1753-1857. Quatre beaux fragments de poterie sigillée et un fragment de poterie commune.

1758-1760. Trois échantillons de fresque.

1761. Gouleau de vase en terre jaunâtre.

1762-1763. Deux fragments d'anse d'amphore.

1764-1765. Epingles en os.

1766. Moulin romain à bras.

1767. Chapiteau en marbre.

1768. Tronçon de colonne en marbre.

1769. Tube carré pour calorifère.

1770-1771. Grandes briques pour dalles.

1772-1773. Dalles ou plaques de stuc romain.

1774. Echantillon de chaux romaine dont on a trouvé tout un tas à l'angle du bâtiment qui paraît avoir été détruit ou abandonné au moment de réparation ou de construction. Ces ruines traversées par la voie ferrée étaient situées dans les jardins de MM. Butticaz, entre le lac et la route postale.

On y a trouvé beaucoup de pans de mur et de ces débris qui caractérisent les ruines de l'époque romaine. Les objets de l'intérêt le

plus réel sont ceux qui précèdent et qui ont été recueillis par les mains du propriétaire qui en a fait don au Musée.

1775. Fragment de vase à rebord avec la marque du potier.

1776 » » » sans la marque du potier.

1777-1778. Anneau ou boucle de chaîne en fer et scorie de fer.

Quatre objets trouvés à Treytorrens, près de la voie ferrée avec les pièces précédentes, sur la propriété de MM. Butticaz.

2864. Grille en fer circulaire et concave de la forme d'une passoire.

2865. Serpette en fer.

2866. Fragment de grande faucille en fer.

2867. Couteau avec poignée en fer dont la lame large est cassée à sa naissance.

2868. Anneau en fer attenant à une tige brisée.

2869. Tenon en fer destiné à fixer les plaques de revêtement.

2870. Petite tige en fer dont l'extrémité brisée est applatie.

2871-2876. Clous en fer de grosseurs diverses.

Les numéros 2864 à 2876 ont été découverts avec les numéros 1734 à 1778.

St-Saphorin (Lavaux).

En réparant l'église de St-Saphorin, pendant les années 1818 et 1819, on y a trouvé une inscription romaine mentionnée à la page 285 du dictionnaire de Levade, et par Mommsen, sous N° 131.

FORTVN. REDVCI
L. FL. POTITIANVS
V. S. L. M

L. F. Potitianus s'est acquitté du vœu qu'il avait fait à la fortune de bon retour.

Levade cite encore une colonne milliaire enchassée dans le mur intérieur de la partie occidentale de cette église;

elle doit avoir été trouvée près du château de Glérolles. Voir aussi Mommsen, N° 311.

TI. CLAVDIVS. DRVSI. F
CAESAR. AVG. GERM.
PONTIF. MAX. TRIB. POT. VII
IMP. XII. P. P. COS. IIII
F. C. A.
XXXVII.

Ce milliaire aurait donc été érigé l'an 47 après Jésus-Christ, sous le règne de l'empereur Claude, fils de Drusus César Auguste le Germanique, grand pontife, tribun du peuple pour la septième fois, imperator pour la douzième, père de la patrie et consul pour la quatrième fois.

Objets déposés au Musée cantonal.

170. Tête mutilée de jeune homme, en calcaire jurassique, trouvée dans des ruines romaines en construisant la route en 1829.

171. Ornement en bronze, haut de huit pouces; il a pu surmonmonter un insigne militaire.

172. Clef romaine en fer, poignée hexagonale en bronze, surmontée d'une tête de lion.

173. Petite plaque carrée en marbre dont les côtés sur l'une des faces sont taillés en biseau.

174. Os semi-sphérique percé d'un trou, peut-être la tête d'un femur.

Les numéros 171 à 174 ont été trouvés ensemble.

S. n°. Petite statue en bronze, haute d'environ six pouces, d'une conservation parfaite; elle appartient à la dernière période de l'empire. Le personnage est recouvert en entier d'un large voile ou manteau. M. Keller, de Zurich, n'a pu me formuler encore une opinion sur cette statue. Pièce trouvée en faisant la route neuve, le long du lac, achetée par M. Curey, anglais, elle a été donnée en 1862 au Musée par M. Franel, fils, architecte.

J'ai montré cette statue à M. Gleyre, peintre; il croit que c'est un Romain vêtu de sa toge.

III

LA GRANDE COUR SÉCULIÈRE*

Les trois Ordres de la ville, savoir, le Clergé et le Chapître formoient le premier rang, la Noblesse le second, les Citoyens et Bourgeois le troisième. Ces trois Ordres composoient la grande Cour Séculière de Lausanne.

Concernant la manière dont les Loix se faisoient anciennement à Lausanne, soit par rapport à toutes les terres de l'Evêché, soit par rapport à la ville et à son ressort en particulier :

Il est incontestable que l'évêché de Lausanne, étoit un Etat de l'empire d'Allemagne depuis que le royaume de Bourgogne eut passé après la mort de son dernier Roy, Rodolphe III, à l'Empereur Conrad II.

Il n'est pas moins certain que, avant que les évêques eussent obtenu des empereurs les droits de la supériorité territoriale, ils n'avoient de part au pouvoir législatif que

* Cette pièce est ancienne, il me semble avoir ouï dire qu'elle fût imprimée et répandue clandestinement à l'occasion de la défense faite par Berne à Lausanne après l'affaire du major Davel de conserver son régiment. Jusque alors les Lausannois étoient formés en régiment, dont les officiers étoient à la nomination du Conseil de Lausanne et sous ses ordres.

Note de M. le landamman Henri Monod.

CH. MONNARD.

comme les premiers membres des assemblées des états de l'évêché, où se faisoient toutes les loix.

Il est encore également vrai que les droits qu'acquirent les évêques après l'extinction de la maison de Zeringuen, à qui la supériorité territoriale des terres des trois évêchés de Lausanne, Genève et Syon, appartenoit, ne furent pas pris sur les droits des états, mais seulement sur ceux dont les princes jouissoient comme vassaux de l'Empire :

Ensorte que la constitution de l'évêché de Lausanne, quant à la manière dont les loix devoient s'y faire, ne reçut par là aucun changement.

Ceux qui connoissent l'ancienne constitution des états de l'empire et en particulier celle des états ecclésiastiques, n'auroient là-dessus aucun doute, quand même on ne pourroit pas justifier par des actes authentiques que l'évêché de Lausanne en particulier fut sur ce pied là.

Mais pour ne point s'arrêter à ces principes genéraux, quelque faciles qu'il fut de les rendre incontestables, l'on va rapporter des preuves également authentiques et précises de ce qui concerne l'évêché de Lausanne, sur la manière de faire les statuts.

Il y avoit anciennement trois corps qui faisoient les statuts, dans lesquels la ville intervenoit, ou en commun ou séparément, ainsi qu'ils sont désignés ci-après.

Le *Plaict général,* formé des trois états de l'évêché, statuant pour la souveraineté entière de cet évêché.

La grande Cour séculière, composée des trois ordres de la ville, à savoir, du clergé, de la noblesse et du peuple de Lausanne, statuant pour la ville et son ressort.

Enfin, *la Communauté de Lausanne,* composée des conseils et de la plus saine partie des citoyens, statuant pour la ville même, ses bourgeois et habitants.

Le Plaict général de l'an 1368 est exprès là dessûs, Voici ses termes :

Consuetudines Lausannæ possunt mutari, eis addi, aut de ipsis diminui aut removeri per Placitum Generale Lausannæ, et in ipso per Curiæ Secularis Lausannæ publicationem, et non aliter.

Ce qui par cet acte est appelé *consuetudines,* ce sont les loix mêmes. On sait que dans ces siècles là on ne donnoit à toutes les loix particulières des états de l'Europe, que le nom de *coutumes* et de *statuts,* pour les distinguer du droit romain suivi comme loi commune, et auquel seul le nom de loi étoit réservé par excellence. Il est donc clair que quand il s'agissoit de faire quelque changement, de quelque nature qu'il fut, aux loix générales de l'évêché de Lausanne, ce n'étoit que par l'Assemblée nommée *Placitum generale* que cela pouvoit se faire et qu'il falloit de plus que ces statuts fussent publiés par la grande Cour séculière de Lausanne. Comment cette assemblée appellée *Placitum generale* étoit-elle formée, de qui étoit-elle composée ?

On l'apprend par les actes qui ont été dressés à l'occasion et par ordre de ces assemblées ; tel est celui qui se fit en mille cinq cent dix-huit ; elle fut composée de onze chanoines au nom du chapître et de six chapelains au nom de tout le clergé de l'église de Lausanne, ce qui formoit le premier des trois ordres.

Sept nobles, citoyens, et bourgeois de Lausanne, avec six nobles, députés des paroisses de Lavaux, formoient le second état.

Le troisième état étoit représenté par les deux Sindics ou gouverneurs de la communauté de Lausanne, onze conseillers de la ville, et toute la communauté ou la plus grande et plus saine partie de la ville et Cité ; enfin par quarante-sept députés des villes, bourgs et villages des terres de l'évêché.

C'étoit là l'assemblée qui, convoquée par l'évêque qui y

présidoit, avoit seule le droit de faire des loix auxquelles tous les sujets de l'évêché étoient obligés de se conformer; encore ces loix n'avoient-elles de force et d'autorité que quand elles avoient été publiées et promulguées par la grande Cour séculière de Lausanne: *Per Curiæ Secularis publicationem et non aliter.*

Mais qu'est-ce que cette Cour séculière? étoit-elle différente de l'assemblée du Plaict général? ou si c'étoit le même corps.

Le même Plaict général de l'an mille trois cent soixante huit satisfera à ces questions; il nous apprend de qui cette cour séculière étoit composée :

Curia Secularis Lausannæ, dit-il, *debet esse de tribus Ordinibus cum Domino;*

Primo, Capitulum Lausannæ;

Secundo, Nobiles Lausannæ;

Tertio, Cives et Burgenses Lausannæ;

Sine quibus Ordinibus nihil novi in Curia Seculari potest fieri seu constitui.

La Cour séculière n'étoit donc composée que de l'évêque qui en étoit le chef, du chapître de Lausanne, des nobles de Lausanne, et des citoyens et bourgeois de Lausanne; le reste du clergé, ni les nobles, ni les villes, bourgs, et villages du reste des terres de l'évêché, n'y assistoient point.

Cela prouve évidemment que cette assemblée n'étoit point la même que celle des Plaicts généraux. — Mais elles étoient encore très différentes; *premièrement* par rapport à la maniere dont elles se formoient; les Plaicts généraux n'étoient formés et composés que de députés des trois ordres de l'Etat; de sorte que ceux d'un de ces trois ordres qui n'étoient pas choisis par leur ordre pour y assister, n'avoient pas droit d'y voter, au lieu que tous les no-

bles, citoyens et bourgeois de Lausanne par leur seule qualité avoient voix et séance dans la Cour séculière.

Secondement, par rapport à l'étendue de leur pouvoir. On a dit que c'étoit dans l'assemblée des Plaicts généraux que résidoit uniquement le pouvoir de faire des loix, qui devoient être respectées dans tout l'évêché; le pouvoir de la Cour séculière de faire des règlements, étoit borné au ressort de la ville et cité de Lausanne, le reste des terres de l'évêché n'étoit point soumis à ces règlements.

Troisièmement, le Plaict général étoit un tribunal d'appel, mais seulement pour les causes civiles des sujets dépendants des lieux de l'évêché, qui n'étoient pas dans le ressort de la ville et cité de Lausanne.

La Cour séculière étoit le tribunal d'appel des sujets qui étoient dans ce ressort de la cité et ville de Lausanne. Outre cela c'étoit devant elle seule qu'étoient portées toutes les causes criminelles.

Quatrièmement, enfin, les règlements faits par la Cour séculière n'avoient pas besoin d'être confirmés par l'assemblée du Plaict général, et elle les faisoit publier elle-même ; au lieu que si les loix, faites par le Plaict général, n'étoient pas publiées par la Cour séculière, elles étoient sans autorité.

Il resulte de cette ancienne constitution des observations, touchant la part que la ville de Lausanne avoit au pouvoir législatif, lesquelles établissent des vérités également importantes pour elle, et qui justifient pleinement les conseils de Lausanne, contre les idées de ceux qui, faute d'être instruits de ces choses, les regardent comme s'arrogeant une autorité qui ne leur appartient point.

En effet il est *premièrement* évident que les conseils et les individus mêmes, d'entre les nobles citoyens et bourgeois de Lausanne, concouroient à toutes les loix générales qui se faisoient pour toutes les terres de l'évêque, avec

voix déliberative pour leurs députés; et comme la publication de ces loix ne pouvoit se faire que par la Cour séculière uniquement composée des nobles, citoyens et bourgeois de Lausanne et du chapître, *sine quibus Ordinibus nihil novi, in Curia Seculari, potest fieri seu constitui;* ces trois ordres avoient par là une part et une influence plus considérables à toutes les loix générales, que tout le reste des patriotes de l'évêché.

Secondement, il est évident que par rapport aux règlements ou statuts qui ne touchoient que la cité et ville de Lausanne et son ressort, c'étoit uniquement la Cour séculière, et ainsi les seuls nobles, citoyens et bourgeois de Lausanne qui, avec le chapître, pouvoient faire de tels statuts sous la présidence de l'évêque.

Troisièmement, que cette présidence de l'évêque n'empêchoit pas que ce fut à la pluralité des voix que tout se statuoit dans cette Cour; ensorte que la volonté de l'évêque ne faisoit loi qu'autant qu'elle étoit approuvée par la pluralité des suffrages.

Quatrièmement, ce n'est point par de simples inférences quelques fondées qu'elles soient, comme on vient de le voir, que les droits de la Cour séculière, tels qu'ils sont établis ci-dessus, se déduisent; des actes authentiques les constatent d'une manière incontestable. En voici un du quatrième novembre mille quatre cent trente un, qui est une sentence rendue par un juge neutre, après mur examen des raisons de part et d'autre sur l'autorité de cette Cour de faire des statuts, sans le concours ni le consentement des sujets du ressort. Cette sentence ordonne l'exécution d'un tel statut malgré les oppositions de quelques-uns de ces sujets et sur les fondements suivants :

« Maxime, *dit-elle,* ex eo quia præfatus Dominus Epis-
» copus, Capitulumque, Nobiles, Cives et Burgenses Lau-
» sannæ prædicti; qui tres Status sunt, et *unanimiter*

» fecerunt Editum, statuta et ordinationes prædictas, sunt » Caput communitatis et ressorti dictæ Civitatis Lausannæ, » quod Caput potest et consuevit talia facere *nomine suo* » et totius Communitatis Lausannæ, et Ressorti prædicti » nominibus per tanti temporis spatium quod contrarii » hominis memoria non existit, et talia Edita, Statuta, et » Ordinationes prædictorum per Dominum Episcopum, » quondam et dictum suum Capitulum, Nobilesque, Cives » et Burgenses supra dictos factæ sunt. »

Cette manière de faire des loix n'a point été abolie avec les évêques, elle a été reconnue par Leurs Excellences même, la seule par laquelle les loix puissent être établies. La loi 299 du Plaict général est expresse là dessus. Voici ses propres termes :

TITRE. *Comme toutes les loix et coutumes obmises se doivent établir par la convocation des trois Etats.*

C'est la loi 196. dans l'original.

S'il advenoit qu'à l'avenir il fut question d'adjoindre, amplifier ou changer quelques loix, coutumes, cela se devra faire jouxte l'ordre et coutume ancienne.

Quand au *troisième* corps qui avoit droit de faire des status, à savoir la Communauté du dit Lausanne, on trouve dans le vieux plaict général de 1368 des articles rélatifs à ce droit de communauté ; au paragraphe 60 on lit ces paroles : « *Nec potest fieri aliquod statutem quod valeat, nisi » per convocationem Civium et Habitantium factam per » Cridam, nisi in Placito Generali.* » Par où on prouve qu'aucun statut n'étoit valable que par l'autorité des citoyens et habitants convoqués, à moins que ce ne fut dans l'assemblée du Plaict général.

Quant à la publication des statuts, on a vu que ceux

même qui étoient faits par l'assemblée du Plaict général, ne pouvoient être publiés que par la Cour séculière ; cette précaution étoit convenable, afin qu'il ne se publiât rien par forme de loix, qui ne fut émané du seul corps où résidoit le pouvoir législatif.

Nos ancêtres étoient si attentifs à conserver les droits de leur dite ville à cet égard, que toutes les fois qu'il arrivoit qu'il se faisoit quelque publication par l'évêque ou ses officiers, la ville interjettoit non seulement des protestations expresses contre ces publications, mais se faisoit aussi donner des reversales par les évêques ou leurs officiers, comme dans tous les autres cas où elle croyoit qu'il avoit été donné quelque atteinte à ses droits, comme on peut le voir par nombre d'actes.

J'ai extrait ce document important d'une brochure sans titre et sans nom d'imprimeur; on la dit très rare ; la Bibliothèque cantonale la possède sous le n° F. 1067. Elle est attribuée au général Louis-Arnold-Juste DE CONSTANT-RÉBECQUE, Hollande, 1795. Le sous-titre est : *Pièces servant à l'histoire de la ville impériale de Lausanne.*

IV

DESCRIPTION

DE LA VILLE DE LAUSANNE

PAR J.-B. PLANTIN *

Nous avons parlé ailleurs de l'antiquité de la ville de Lausanne, faisons-en maintenant une briesve description, tant de sa situation que des autres choses qui y peuvent estre considérables.

Munster en sa cosmographie liv. 3. la descript ainsi grossièrement. Lausanne ville Episcopale a une assiete merveilleuse, car elle occupe deux collines opposites, et le vallon qui les sépare. Le temple cathédral et les maisons des Chanoines tiennent le mont vers le Nord et de l'opposite vers le Midy. La descente est basse et fort ouverte jusques au lac, le marché est au vallon, etc. Pour en parler plus particulièrement, Lausanne est une ville de moyenne grandeur à demi-heure ou environ du lac Léman qui s'appelle aussi lac de Lausanne, située sur trois collines oppo-

* Il existe à la Bibliothèque cantonale deux anciens manuscrits. L'un est écrit par Plantin ; l'autre paraît une copie plus détaillée du même manuscrit avec certaines adjonctions; il provient de la bibliothèque de Dompierre. Les détails plus circonstanciés qui se trouvent dans ce second manuscrit ont été intercalés entre des parenthèses.

sites ayans un vallon entredeux. Sa forme est presque quadrangulaire. Les principales portes sont celles de St-Pierre, de Rive, de S. François, de S. Laurent et de S. Maire.

Il y en a encore cinq autres moins considérables. Il passe par deux endroits de la ville deux ruisseaux sur lesquels il y a des moulins, ils se joignent ensemble avant que de sortir de la ville; laquelle est divisée en cinq bannières, comme ils appellent. (Cette distinction est fort ancienne, et estoit déjà en usage l'an 1318, comme il conste par les actes de l'assemblée des trois états faite en cette année-là au mois de May.)

La première est celle de Bourg. On tient que la rue de Bourg est la plus ancienne de la ville, et le commencement d'icelle. Elle est sur une des trois collines au midi, du costé du lac. En ceste rue il y a une belle fontaine faite 1580. Les Bourgeois icy ont diverses franchises, là se voyent plusieurs maisons de Gentilshommes assez bien basties. A costé de la porte de St-Pierre il y avoit anciennement joignant les murailles de la ville, une Eglise appelée de St-Pierre, de laquelle il ne reste que bien peu de traces. Là il y a encor un cemetière.

(A côté de la porte de St-Pierre, sur la tour, on a mis en l'an 1672 un timbre pour un horologe avec deux montres.)

Soubs ceste bannière, entre la porte de St-François et celle de Rive, est le temple de St-François, assez beau et joliment basti, proche duquel estoit anciennement le couvent des Cordeliers (où le Pape Félix V demeura quelque temps, dès que le concile de Basle fut transporté à Lausanne). Il est maintenant ruiné en partie et sert de retraitte à un potier de terre : là aussi sont encor les caves où les Seigneurs de la ville retirent leur vin. La monstre de l'horologe qui est en la tour du clocher fut faite l'an 1585. En ce temple se voyent quelques épithaphes. Ceux

qui se peuvent encor lire sont ceux des familles Curnilliat, Blecheret et Rosset, seigneur de Vufflans.

(Les armes de cette bannière selon qu'en parle le plaict général de l'an 1318. Vexillum Burgi est de goules au chif d'argent cum signo duarum clavium ; sub quo equitare debent illi de Challiez, de bello monte, de Pulliez, de Eschissiez et Espalingez, licet contradicant domini de Capitulo pro illis de Espalingez, sunt tamen de ressorto, et alia Baronia Lausann.

Proche du temple de St-François est un grand bastiment, fait il y a peu de temps pour un magazin de bois à bastir. Depuis quelques années on a fait où était le couvent un beau bastiment pour des manufacturiers de laine.)

La seconde bannière est celle de la Cité qui occupe le lieu le plus haut de la ville, du costé du septentrion, c'est là où il y a des édifices fort considérables.

1° Proche de la porte de St-Maire est le chasteau de forme quarrée, basti de pierre de taille ; les murailles au-dessus sont espaisses d'environ dix pieds. Quant il fut basti cela se peut voir ci-après ; il fut terminé en 1431.

Les armes de Berne et Laus. qui sont sur la porte en la tour de S. Maire sont de l'an 1573. Ceste porte s'appelle de S. Maire à cause d'une chapelle qu'il y avoit là auprès consacrée à S. Marius, un des premiers Evesques de Lausanne. Elle s'appeloit au paravant de S. Tiers qui fut de la légion de Thèbes. Je trouve encor dans certains vieux manuscripts latins, quod hic erat Prioratus Conventualis S. Marii, in quo praepositus, et Capitulum spiritualem, jurisdictionem, correctionem, etc., habebant.

Ceste chapelle fut depuis annexée à la grande Eglise. Aujourd'huy c'est un grenier de L. E. de Berne, etc.

(Guillaume de Challand joignit St-Maire avec l'Eglise épiscopale pour en faire un grenier. Il sert encore aujour-

d'hui pour celà même. Au-dessus de la porte se voyent ses armes avec ce millésime MCCCCVI.)

(Le collége est un peu plus bas, fort beau, bâti de pierre de taille, il est contigu à la maison du Principal, de la même structure, avec une belle cour, ou place enfermée, où l'on entre par deux grandes portes. Ce collége est à 3 étages, au plus bas à plain-pied sont les basses classes au nombre de six. Au second étage se void une fort belle et grande sale, où les escholiers se rencontrent pour apprendre à écrire et à chanter. A l'extrémité septentrionale de cette sale est la première classe, à une fenestre de laquelle il y avait une petite cloche qui se sonnait quand les escholiers sortent de l'eschole, de l'autre côté opposite est la seconde classe où la dite clochette a été transportée. Au troisième étage il y a la bibliothèque d'un côté et de l'autre une grande sale où l'on tient dès quelque temps en ça du bled. Pour aller en ces estages il y a un bel eschalier à repos avec une tour quarrée, où il y a un horologe avec une monstre faite l'an 1586. La cloche sert pour appeler les escholiers); la cloche s'estant fendue, on en fit refondre une autre l'an 1654. A l'entour il y a:

MVSARVM ME BERNA POTENS
RESTAVRAT ALVMNIS

D'un costé:

NOBLE DAVID DE BVRE, BALLIF
DE LAUSANNE LAN DE GRACE
COVRANT 1654.

De l'autre:

Jehan Richenet de Vevey m'a fondue.

(En l'extrémité méridionale de ce bastiment il y a les deux auditoires en théologie et en philosophie, auquel on

monte par un autre escalier qui est une tour sur le derrière et à l'extrémité du collége. Nous verrons cy après quand il a été bati.)

Depuis que Lausanne vint soubs la puissance de L. E. de Berne l'an 1536. Elles y establirent une Académie. On se servit fort longtemps du chasteau de Menthon pour collége. Ce chasteau (qui est en un recoin de la Cité, proche d'une petite porte, nommée de Couvaloz (et dans les vieux actes Covaloup) par laquelle on va aux moulins dehors de ville), appartenoit anciennement à certains gentilshommes, qui, comme je croy, le donnèrent ou vendirent à la Seigneurie de Lausanne qui le possède aujourd'hui. (Il appartenait anciennement à certains gentilshommes savoyards qui le vendirent à un de la maison des Loys avec toutes les rentes qui en dépendoyent. Il fut remis par après à la Seigneurie de Lausanne.)

Il étoit beau et bien basti, mais il fut bruslé par accident de feu le sixiesme janvier 1587, à trois heures du matin, si qu'il n'en est demeuré que deux tours. Cela occasionna les Bernois de faire bastir le collége, auquel on commença d'enseigner le 24 Apvril de la mesme année, après avoir enseigné en des maisons particulières trois mois et demi, selon les remarques que M. des Bergeries, professeur en hébreu, m'a communiquées, et qu'il a tirées des mémoires de son pèregrand Simon des Bergeries esleu professeur en grec en décembre 1592.

3° Entre le chasteau de Menthon qui est à l'orient et le collége se void le grand temple, appellé de notre Dame. On n'en sçait bonnement la première fondation. On tient, comme par tradition, que tout le quartier de la Cité estoit jadis en forest, qu'en ce temps là il n'y avoit rien en estre que la rue de Bourg, comme estant au grand passage: qu'en ceste forest la vierge Marie s'apparut à un certain homme (qui y coupait du bois et qui s'étant blessé était

tombé en une grande pasmoison; étant revenu à soy, il raconta sa vision); à l'occasion de quoy, comme la superstition est inventrice de tout, on y bastit une chapelle et par succession de temps on extirpa tout le bois des environs et y bastit on des maisons. Dès là on commença à bastir depuis la rue de Bourg en bas contre le ruisseau qui passe au fond de la ville (proche duquel il n'y a pas longtemps que le Sr Constant, qui a sa maison sur le coin du Pont, en creusant, trouva les fondements d'une tour ronde qui sans doute servoit à fermer le pont qu'il y avoit sur ce ruisseau). Et de l'autre costé de la Cité on en fit de mesme. Mais comme les miracles supposés en ces temps de profonde ignorance rendirent ce lieu fameux, la ville s'aggrandit d'un costé et d'autre, et la chapelle de la vierge fut convertie en un temple magnifique.

(Les chroniques de Vaud disent qu'un certain Alphonse, évesque de Lausanne, commença de bastir cette église environ l'an 746. Ce qui semble n'avoir pas beaucoup de fondement, comme nous le verrons cy-après.) Lazius rapporte que Conrad III, roy de Bourgongne, qui est enseveli à Payerne avec sa femme Mathilde, paracheva l'église de Lausanne que son père Conrad II avoit commencée. Guilliman dit que Raoul II, roy de Bourgongne a laissé à Lausanne divers monuments de sa libéralité, piété et dévotion. Certains vieux manuscripts en latin que j'ay entre mains, disent : Ecclesia Lausanensis quae sita est in Galiis, est ecclesia Cathedralis, solemnis et notabilis, et una de notabilioribus ecclesiis totius nationis Galicanae.

Avant l'empereur Rodolphe d'Habsbourg c'estoit une église que ces mêmes manuscrits appellent Colligiata ; mais à son instance le pape l'érigea en église cathédrale, et luy l'aggrandit, orna et renta richement. Ce fut soubs ce Raoul d'Habsbourg que la consécration en fut faite environ l'an 1274 par le pape Grégoire X, l'empereur avec sa femme

et la pluspart de ses enfants y assistèrent avec grand nombre de cardinaux, archevesques, évesques, abbez, prieurs, etc., de ducs, de marquis, de comtes, de barons et autre noblesse. (Voyez Mém. et Documents, T. VII, p. 60.)

Ce temple est magnifique et somptueux, estoffé de marbre noir par dedans. Il y a deux belles tours, la plus grande est celle qui est à l'occident, où sont les cloches, elle est fort haute et au-dessus une belle aiguille ou pyramide*; pour monter au plus haut de ceste tour, il y a deux cents et seize degrés, les cloches sont en deux estages, soustenues au-dehors par 24 colomnes toute d'une pièce. Il y a apparence que ceste tour ait esté séparée d'avec le reste du temple, où elle est jointe maintenant. (L'évêque Aimon de Montfalcon joignit la grande tour où sont les cloches de la grande église avec le reste qui en était sé-

* En 1674 le feu tomba sur la grande tour des cloches, brusla et consuma l'esguille, fondit deux cloches sur les onze heures en la nuit du 7 juin.

Sur la cloche de midy refondue l'année 1674, on lit:

« Hic edo sine mente sonos, sine voce fideles
» Accio quo tremulo non datur ire mihi 1674.
» Aeterea destructa alio restauror ab igne
» Destruor igne poli, sed novor igne soli.
M. Joly Lorrain, Jehan Richenet de Vevey.

Sur l'autre:

« Nuper fusa fui demisso coelitus igne
» Nola iterum fundor sacra sonare valens.
» Ma forme que i'avais par la flamme perdue
» M'a de rechef esté par la flamme rendue. »

(Manuscrit Plantin, page 180.)

M. le Dr L. Pellis a publié dans le *Journal des tribunaux*, en 1860 un plan de Lausanne avec la date de 1678, où la tour de la cathédrale est couverte par un petit toit. Je n'ai pas trouvé la date de la reconstruction de la flèche actuelle; le plan que nous publions fait connaître la forme élégante de l'ancienne.

4

paré par une rue, ce qui se peut facilement conjecturer tant par la diversité de la structure comme aussi par un millésime qu'il y a en la dite tour 1505 et par les armes de Montfalcon qui se voient en plusieurs endroits.) (Manuscrit de Dompierre, page 162)*. En l'adjonction les armes de Montfalcon y sont fréquentes, et peut-on bien remarquer qu'elle n'est pas de mesme façon ni si ancienne que le reste. Soubs ceste tour, il y a le portail occidental de l'église, grand, beau et revestu de diverses figures en bosse. On peut encore remarquer quel en estoit l'ornement, mais comme il est exposé au vent et à la pluye, il n'est plus ce qu'il a esté.

En entrant par ceste porte on voit cinq monuments en marbre blanc, avec des épitaphes en lettres gottiques, dont quelques-uns ne se peuvent bonnement lire. Il sont escripts à l'entour des pierres. Ces monuments ont tous été faits en faveur de chanoines de Lausanne.

Il y en a plusieurs par le milieu du temple, mais ils sont pour la plus part effacez, ou bien il y a des bancs par dessus qui empeschent.

Par le dedans du temple il y a environ deux cents septante-deux colomnes, sans compter celles qui sont au chœur où il y en a environ deux cents toutes d'une pièce.

* Je partage entièrement l'opinion de Plantin. Il paraît qu'anciennement il y avait un passage qui traversait la cathédrale dans la direction de la Cité-devant. On voit très bien, à une certaine hauteur, les traces de la voûte, et cela des deux côtés de l'édifice ; l'évêque Aymon a fait murer ce passage en y plaçant deux grandes fenêtres. C'est la seule partie de l'église dont le soubassement n'est pas en marbre blanc ; ce qui indique que le soubassement actuel appartient à une époque plus récente.

La date de 1505 est sur la corniche du côté du nord, avec l'inscription : *Si qua fata sinaut.*

M. l'architecte Franel fils m'a affirmé avoir vu en Italie plusieurs basiliques avec un passage analogue. BLANCHET.

Le chœur est séparé du temple par une belle gallerie de pierre (jubé) soustenue du costé du temple d'onze colomnes de marbre noir poli et tout proche sont deux belles tables aussi de mesme marbre ; soubs chasque table il y a sept piliers de mesme estoffe.

Et quoy que dans ce chœur on y ait eu tout renversé, on ne laisse d'y voir encor quelques tombes d'évesques, sur lesquelles il y a leurs pourtraits en bosse, les uns de marbre blanc et les autres de plastre. Il y en a plusieurs de rompus et gastés.

Proche du lieu où estoit le grand autel (où c'est que Schueler fryburg. decan. dit qu'il y avoit duo magna candilaria ad partes laterales altaris majoris in choro ex argento ponderis 171 lib. quorum fundatores erant duo episcopi Lausann. et alliae familiae Bernenses, altitudine trium cubitorum anno 1471), se void la tombe du chevalier de Granson soubs une petite chapelle, avec sa représentation en marbre blanc*.

Au nord, à costé du chœur estoit un beau bastiment vouté et soustenu de colomnes ; duquel il n'en reste qu'une partie ; on appelle ce lieu là les cloistres, il y a encor en un endroit engravé en la muraille :

+. S. RODVLFI : DE : MO : | CAÑ. LAVSAÑ.

Au midy du chœur il y a une grande fenestre ronde, que le commun appelle la rose, d'une merveilleuse structure. Par un trembleterre elle fut fendue presque par le milieu, comme aussi la muraille où elle est, depuis le haut jus-

Note communiquée par M. de Gingins :

* Le chevalier de Grandson enterré à Notre-Dame de Lausanne est Othon de Grandson, fils d'Amédée de Grandson, qui testa en 1328 et demanda à être enterré dans l'église cathédrale de Lausanne.

« Il ne faut pas confondre cet Othon de Grandson avec celui qui fut tué, en 1397, dans un combat singulier par Girard d'Estavayer. »

ques au bas ; ceux qui jouyoyent à la paume sur la place voisine, avoyent accoustumé de mettre leurs manteaux dans la fente, laquelle plusieurs années après, par un autre trembleterre, s'est refermée si que maintenant il ne s'en cognoit que fort peu.

Au-dessus du chœur est l'autre tour avec une belle et grande aiguille couverte de fer blanc, sur laquelle, le 10 juin 1657 le feu du ciel tomba et en brusla la plus haute partie entre les trois à quattre heures du soir*.

(Voilà les édifices publics et plus considérables de la Cité-dessus. Ceux de la Cité-dessous sont: 1° L'ancien bâtiment de l'évêché proche du grand temple. Je n'ai peu encor découvrir par qui il a été autrefois bâti; c'était un grand bâtiment duquel il n'en reste qu'une partie qui marque encor son antiquité, il appartient à la Seigneurie de la ville depuis la Réformation. C'est là où sont les prisons et où on juge les criminels; la ville y a un châtelain qui y fait sa demeure et a le soin des prisonniers.

2° Le grand hôpital** où autresfois il y avait une chapelle, est un assez vaste bâtiment, il est fondé sur des rochers du côté du midi. L'hospitalier qui a soin des ventes et de l'entretien des pauvres se prend d'entre les conseillers et se change de 4 en 4 ans.)

Et l'arsenac proche du portail de St-Estienne qui fait séparation de la Cité d'avec le reste de la ville, et proche

* Le même malheur est arrivé le 24 mai 1825, à 1 heure du matin; la foudre a frappé la flèche située au-dessus du chœur, elle a été réduite en cendres.

Dès lors les divers bâtiments publics ont été armés de paratonnerres; de cette manière la foudre ne frappe plus les maisons de la ville.

** L'hôpital a été fondé en 1282, on peut voir son ancienne forme sur le plan que nous publions; l'édifice actuel a été bâti par la ville de Lausanne en 1766.

duquel les évesques avoyent de coustume de faire leur serment quand ils estoyent reçeus.

(L. E. de Berne les Baillifs qu'ils envoient à leur entrée faisoyent pareillement serment au même endroit pour la conservation des libertés et franchises de la ville. Depuis quelques années cela se fait dans le grand temple, à l'issue du presche.

Les armes de la Cité sont comme en parle le vieux plaict général de 1318. Scutum dicti vexilli, est de goules aut chifr d'argent, cum alio signo infixo in dicto vexillo inter dictos duos colores videlicet signa duorum castrorum simul junctorum quorum unum rubeum et aliud album. Sous l'enseigne de la Cité marchoyent ceux du fauxbourg de la Barre, les villages du Mont, de Cugiez, de Morrens, de Bretigni, etc.)

La troisiesme bannière s'appelle de la Palud, à cause qu'autres fois c'estoit un marais, encor aujourd'huy si l'on creuse tant soit peu on trouve de l'eau. En ce quartier de la ville, qui est au-dessous de la Cité, du costé du couchant, il y a une belle place où on tient le marché du bled et en laquelle se void une grande fontaine rendant l'eau par quattre tuyaux qui fut ainsi bastie l'an 1557. (En la même place est la maison de ville bastie l'an 1454. Elle ne paraissait pas beaucoup au dehors et n'étoit pas guère spatieuse ; la sale d'entrée où s'assembloient les Deux-Cents étaient fort obscure : au-dessus des fenestres étoyent les armes de plusieurs évêques, mais en partie effacées, de même que certaines vieilles peintures avec divers écritaux en lettres gotiques qu'on voyoit és murailles d'un côté et d'autre. On y remarquait encore l'empereur Sigismond à cheval. En un coin il y avait de grandes urnes et de diverses formes pendues. Dès cette sale on entrait au poyle du Conseil, qui était assez joli et en la chambre qu'on appelle des Soixante. Au-dessous de la maison étoyent les

hasles et les mesures du bled. Mais en l'an 1674 on a commencé d'en rebâtir un autre, et plus ample et plus magnifique, qui est un des édifices plus considérables de tout le pays de Vaud. Monsieur le colonel de Crousaz étant alors major et maisonneur, fort versé dans la mathématique et dans l'architecture, en a fait le dessein et a déjà tam pris de peine qu'enfin elle a été achevée. Le devant fait un beau grand frontispice de pierre de taille sur de belles arcades avec une tour où est l'escalier et où on a mis un horologe. Les fenestrages sont fort beaux* tant pour leur grandeur que pour leur arrangement: au-dessous qui est tout de voutes soutenues par de beaux piliers, il y a un grand espace qui sert pour mettre le bled en vente en temps de pluye.) De cette bannière dépend la rue de la Magdelaine au bout de laquelle il y avait un temple qui maintenant est entièrement ruiné et un couvent de dominicains, duquel en demeure quelques restes, joignant un cemetière. Ce fut en ce temple de la Magdelaine où au commencement de la Réformation et avant qu'elle fut entièrement introduite la noblesse et la bourgeoisie de Lausanne assemblée en la maison de ville le 6 Apvril 1536 ordonna qu'on pourrait prescher l'Evangile sans empeschement.

(Les armes de cette bannière selon le susdict plaid général: Vexillum Paludis est unum signum dictorum colorum, videlicet scutum de goules et de chifr. d'argent, inter quos est signum Aquilae de sable. Sub hoc vexillo equitare debent illi de Romanel, licet debatum fuerat positum

* Depuis quelques années, on a placé contre les fenêtres de la salle du Conseil municipal une collection de vitraux sur lesquels sont peints les armoiries de Lausanne, un écu coupé d'argent et de gueules et celles des diverses bannières de la ville.

On retrouve ces armoiries sculptées sur les arcs de voûtes de la face de l'Hôtel de ville, du côté de la Palud et sur la façade au midi.

per dominos de capitulo, tamen sunt de ressorto Lausan. et de alta baronia illi de Joctery, Mescieres et Prilly.)

La quatriesme bannière s'appelle du Pont à cause du pont qui est sur le ruisseau; autresfois il estoit de bois, mais l'an 1555, le 3 septembre, à 5 heures du soir, ce ruisseau devint si grand qu'il ruina toute la place du Pont, qui est au plus bas de la ville. Après cela on fit de grandes voûtes, sur lesquelles ceste place est posée, et par dessoubs passe le dit ruisseau; et bastit on la maison du Pont qui appartient à la Seigneurie de la ville et sert de logis public. En ce quartier est la grande boucherie, et sur la dite place du Pont se vend le pain, le fromage, le poisson, etc.

(Les chroniques de Vaud disent que la ville basse fut bastie par un certain Alphonse, évêque de Lausanne. Les armes de cette bannière sont, selon le susdit Plaid général: Colorum prædictorum et sub vexillo pontis equitare debent illi de Cors, d'Ochiez et de Ripa et de St-Sulpitio, videlicet omnes homines tam domini Prioris quam domini Episcopi et homines de Cabanis qui omnes sunt de ressorto et alta Baronia Lausan.)

La dernière bannière est celle de St-Laurent, qui est sur la troisiesme colline ou monticule de ceste ville du costé d'occident d'esté. Il y avoit autresfois icy un temple dédié à St-Laurent. Il n'en reste qu'une tour quarrée ou il y a une horologe. Il y a peu de temps qu'on y a fait trois monstres qui regardent divers endroits de la ville.

(Sur la place de St-Laurent, on y a fait une belle fontaine, dont le bassin est de pierre rousse, en l'an 1660. Vexillum vero Ste-Laurentis est de colorum de goules et d'argent, una cum quadam grilles de sable, sub quo equitare debent illi de Crissier, illi de Reignens, licet Domini de Capitulo contradicant suis gentibus, tamen omnes sunt de ressorto, et alta Baronia Lausann.)

Cette ville a plusieurs fauxbourgs. Du costé de Morges à la porte de St-François est le fauxbourg du Chesne, duquel on va sur Montbenon ou est le tirage et la maison des Arquebusiers, bastie l'an 1580 par des particuliers.

A la porte de St-Pierre sont joincts, à droite le fauxbourg d'Estraz pour aller du costé de Vevey, à gauche celuy de Marterey, du costé de Moudon; au plus haut de ce fauxbourg il y a une tour et une porte (et on peut bien remarquer qu'il était enfermé d'un côté de précipices et de l'autre de grands fossez dont on voit encore les traces).

Hors la porte de St-Laurent est le fauxbourg appelé l'Aisle de St-Laurent, au bout duquel il y a une belle et bonne tour ronde, construite de pierre de taille. Non guères loin d'icy, parmi des prés, est l'hospital de St-Roch, pour les pestiférés, avec une chapelle bastie ou raccommodée l'an 1527.

Du costé de la bize, au-dessous du Chasteau, hors la porte de St-Maire, est le fauxbourg de la Barre; il n'en reste plus que quelques maisons. Anciennement la rue des Juifs (de Perabot) tenoit depuis ce fauxbourg jusques à la porte de la rue la Magdelaine, le long d'un ruisseau qui passe par là. Il n'en demeure plus de vestiges. Et généralement, par diverses masures, tant dans la ville comme dehors, il est facile de juger que ceste ville a esté et plus grande peuplée qu'elle n'est pas maintenant.

(Disons deux mots du gouvernement de cette ville, il est ou ecclésiastique ou politique. Celuy-ci regarde ou l'Eglise ou l'Académie. L'Eglise a deux ministres ou pasteurs qui font leur semaine pour les prédications l'un après l'autre, à la réserve de quelques jours sur semaine qui sont affectés aux deux diacres. L'un est appelé le diacre de ville, qui fait encore un presche et un catéchisme le dimanche; l'autre se nomme le diacre commun, pour ce qu'il est obligé de subsidier en cas de nécessité les

pasteurs voisins. Pour la discipline ecclésiastique, il y a deux consistoires. Celuy de la ville est composé des deux ministres et du premier diacre avec des politiques tant du Petit que du Grand Conseil; le baillif en est le chef et en son nom préside ordinairement son lieutenant. Le consistoire du Château est pour les ecclésiastiques soyent pasteurs, professeurs, régents, étudiants et écholiers, s'ils commettent choses indignes: le baillif y préside aussi et a pour assistans les assesseurs de sa justice, les deux pasteurs et le diacre de ville. L'Académie, que L. E. de Berne érigèrent en cette ville après la Réformation, est composée de deux professeurs en théologie, d'un en hébreu, d'un en grec et en morale, d'un en philosophie et parfois d'un en mathématique. Le bas collége a huit régens; les professeurs avec le principal, qui est le premier régent, font la compagnie académique, de laquelle aussi sont membres les deux premiers pasteurs. Cette compagnie a son recteur et le recteur son pedel pour l'assembler, quand il s'agit des affaires de l'Académie. Le baillif se rencontre quand il lui plait.

Quant au gouvernement politique et civil, le baillif a sa justice à part, en laquelle, avec quelques assesseurs et un secrétaire, il juge des causes qui peuvent survenir ou entre les ecclésiastiques ou qui viennent en appel des justices inférieures des lieux de sa jurisdiction. Il y a encore une autre justice appelée du jadis Chapitre, en laquelle, de la part du baillif, un châtelain avec des justiciers juge des différents survenans entre les paysans de certains lieux dépendans du jadis Chapitre, soit des chanoines.

La ville, qui a haute, moyenne et basse jurisdiction, a son gouvernement à part. Elle a deux Conseils: le grand s'appelle des Deux-Cents et s'assemble ordinairement environ la St-Michel pour l'établissement des charges publiques, et quelquefois extraordinairement pour des choses

de la dernière importance. Le petit conseil s'appelle des Vingt-Quatre, qui s'assemble à l'ordinaire le mardy et le jeudy pour les affaires de la chose publique. Le bourgmaistre est le chef de ces deux Conseils; après luy les plus considérables sont le boursier et les cinq banderets ou tribuns du peuple. Nul ne peut venir au petit Conseil s'il n'est natif bourgeois de la ville. Il y a une justice inférieure, laquelle a son juge avec certain nombre d'assistants, qui es jours de lundy et vendredy, jugent des causes des bourgeois et autres difficultés de moindre conséquence. Ce juge préside aussi ès procez criminels. Le petit Conseil luy donne quelques conseillers pour assister lorsqu'il instruit le procès, lequel est présenté ensuite devant le Conseil où il est modéré ou confirmé. Ceux de la rüe de Bourg ont droit d'assister en la condamnation des criminels, tant rière le Château qu'en la ville, et avant qu'ils ayent donné leur sentence, ils ne peuvent être exécutés. Depuis cette justice inférieure on peut appeller à la Chambre qu'on appelle des 24, et de celle-cy par devant les appellations de la Chambre des Soixante (représentans les Deux-Cents) qui sont en partie du petit Conseil et la pluspart du grand Conseil. On juge icy définitivement jusques à la somme de douze cents florins, monoye du Pays de Vaud. Si elle est plus grande, on peut appeler à Berne devant la Chambre des Appellations du Pays de Vaud, ce changement a été fait il y a déjà longtemps. Auparavant le Thrésorier du Pays de Vaud avec quelques conseillers Berne, venoit à Lausanne de deux ans en deux ans pour vuider les causes d'appel.

V

PLAN DE 1644

Notice de M. F. DE GINGINS, *président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande.*

Dans un moment où la ville de Lausanne a déjà subi de grands changements et où elle est à la veille d'en éprouver de plus importants encore par des travaux destinés, soit à son embellissement, soit à sa salubrité, soit à rendre la circulation plus commode, il n'est pas sans intérêt de comparer son état actuel à ce qu'il était il y a deux siècles. Le vieux plan que nous avons retrouvé, et qui sera publié à la fin du volume, facilitera cette comparaison : nous l'accompagnerons de quelques renseignements topographiques et historiques indispensables pour l'intelligence de ce plan.

Le torrent qui prend sa source vers l'est, au Chalet-à-Gobet, et qui porte aujourd'hui le nom vulgaire du Flon, s'appelait anciennement le *Laus* (ou Lauso) et nous croyons que c'est lui qui a donné son nom à la ville de Lausanne (Lausonium). Le Flon se grossit de la Loue ou Louve (Lupa), autre ruisseau qui vient du Jorat, du côté de Che-

seaux, et le bruit que font les eaux de ces deux torrens réunis aura déterminé le nom générique de Flon donné à la rivière principalement depuis sa conjonction jusqu'à son embouchure dans le lac.

Les trois collines de la Cité, de Bourg et de St-Laurent formaient trois quartiers distincts plus anciens ; la Palud et le Pont en formaient deux autres qui paraissaient beaucoup plus modernes. Chacun de ces quartiers doit avoir eu, dans le principe, une origine différente ; c'est au moins la seule manière d'expliquer les différences remarquables que présentaient les coutumes et les priviléges de ces différens quartiers. La cité était la ville épiscopale, tout y respirait une athmosphère sacerdotale et cléricale. Le quartier de Bourg était, au contraire, la ville impériale et séculière. St-Laurent, avec ses annexes de la Palud et du Pont, formait la ville municipale et bourgeoise. Les institutions qui régissaient le quartier de la Cité paraissent tirées du droit canonique, et les priviléges de la rue de Bourg sont évidemment fondés sur l'ancien droit germanique ; tandis que le quartier de la ville inférieure offrait dans ses institutions quelques traces du régime municipal des villes romaines. Au XIVe siècle le plaidt général, composé de ces trois éléments, vint confondre dans une seule institution les coutumes de ces différentes communautés, en réservant à chaque ordre ses priviléges les plus essentiels. Néanmoins la Cité forma pendant plus de 150 ans encore une ville absolument distincte du reste de la communauté : la Cité et la ville inférieure (villa inferior) étaient gouvernés par des magistrats et des institutions différentes, quoique l'une et l'autre fussent soumises à l'autorité de l'évêque, seigneur ecclésiastique et temporel de la ville et de son ressort, comprenant une vingtaine de villages des environs.

A l'époque où le plan ci-joint fut dessiné, c'est-à-dire



en 1644, les différents quartiers réunis de la ville de Lausanne ne formaient qu'une seule communauté divisée en 5 bannières, savoir : la Cité, la Palud, St-Laurent, le Pont et le Bourg. Une seule enceinte murée l'embrassait dans tout son portour. En dehors de cette enceinte se trouvaient les fauxbourgs de St-Laurent, du Chêne, d'Etraz, de Martheray et de la Barre ; ces fauxbourgs avaient à peu près l'étendue qu'ils ont aujourd'hui. Mais si la ville n'a pas beaucoup gagné en circonférence, en revanche, elle a mis à profit les vastes terrains occupés naguères par les églises démolies, les couvents, les murs épais, les portes et les fossés de son ancienne enceinte. Cette enceinte crénelée était percée de 15 portes ou poternes, munies de tours hautes et massives, avec machicoulis, meurtrières, herses et pont-levis. A la partie la plus élevée de la Cité, se trouve la porte de St-Maire, la seule qui subsiste encore. De là, en suivant extérieurement les murailles de la ville, de l'est à l'ouest, en descendant le long du chemin de la Barre, on arrivait à la poterne de la Madelaine, puis à celle de Chaucrau ; ensuite venait la grande porte de St-Laurent, d'où l'enceinte tournait au levant en passant derrière les quartiers de St-Laurent et de St-Jean. On trouvait ensuite la poterne de Pépinet, puis la porte de St-François, où l'enceinte formait comme un bastion avancé qui entourait l'ancien cloître de Saint-François pour revenir à la porte de Rive ou d'Ouchi (anciennement de Condamine). De ce point les murs suivaient le derrière de la rue de Bourg jusqu'à la porte de St-Pierre, dite aussi de St-Marcel, au coin de l'hôtel du Faucon, d'où, laissant la Caroline en dehors, il revenait vers l'est, à la poterne de St-Martin, qu'occupe le grand établissement de M. Mercier. Remontant ensuite la Grande-Roche par la poterne du même nom au coin de l'hôpital, on arrivait à la poterne de Couvaloup, à l'angle formé par la ruelle extérieure de

ce nom et la rue de la Cité-Dessous, d'où on remontait à la porte de St-Maire. Au bout de l'Alle de St-Laurent on trouvait une seconde porte, dont l'aile s'appuyait à la tour ronde.

Le fauxbourg du Chêne était clos d'une grande porte donnant sur Mont-Benon et d'une poterne au bas du Petit-Chêne, conduisant à Mornex. Au haut de Martheray, il y avait une grande porte flanquée de deux ailes crénelées et surmontée d'une haute tour carrée. Beaucoup d'entre nous se souviennent d'avoir vu la porte de St-François, la dernière qu'on ait abattue, avec sa voûte noire, massive et sombre comme un souterrain. Les tours des portes de St-François, de St-Pierre ou St-Marcel et de St-Laurent avaient été reconstruites anº 1445, aux frais de la ville. Entre la Cité et la ville inférieure, au haut de la rue de la Mercerie, se trouvait la porte de St-Etienne, d'où partait une muraille intérieure qui, du côté de l'est, suivait la grande roche jusqu'aux escaliers, et de l'autre ceignait le vieux évêché et allait rejoindre l'enceinte extérieure au coin du nouveau collége. Cette seconde enceinte séparait entièrement le quartier de la Cité du reste de la ville.

Les principaux édifices publics existants au milieu du XVIIe siècle, et dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui sont : le Vieux-Evêché et la cathédrale de Notre-Dame, l'un des plus beaux édifices gothiques de la Suisse ; l'époque de sa construction et son histoire sont assez connues et nous renverrons les curieux aux ouvrages du chanoine Fontaine, de M. Levade et de M. Recordon ; en nous bornant à émettre le vœu que les pierres tumulaires chargées d'inscriptions qui gisent abandonnées hors de l'église, soient replacées dans l'intérieur dont elles corrigeraient la nudité et qu'on remit aussi en place les belles stalles de chœur qui sont encore entas-

sées dans les combles, elles feraient du côté du nord le pendant de celles qui sont restées en place du côté du midi.

Le portail et l'intérieur de l'église étaient anciennement revêtus de marbres précieux, comme nous l'apprend un bref du pape Léon X, adressé en 1513 aux évêques de Sion et de Belley, pour obliger Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, à achever les restaurations qu'il avait commencées depuis plus de 15 ans. Le chapitre s'était plaint au pape que ce prélat, sous prétexte de réparer et d'embellir la cathédrale, avait fait enlever les marbres qui ornaient son portail et les travaux inachevés au grand détriment de l'édifice. Ce prélat vieux et infirme était dominé par le népotisme et ses revenus, montant à 15 mille ducats d'or (22 mille florins) se trouvaient absorbés par des dépenses profanes.

Derrière la cathédrale et près de la porte de Couvaloup, on voyait le château dit de Menthon, construit a^{o} 1378, par Robert de Menthon, baillif de Lausanne. En 1562, après la Réformation, la ville acheta ce château de Bernard de Menthon pour 3200 écus d'or * pour y établir un collége qui y resta jusqu'en 1587, où le nouveau collége fut bâti. On prétend qu'à cette époque le château de Menthon fut consumé par le feu, mais le plan atteste qu'il subsitait encore a^{o} 1644 avec son enceinte et ses deux maîtresses tours : aujourd'hui il n'en reste aucun vestige. Le château de St-Maire, situé à la partie la plus élevée de la colline de la Cité, fut commencé, dit-on, par l'évêque Jean de Cossonnay, vers le milieu du XIIIe siècle, mais sa construction définitive ne date réellement

* L'écu d'or au soleil valait en 1540 quatre florins huit sols (le florin quatre batz). Manuscrit Bergier, page 24.

L'écu d'or (de 70 au marc) valait chacun *50 sols* tournois ou *2 $^{1}/_{2}$ livres* ancienne monnaie *(Le Blanc).*

que du commencement du XVe. L'emplacement qu'il occupe était rempli par les dépendances de l'antique collégiale de St-Maire, l'église primitive de Lausanne, fondée au VIe siècle, par Saint Prothais, évêque des Aventiciens, sur l'emplacement d'une abbaye encore plus ancienne consacrée à St-Thiers (ou St-Thyrse), qui fut probablement l'un des plus antiques monuments chrétiens de la contrée. Outre l'église de St-Maire, cette collégiale comprenait une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin. Pendant longtemps ces chanoines avaient été les rivaux du chapitre de la cathédrale de Notre-Dame; mais à cette époque ils se trouvaient réduits à un très petit nombre et fort pauvres; ce qui engagea l'évêque Guillaume de Challant à demander, en 1406, à l'antipape Benoit XIII (Pierre de Lune), la suppression de cette communauté et la réunion à la mense épiscopale des biens de l'église de St-Maire, pour construire à sa place un château et des fortifications, que sa position rendait éminemment propre à la défense de la Cité de Lausanne. Ce château fut achevé vers l'an 1431. Guillaume de Challant fit placer les armoiries de sa maison en plusieurs endroits de ses façades; il y transporta sa résidence épiscopale et y mourut la même année. — Le donjon du château de St-Maire, résidence des baillis bernois, fait aujourd'hui, comme chacun sait, partie de la maison cantonale, et ses salles sont utilement occupées par les bureaux de l'administration.

Néanmoins l'évêque Guillaume avait fait rebâtir l'ancienne église de St-Maire, convertie en simple chapelle; après la Réforme, cet édifice devint un grenier public, et aujourd'hui il sert de caserne à nos milices. Les armes de Challant se voient encore sur la porte principale avec la crosse épiscopale et le millésime de 1406.

En redescendant de la Cité par la porte de St-Etienne, on trouvait l'ancien arsenal, à la place duquel on a bâti

l'Eglise allemande. Un peu plus haut, le grand hôpital, fondé, an° 1282, par l'évêque Guillaume de Champvent, et rebâti à neuf, a° 1766, sous le gouvernement bernois. A° 1493, Lausanne fonda un second hôpital hors de l'enceinte de la ville, au lieu dit de St-Roch, derrière la tour ronde de St-Laurent. Cet hôpital, pour lequel le pape accorda 50 ans d'indulgence pleinière, remplaça l'infirmerie de la Magdelaine, dont les bâtiments furent vendus. Il était destiné aux vieillards et aux infirmes. Le grand hôpital fut réservé aux passants et aux malades temporaires.

Avant la Réformation, la ville avait 5 églises paroissiales, savoir : 1° *St-Maire*, dont les fonts baptismaux furent transportés au XVe siècle à la chapelle de la Ste-Croix, dans la cathédrale de N.-D. ; 2° *St-Paul,* 3° *St-Pierre,* 4° *St-Etienne* et 5° *St-Laurent*. Le gouvernement de Berne céda ces quatre dernières églises à la ville, par décret du 1er novembre 1536, et le Conseil de Lausanne décida, le 10 juillet 1539, la démolition des 3 églises de St-Pierre, de St-Paul et de St-Etienne, pour servir à réédifier la halle de la porte de Rive, appartenant à l'hôpital de St-Roch, et à relever les murs ruinés de la ville. L'église de St-Laurent ne fut démolie qu'en 1554 et reconstruite à neuf dans le siècle passé.

Il y avait aussi dans la ville plusieurs monastères qui subsistèrent jusqu'à la Réforme. Le plus important était celui de St-François, fondé sous la règle de St-Augustin, a° 1168, par Ardutius de Faucigny, prévôt du chapitre de Lausanne et évêque de Genève. Le pape Félix V (Amédée VIII duc de Savoie) fit rebâtir l'église de St-François (a° 1442-1444), telle que nous la voyons aujourd'hui, et y établit une confrérie de Franciscains. Ce pontife habita même le cloître pendant que le concile de Bâle, transporté à Lausanne, a° 1448, se tenait dans l'église.

Les frères prêcheurs de l'ordre de St-Dominique s'établi-

rent à Lausanne, aº 1234, et bâtirent une église et un couvent à la Madelaine. Cette église est la première où la Réforme fut prêchée à Lausanne (1536) néanmoins on la démolit bientôt ainsi que le couvent.

L'emplacement actuel du manége était occupé par le couvent des frères mineurs (ou Jacobins) attenant à l'église et à la porte de St-Pierre. Cette confrérie paraît ne s'être établie à Lausanne que vers le milieu du XIVe siècle; l'évêque Guy de Prangins leur donna, aº 1379, des vignes en Martheray.

L'hôpital et la chapelle de St-Jean étaient une institution religieuse appartenant dans l'origine au chapitre de Notre-Dame, qui en avait fait don aux pères hospitaliers du Saint-Bernard; ceux-ci y entretenaient un certain nombre de religieux.

Les églises de St-Paul et de St-Etienne doivent leur existence à des communautés religieuses d'hommes et de femmes, sécularisées avant le XIIIe siècle et converties en églises paroissiales.

Il y avait en outre à Lausanne plusieurs chapelles comme celles de St-Nicolas et de St-Marcel, qui n'existaient déjà plus à l'époque de la Réforme.

On remarque encore sur le plan de 1644 plusieurs maisons fortifiées et munies de tours. Outre l'ancienne maison de la Poterie, au coin de la Palud et de la montée de St-Laurent, qui subsiste encore, on remarque celle qui existait à la place de la maison de l'ancien doyen Secretan, dans la ruelle qui de la Madelaine conduit aux Escaliers-du-Marché, en face du vieux Evêché. On en voit deux dans la rue St-Jean, l'une au milieu et à droite en descendant, qu'occupe aujourd'hui la maison Holtz; l'autre, en bas et à gauche, au coin de la montée de l'Hôtel-de-Ville, qu'occupe la maison Van Muyden (aujourd'hui la maison Spengler). Dans la rue de Bourg, du côté du midi, on remar-

que la maison d'Aubonne (Le Blanc-Golay, aujourd'hui Larguier), la maison Vernand et la maison Milliquet, qui toutes tranchaient sur les maisons voisines par leurs tours ou tourelles élancées.

Le nombre des bâtiments civils de la ville de Lausanne était bien plus restreint que celui des édifices consacrés à des usages religieux ou de bienfaisance. La construction de l'Hôtel-de-Ville ne date que de l'an 1458. A cette date, le Conseil de ville, par l'intermédiaire d'Arthaud Loys, l'un des deux syndics, passa un marché à forfait avec Jacques dit de Bressonay, maître maçon, domicilié à Lausanne, pour la construction de cet édifice, au prix de 4 livres 4 sols lausannois par toise de maçonnerie, y compris les carrons pour les voûtes et la pierre de taille pour les portes et fenêtres. Ce marché fut passé le mercredi avant la St-Jean (1458), dans le réfectoire des frères prêcheurs de la Madelaine, où le Conseil tenait habituellement ses séances; les assemblées générales de la communauté se tenaient en plein air sur la place de la Palud (in platea Villae Paludis, a° 1437), et en cas de mauvais temps on se réfugiait sous la halle. Cependant l'Hôtel-de-Ville paraît avoir été restauré vers la fin du XVIIe siècle, car le Conseil passa, le 14 juillet 1698, un marché avec le fondeur S. Lombard, pour la fonte des deux dragons de cuivre qui décorent son toit; ils coûtèrent 100 écus blancs les deux. La façade antérieure de l'Hôtel-de-Ville est évidemment plus moderne que la façade postérieure. La halle de la Palud est moins ancienne que celle du Pont qui fut construite, a° 1405, sur l'emplacement de certaines maisons achetées par la ville; elle fut destinée exclusivement à la vente des grains et farine, des souliers et cuirs. La halle du Pont fut réservée au beurre, fromage, harengs saures et autres salaisons. Il y avait aussi une halle à la porte de Rive ou d'Ouchy, dont les revenus apparte-

naient à l'hôpital de St-Roch; cette halle fut rebâtie en 1539.

L'auberge du Lion-d'Or, à la rue de Bourg, est la plus ancienne hôtellerie dont les registres de la ville de Lausanne fassent mention (hospitio Leonis in Burgo, a° 1526); il est assez remarquable qu'à Lausanne toutes les auberges se trouvaient dans cette même rue.

Lausanne avait trois foires annuelles qui avaient été octroyées à la ville par l'évêque George de Saluces, par privilége daté du jour de la St-Gall 1461. Deux de ces foires étaient exemptes de droits de ventes et de péages. Cette concession fut ratifiée dans la bulle de l'empereur Frédéric III, datée de Venise, du 6 février 1469.

La communauté de Lausanne était très pauvre avant la Réformation; quelques rentes et la perception des tribus sur les Juifs et Lombards en faisaient tout le revenu. Dans les années 1512 et 1513, ces rentes ne s'élevèrent qu'entre 5 et 600 livres lausannoises. Aussi avait-elle eu souvent recours à des aliénations de ses biens communaux; c'est ainsi qu'en 1405 (21 déc.) elle vendit, en abergement, avec l'autorisation de la haute cour séculière, à divers particuliers qui s'étaient cotisés pour cette acquisition, les plaines de Vidy, depuis le Flon à la Chamberonne, et depuis le bois de Vaud jusqu'au lac. Cet abergement fut fait pour le prix de 500 florins d'or, sous réserve du parcours dès la St-Jean à la St-Georges pour toute espèce de bétail, excepté les porcs. La ville réserva aussi 30 pieds d'homme de largeur pour le chemin de Vidy et 20 pieds pour celui dit la Croix-de-Vidy tendant aux patibules. Les concessionnaires étaient francs de lods pour les reventes faites de l'un à l'autre entre leurs héritiers en ligne directe.

La partie située en deçà du Flon, entre la Maladière et le lac, du côté de Cour, fut passée à clôs deux siècles plus

tard, sur un plan présenté au Conseil de ville par le conseiller et hospitalier Abr. Vulliamoz, le 31 mars 1696, pour bonifier cette portion par un système d'irrigation à écluses et pour y planter des arbres.

La Réformation améliora sensiblement la position financière de la ville de Lausanne. Le gouvernement de Berne lui abandonna, par décret du 1er novembre 1536, les couvents de la Madelaine et de St-François, les 5 églises paroissiales de St-Pierre, de St-Paul, de St-Etienne et de St-Laurent, ainsi que la chapelle de Ste-Croix à Notre-Dame. Il lui céda aussi le vieux Evêché, les abbayes ou prieurés de St-Sulpice, de Bellevaux, de Ste-Catherine et de Montheron dans le Jorat, les moulins de Pépinet et le Chalet-à-Gobet, avec tous leurs ornements, meubles, immeubles et revenus, à la charge de pourvoir aux frais du culte évangélique et de payer ses pasteurs. Le reste des crosses, croix, calices, d'or et d'argent, et autres ornements précieux des églises, furent vendus à l'enchère par l'ordre du Conseil de ville, aº 1556, pour refaire les voûtes des maisons et le pont sur le Flon, ruinés par les débordements de ce torrent. On pourra juger de la valeur de ces objets par celle d'une croix en cristallin réservée pour être vendue à N.-Fr. Seigneux, syndic de la ville, pour 100 écus d'or, qu'il paya comptant.

Le gouvernement de Berne donna aussi à la ville (26 août 1552) les bois de Sauvabelin* et de Fiaugères. Les

* Le bois de Sauvabelin est siz Jouxte l'eau ou soit le Flon, appellé Laus et certaines Vaux appellées de Daniel devers Orient, et depuis le dit Flon tendant à la terre de Provide, homme Guillaume Sondal, mouvante de nous à cause de notre Chapitre de Lausanne que fut de feu Vullyemaz Ducret, certain Riaux entre deux et la terre de discret Pierre Vuagnières mouvante de Belvaux, toujours devers la bize, et depuis la terre du dit Vuagnières à une bœnne ancienne étant au coin du dit Sauvabelin affrontante au commun et grand chemin et depuis la dite Bœnne à une autre Bœnne ancienne étant auprès d'un chesne

moulins de Pépinet furent vendus par acte du 5 juillet 1547, au même N.-Fr. Seigneux, bourgmaitre de Lausanne, et le 23 janvier 1592, le Conseil de ville abergea la pièce de terrain de la Condemine sous le cloître de St-François, à N. Pierre Loys, seigneur de Marnand, à moitié fruit, moyennant 550 florins d'entrage, et sous la cense annuelle de 10 florins, payables à chaque St-Martin.

Néanmoins le plan ci-joint démontre que pendant plus d'un siècle la ville de Lausanne ne fit aucune construction nouvelle, quoiqu'elle eût démoli plusieurs édifices anciens; c'est que l'entretien de ses murs et fortifications absorbait une bonne partie de ses revenus.

Le cartouche du plan de 1644 représente les armoiries de la ville telles que le Conseil les fit placer, a° 1539, sur la porte de St-François. On y voit deux écussons blasonnés, blason de la ville de Lausanne (coupé d'argent et de gueules), timbrés d'un troisième écusson aux armes impériales, supportés par deux lions et surmontés par la

joignant auprès des dits Communs et chemin et depuis à une autre Bœnne ancienne toujours auprès des dits Communs et chemin et depuis la dite Bœnne tendant au grand chemin le dit chemin affrontant à la possession de Jaques Signaud laquelle possession affronte aud. bois et depuis icelle possession au grand chemin et dès le d. grand chemin à la possession des hoirs de feu Pierre Fillon appelée Martinet, laquelle est mouvante de notre fief à cause de notre dit Chapitre et en laquelle avait été autrefois une Thiolleyre et depuis la dite possession à la terre que fut de feu noble Jean de Montherand laquelle à présent tiennent les hoirs de feu Provide Antoine Gavet le tout devers Occident et depuis icelle terre à la terre et possession dud. Claude Bellet entre laquelle possession dud. Claude Bellet et le dit bois de Sauvabelin sont mises deux Bœnnes et depuis la dite terre et possession jusques à certaines possessions mouvantes du fief de Bellevaux le toutage devers le vent.

Signé pour copie Georges Ansel.
Sur l'original signé Nicolas Zeehender.

Extrait du volume de la Bibliothèque cantonale, F. 1063. Traités divers, etc., de la ville de Lausanne.

couronne impériale. Cependant le gouvernement de Berne avait ordonné, par décret du 27 octobre 1567, que l'écusson aux armes de Berne serait accolé à celui de la ville et surmonté de l'aigle impériale.

On vient de retrouver, tout récemment, dans les combles de la Maison-de-Ville, trois grands tableaux très curieux pour l'histoire du canton de Vaud. L'un est la grande carte de l'Etat de Berne, dressée par Schæpfius, en 1548, après la conquête du Pays de Vaud, et qui est devenue très rare. On y remarque quelques localités qui ne se retrouvent plus dans les cartes modernes; on y voit figurer, par exemple, les monastères et les châteaux qui couvraient encore le Pays de Vaud et qui n'existent plus. — L'autre est un plan du ci-devant baillage de Lausanne, dressé en 1678; le cartouche porte les armes de la ville de Lausanne, surmontées de l'aigle impériale avec tous les attributs de l'empire; savoir, le globe, le sceptre, la couronne et l'épée: ceci prouve que Lausanne, quoique assujettie à la domination de Berne, gardait religieusement le souvenir de ses anciennes prérogatives de ville impériale.

Dans un des angles de ce grand plan du baillage, on voit un petit plan de la ville de Lausanne, en tout semblable à celui que nous mettons sous les yeux de la Société; au quatre faces de ce petit plan, on voit les armes des quatre paroisses de Lavaux, figurées dans quatre écussons distincts.

Le troisième tableau, enfin, est un grand plan visuel de la ville de Lausanne, dressé par Daniel Buttet*; il est sans date, mais paraît avoir servi de modèle pour la gravure du petit plan, tant de celui de 1644 que de celui de 1678. Ces trois tableaux, nettoyés et réparés, sont exposés à la Maison-de-Ville, dans la salle de la municipalité.

* M. Félix Marcel possède un calque soit relevé de ce plan; il m'a permis d'en faire un double qui est déposé à la Bibliothèque cantonale.

VI

LES DEUX CHATEAUX

par Théodore VANNOD, étudiant, 1858.*

Château de la Cité ou Vieil Evêché.

Nous trouvons dans les archives de Lausanne que « le 8e jour des Calendes de septembre 1011, Rodolphe III (Raoul), dernier roi de la seconde race des rois de Bourgogne, donna à l'Eglise soit à l'évêque de Lausanne (Henri), le *comté de Wauld* (Comitatum Waldensem). — Sicut ab antiquis terminationibus est de terminatus cum omnibus pertinenciis in stophariis, in Exactionibus, in omnibus usibus et utilitatibus, etc., etc. »

A ce titre était attachée la souveraineté temporelle de toutes les terres royales situées entre la Veveyse et l'Aubonne. Enfin en 1079 (ou 1080), l'empereur *Henri IV* donna à l'église de Lausanne « pour réparations des dissipations des biens d'icelle, faites par *Burkard,* évêque du dit Lausanne, confident et favori de cet empereur, savoir:

*** Ce mémoire a été couronné par l'Académie, et l'auteur, actuellement pasteur-suffragant à Mézières, m'a autorisé obligeamment à en publier l'extrait suivant.**

Muratum, Lustriacum, Carbarissam, Corise, Cubizaca, Leuco, Natres, c'est-à-dire le vaste territoire des quatre paroisses de Lavaux, avec tout ce que le duc Adolphe avait rière et depuis le fleuve Samina, Mont-joux, Pont de Genève, etc, etc. »

Cette donation fut confirmée par l'empereur *Conrad II* en 1145; c'est à cette époque qu'il prit l'Eglise de Lausanne sous sa protection impériale. En devenant puissants, les évêques sentirent naturellement le besoin d'avoir un palais dont la position et la grandeur fussent en rapport avec le rang qu'ils occupaient.

Il fallait au chef civil, haut et bas justicier, des cachots pour les délinquants; au chef militaire des créneaux contre ses ennemis.

Les évêques bâtirent-ils un château dans ce genre-là?

On le croit, mais personne ne peut l'affirmer, car aucun plan de cette époque n'a échappé au terrible incendie de 1235* qui anéantit tant de pièces d'un si grand intérêt. Le palais épiscopal devint lui-même la proie des flammes, nous dit Cuno d'Estavayer, l'auteur du cartulaire de Lausanne; mais d'abondantes collectes et les dons offerts par les pays voisins aidèrent l'évêque et son chapitre à rebâtir leurs demeures. Nous conclurons de là qu'en 1235, il existait déjà un palais épiscopal, ce palais antérieur à 1235 fut probablement élevé dans le XIe siècle, à la suite des donations de divers rois et empereurs.

Le document historique le plus ancien que nous possédions de l'Evêché est un plan visuel que l'on croit de

* Incendies à Lausanne:

1216. Cathédrale.

1219. Août. Commence à la Cheneau-de-Bourg et de là à la Cité, consume le clocher de N.-D., le Vieux-Evêché et 1374 maisons.

1235, 18 juillet, consume toute la ville, toutes les églises, hors St-Laurent.

1595 (?), mais des plus imparfaits et des plus grossiers. Cependant examinons-le. Comme nous l'avions supposé, l'Evêché a quatre tours, mais disposées dans un ordre bizarre; deux d'entr'elles, d'égale hauteur, occupent le nord; elles sont réunies par un bâtiment étroit, plus large du double à l'est qu'à l'ouest. La tourelle nord-ouest est mise en communication, non pas avec une tour, mais avec deux, accolées l'une à l'autre et d'inégale hauteur par un bâtiment semblable à ce dernier et de même largeur à ses deux extrémités.

En effet, celle qui est la plus en vue est bien de même dimension que les deux premières, mais entr'elle et le mur de communication d'ouest, se dresse une quatrième tour, plus étroite et dont la flèche atteint à peine au toit de sa voisine. Cette singulière disposition donne au château l'apparence d'un donjon irrégulier et dont la quatrième tour reste à construire ; ce n'est qu'après un moment d'examen qu'on aperçoit cette quatrième tour, accolée à celle du sud-ouest et lui servant de soutien. Le principal corps de bâtiment est un rectangle, dont les grands côtés vont du nord au sud, partant de la première tour nord-est et s'appuyant au sud, sur les premières maisons de la rue St-Etienne. Le petit côté, au sud, rejoint la double tour et clot ainsi l'enceinte. L'édifice est entouré de jardins à l'ouest et au sud. Voilà la description fidèle du plan de 1595 (?), lequel est déposé aux archives cantonales.

Mais il existe un autre plan qui n'est pas de beaucoup postérieur au premier, exposé dans la salle de la municipalité de Lausanne. Ce plan visuel date, selon M. de Gingins, de 1644 ; cette opinion est la plus vraisemblable, car on voit figurer le collége qui ne fut bâti qu'en 1587, par les Bernois. Ce plan, fort bien exécuté, se rapproche du premier à plusieurs égards. On y voit aussi

trois tourelles, l'une au nord-est, l'autre au nord-ouest et la troisième au sud-ouest. A côté de cette dernière, on voit encore le pied de la petite tour qui se trouvait dans le plan de 1595, le toit, terminé en flèche, a seul disparu, remplacé par un toit plus petit et plus incliné.

Les tours nord-est et sud-ouest sont pourvues de machicoulis, toutes trois sont percées de fenêtres irrégulières. Deux vastes bâtiments rectangulaires occupent les côtés ouest et sud. Au nord, entre les deux tours, pointe faiblement l'extrémité d'un toit. Un couvert, peut-être celui d'une galerie, partant de la cour, s'appuie à la tour nord-est. Enfin, un grand édifice de forme carrée ferme la cour, touchant d'un côté la tour nord-est et de l'autre les premières maisons de la rue St-Etienne. Des fenêtres dissemblables et bizarrement disposées éclairent ses appartements.

Le château est défendu par un mur crénelé au nord, à l'ouest par un fossé; aux pieds du premier et du bord des fossés se déroulent les jardins de l'évêque. Tel était l'Evêché en 1644.*

La ville de Lausanne, devenue propriétaire du vieux Evêché, voulut utiliser les cachots qui y étaient déjà, elle transforma l'ancien palais épiscopal en prisons publiques, y fit rendre la justice locale et y mit un chatelain.

Il est à remarquer qu'à Genève on avait procédé de la même manière après le départ de l'évêque, aujourd'hui le bâtiment de Genève sert encore au même usage que celui de Lausanne.

Dans le plan de 1644 nous avons vu que les deux ailes principales de l'Evêché étaient à l'ouest et au sud; au nord on n'apercevait guère que l'extrémité de deux toits, à l'est, une grosse construction presque carrée reliait la tour nord-est à l'aile sud, à la place même où régulièrement eût dû se trouver la quatrième tour.

* On peut voir la forme sur le plan de Lausanne que nous publions.

Examinons maintenant si, dans le plan de 1654, tout est encore dans la même position. On voit immédiatement que non. Au nord une nouvelle aile de bâtiment parallèle à celle du sud met les deux tours en relation continue. La façade sud elle aussi a subi d'importantes modifications ; la grosse construction qui s'élevait à son extrémité orientale a disparu et une construction semblable en tout, même pour la toiture, à celle de la partie occidentale, l'a remplacée. Au milieu de la cour s'élève un clocher mince et élancé, tout récemment construit, puisqu'on n'en apercevait nulle trace dans le plan de 1644.

« La terrasse de la Cité, d'où l'on jouit d'une des plus belles vue des Alpes et du Léman, fut élevée en 1707, sur l'emplacement qu'occupait la portion du vieux Evêché qui fut démolie, » nous dit M. de Gingins, dans ses notes sur le plan de 1644. Il découle de là qu'au commencement du XVII[e] siècle, la tour nord-ouest et une partie des bâtiments situés au couchant, n'existaient plus.

A cette époque déjà le tribunal criminel siégeait à l'Evêché*; à l'appui de ce que j'avance, je citerai le fait consigné dans les archives municipales qu'en mai 1742, le jugement de Bataillard provoqua à l'Evêché un grand scandale. Sous les évêques déjà la justice s'y rendait. La chambre de torture, dépendant de la chambre d'instruction, se trouvait là où est maintenant la lingerie de l'Evêché. Les instruments de torture furent employés ou du moins conservés jusqu'à la révolution de 1798 (?) ; à cette époque la population de Lausanne se porta en foule à l'Evêché, s'empara des instruments de torture et les brisa. Quelques-uns de ceux-ci ont cependant échappé et se voient encore aujourd'hui dans le local des grandes archives municipales.

* Voyez la note extraite du manuscrit Plantin, à la fin de cet article, page 83.

Sur les ruines du vieil Evêché, s'éleva un large édifice rectangulaire, simple et sans ornementation quelconque, de deux étages, moins élevé que celui d'aujourd'hui et qui garda le nom d'Evêché quoiqu'il n'eût ni sa célébrité, ni son importance.

Dans la nouvelle construction on ménagea à fleur de terre des cellules pour les prisonniers ; le premier étage ne forma jusqu'en 1820 qu'une seule et vaste salle, plus longue que large, bien éclairée : c'était une salle publique. L'ancienne tour, mise en communication avec le nouvel Evêché, fut restaurée elle aussi, les cachots furent maintenus au plain-pied, le premier étage fit partie des appartements du châtelain, qui transforma la petite chapelle dont la fenêtre donne au midi, en chambre à coucher. Un grenier public occupait les combles du bâtiment.

Ce nouvel édifice n'était élevé que d'un étage au-dessus de la terrasse de la Cité ; mais à l'occident et au midi, il en avait deux.

J'ai examiné avec attention le plain-pied du grand bâtiment et je crois fermement qu'il est formé jusqu'à une certaine hauteur et en plusieurs endroits des murs mêmes de l'ancien Evêché. J'ai été affermi dans cette opinion, en voyant l'épaisseur et la solidité des murs, les fenêtres profondes ; ça et là une fenêtre en ogive, bouchée maintenant, mais dont on distingue encore la taille des pierres.

Puis enfin, on voit toujours une série d'arceaux soutenant l'étage supérieur et soutenus par de petits murs, mais il est à présumer que jadis il n'en était pas ainsi. Ces murs sont certainement plus modernes que les arceaux qu'ils supportent ; on a d'autant plus raison de le croire qu'un de ces murs est remplacé par une petite colonne, située devant la porte de la lingerie et sur laquelle reposent les bases réunies de deux arceaux.

En 1820, on conçut le plan d'agrandissement qui, mis à exécution, nous a donné l'Evêché actuel.

En conséquence on ajouta deux nouveaux étages à celui qui existait déjà. En même temps l'on construisit l'escalier extérieur qui conduit aux chambre du tribunal.

Tous ces changements avaient été faits dans le but d'établir une *école à la Lancastre.*

Le rez-de-chaussée, vu depuis la terrasse ou premier étage en considérant l'édifice depuis sa base, qui auparavant ne formait qu'une seule chambre, fut transformé en cellules pour la détention.

La vaste salle du rez-de-chaussée fut remplacée par une pièce parfaitement semblable, mais située au second étage et destinée à servir de chambre d'école pour l'enseignement mutuel.

Mais cette institution ne donna pas tous les résultats qu'on en avait attendu et après deux ans d'essais, en 1823, on abandonna, on ne sait pour quel motif, le système Lancastre et on transforma la grande chambre du second étage en salles pour le tribunal, pour le jury et pour les témoins, destination qu'elles ont conservées jusques à aujourd'hui.

Lorsqu'on regarde l'Evêché depuis un lieu propice, depuis le Grand Pont par exemple, on est frappé en voyant le contraste qui existe entre ses divers bâtiments.

En effet, une petite tour à machicoulis d'un aspect sombre et d'une architecture antique, vient couper en flanc le grand édifice de construction récente, dont la direction est du nord au sud et dont la régularité rappelle l'art moderne. De cet édifice nous ne dirons rien, nous en avons déjà parlé précédemment.

Quand à la tour qu'il me soit permis d'y consacrer quelques lignes. Cette tour, située à la partie occidentale de l'édifice, est empreinte d'un cachet d'originalité et de vé-

tusté qui captive dès l'abord toute l'attention de l'observateur.

Ce qui l'entoure disparaît, il ne voit que cette tour bizarre jusque dans ses détails. Et véritablement elle est bien faite pour exciter la curiosité ; sa position n'y contribue pas peu : dominant le Bourg et la ville basse, elle semble défier le ravage des années et la colère des hommes.

Cette tour presqu'isolée est d'autant plus précieuse qu'elle est le seul bâtiment de l'ancien Evêché qui soit resté debout, elle date de 1240 à peu près ; enfin elle fut bâtie fort peu de temps après le grand incendie de 1235. Dans cette tour et entre les deux murs qui la relient au reste de l'édifice, on remarque une petite chambre voûtée dont la fenêtre est percée quelques pieds au-dessous des machicoulis. On a lieu de croire que cette chambre voûtée était une des chapelles de l'Evêché et qu'elle a survécu à l'ère catholique ; à cet égard les archives communales renferment un manuscrit du 18 avril 1537, dans lequel on lit :

« Article 3. La maison de l'Evêché, déclarée appartenir aux honorés Seigneurs de Lausanne ; *la chapelle du dit Evêché réservée à LL. EE.* * »

Si l'on examine attentivement les *murs de fondement* jusqu'à quelques pieds au-dessus du sol, on reconnaîtra qu'ils font partie d'une construction bien antérieure, soit par leur épaisseur (4 pieds et demi et plus), soit par la

* J'ai trouvé dans le manuscrit Sterky, qui est la propriété de M. de Gingins, une indication sur la *chapelle de St-Nicolas*, desservie par quatre chanoines sans prévôt, dans le palais du Seigneur évêque ; est-ce l'ancien Evêché ?

Ce chapitre avait la collature de plusieurs cures, entr'autres Bellerive, Font, Murist, Ménières, Pailly.

Le gouvernement de Berne conserva cette chapelle, qui est probablement celle de St-Nicolas, à cause des droits qui y étaient attachés.

BLANCHET.

disposition des quartiers qui composent le mur. Il se peut que ce soient encore les bases de murs de l'ancien Evêché. Dans le voisinage de ceux-ci, au bas et à droite de l'escalier qui du grand corridor conduit à l'étage inférieur, se trouve *une petite colonne fort ancienne*. Elle a environ 7 pieds de haut, y compris la base (qui est de 1 pied 2 pouces et demi). Son diamètre est approximativement de 1 pied et 3 pouces. Elle est couronnée par un chapiteau des plus remarquables. Ce chapiteau mesure environ 1 pied et 3 pouces de hauteur, il est séparé du fût par un simple filet rond; des quatre faces qui composent le chapiteau, deux et une très petite partie de la troisième sont encore visibles; les deux autres ont été mutilées et cachées par un ouvrage en maçonnerie. Les artistes badigeonneurs n'ont pas plus respecté ce modèle d'art gothique que les autres monuments de ce genre; ils l'ont orné d'une croûte si épaisse de plâtre qu'en certains endroits les contours du sujet disparaissent complètement. Les charmants détails et les hors-d'œuvres grotesques dont l'architecture gothique abonde ont sans doute été recouverts par le badigeon répandu avec une si grande générosité.

Lorsqu'en 1820, la commune de Lausanne fit construire l'escalier extérieur qui mène aux salles du tribunal, on rencontra, à 8 pieds de profondeur, une voûte en forte maçonnerie. L'architecte, M. Descombes, la fit couper et l'on trouva une excavation, servant probablement de cachot ou de cave à l'ancien Evêché.

Or, d'après les anciens plans, la tour maîtresse, du nord, occupait cette place-là; il est donc probable que cette voûte se trouvait à la base de la tour.

Les parois de ce caveau semblaient à première vue formées de cailloux ordinaires, mais il n'en était point ainsi, car, ayant voulu fortifier ces murs afin de rendre les fondements plus solides, M. Descombes découvrit *une petite*

colonne enchassée dans d'autres matériaux. Il la fit enlever et transporter dans son jardin où on la voit aujourd'hui (au jardin du Pavillon), maison Tachet, près du poids du foin.

Cette colonne, de forme octogonale, a environ 6 pieds et demi de haut sur 1 pied et demi de diamètre; elle est serpentée en relief par une liane (je ne sais si ce terme est technique, mais il me paraît exprimer assez fidèlement ce dont il s'agit ici), qui se continue sur chaque face en formant de nouveaux dessins. Cependant ces dessins sont peu variés et peuvent se réduire à deux : *a)* des lignes un peu arquées, traversant toutes les faces de l'octogone, et *b)* une seconde ligne formant des nœuds et des replis sans nombre.

La vieille tour de l'Evêché porte encore sur sa façade orientale (nord-ouest) les *armes de Guillaume de Challand*, armes qui se retrouvent aussi sur la porte de la caserne nº 1, sur deux des façades du château St-Maire et dans l'intérieur de la tour de l'Evêché, au-dessus d'une vaste cheminée.

Il y a encore *une porte en style ogival* par laquelle on pénètre dans la vieille tour; cette porte présente tous les caractères d'une vieille construction. On peut le croire du moment où elle fait partie de la tour qui, comme nous l'avons avancé plus haut, appartient probablement au XIIIe siècle. Cette porte, haute d'environ 13 pieds, a été murée pour en établir une plus petite en bois, mais elle offre malgré celà une embrasure de plus de 2 pieds et demi.

Au-dessus de la porte de bois, on remarque encore l'épaisseur (1 pied 2 pouces) d'une fenêtre dont le fond a été muré. Tout cela a l'air fort ancien et je crois ne plus m'écarter beaucoup de la vérité en lui assignant pour date celle de la tour qui subsiste aujourd'hui.

A la page 235 du manuscrit Plantin nous trouvons une note ainsi conçue : *Mémoires et observations concernant de certains malfaiteurs qui ont été très justement châtiés*, etc. Dès le 2 octobre 1702 au 30 avril 1703, on a fait subir le dernier supplice à vingt-huit malfaiteurs originaires des villages situés autour de Lausanne, à part un vieillard de 80 ans qui a été décapité, tous les autres ont été brûlés ou roués vifs à la Tzamberonnaz, soit à Vidi. Un autre a été roué vif en Plan près Vevey, et deux autres ont subi le même sort à Romanel, ils ont été consolés par les pasteurs Plantin et Bergier.

L'extrait suivant donne une idée des mœurs de cette époque :

« Le 18 décembre 1702, on a roué et ensuite étranglé vif sur la roue Abrabam C...., de Pully ; en même temps on a brûlé vif Estienne T...., parce qu'il n'a pas voulu confesser d'être brigand, quoique soutenu tel, mais simplement empoisonneur de sa belle-sœur, poison qui causa pourtant la mort de sa belle-mère, mais par accident, à cause qu'elle mangea d'une soupe où il y avait de la farine empoisonnée par le dit T.... ; celui-ci était aussi de Pully et détenu aussi bien que le dit C.... par la Seigneurie de Lausanne à l'Evêché. J'ai consolé le dit C.... Il y a eu ceci de remarquable touchant T...., c'est qu'il a été endurci d'une telle manière que personne ne l'a jamais pû disposer à souffrir la mort qu'il méritait (au moins avant ce que nous allons dire). Etant dans le feu, au milieu de plusieurs flammes de feu effroyable, Dieu a voulu qu'il soit demeuré tout son temps, à souffrir des tourments inexprimables, jusques-là, qu'il était consumé et grillé quant à la plus grande partie de ses membres, ayant les mains tellement calcinées que les os étoyent blancs comme ceux qui ont demeuré plusieurs heures dans le feu. S'étant cependant jeté dehors du bûcher ardent, malgré la résistance du bourreau, qui le repoussait toujours avec une grande perche, et étant sorti, tout monstrueux et horrible qu'il était, il ne laissa pas de pouvoir encore entendre et même parler, jusque-là que m'en étant approché, il me dit qu'enfin il connaissait la justice de son supplice, qu'il demandait pardon à Dieu et à la justice, et qu'il la suppliait qu'on l'assommat avant que d'être rejeté au feu, ce qui fut accordé par la noble justice, et ensuite il fut réduit en cendres. »

OBSERVATION.

Il faut remarquer que tous ces malfaiteurs nommés ci-devant ont été aux prisons du Château, ou de celles de l'Evêché empruntées du Château, exceptés ceux que j'ai distingués et dont j'ai dit, qu'ils avaient été pris de la part de la Seigneurie de Lausanne.

En suite, il faut remarquer que la plupart de ces malheureux ont confessé leurs crimes, plutôt par les exhortations qui lui ont été adressées par Messieurs les pasteurs et ministres, que par les tourments de la torture; M. le vénérable pasteur Plantin a été le premier qui a réussi en cela, M. le vénérable pasteur Bergier a suivi, j'y ai aussi réussi.

Que si l'on souhaite de savoir quels Seigneurs baillifs il y avait à Lausanne, il faut se souvenir que ça été pour le plus grand nombre Monseigneur Nicolaz Tschaerner, qui est brigadier au service des Hollandois; ce qui sur la fin, ça été Monseigneur Sigismond Steiger. Sur quoi il faut observer que ces deux Seigneurs baillifs n'ont jamais été présents, quand on a condamné ou fait mourir les susdits criminels, mais que ça toujours été, pour ceux qui dépendaient du château, noble et généreux Abraham De Crousaz, colonel et lieutenant ballival, en qualité de procureur fiscal de LL. EE. Et pour ceux qui dépendaient de la ville ou de l'Evêché, ça été ou sage et provide Jean-Pierre Failletaz, juge ordinaire de la justice de la Cité de Lausanne, ou noble et genereux Abraham de Martigny, Seigneur Banderet de la Cité.

—

Je souscris assure que les choses sus écrites se sont véritablement passées et arrivées, comme je l'ai écrit, que si l'on souhaite d'en savoir plus amplement l'histoire, on pourra la tirer des archives du Château de Lausanne ou de celle de dite ville, où MM. les secrétaires de Tallents et Courlat, qui ont écrit les procès de tous les surnommés malfaiteurs, les laisseront, comme c'est la coutume des secrétaires des villes comme est Lausanne. Fait ou copié tout ce que dessus, l'ayant tiré de mon original, ou livre de mémoire, ce 25me de juin mille sept cent et quatre.

(Signé) V. Buffat, ministre et régent en la quatrième classe du Collége de Lausanne.

—

N. B. De ces malheureux vingt et trois étant élevés sur des roues tous à la Tzamberonnaz, soit Vidi, ceux qui ont des météries voisines dans ce lieu, en craignant la puanteur et l'infection, ont présenté requête à LL. EE. pour qu'ils fussent tous consumés par le feu; c'est aussi ce qui a été accordé, eû égard aussi à ce que ces malheureux étoyent des spectacles d'horreur, qui rendaient épouvantable le passage de Vidi; cette fricassée s'est faite par le bourreau 3 ou 4 mois après que les derniers furent rompus.

Ainsi ect.

(Signé) V. Buffat, ministre et régent de la quatrième classe du Collége de Lausanne.

Château de St-Maire.

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'un terrible incendie consuma en 1235 la ville de Lausanne presque tout entière, sans en excepter la cathédrale et le palais épiscopal.

L'embrasement de la ville de Lausanne fut pour ses habitants une cruelle conséquence de leur imprudence; l'expérience leur vint enfin, mais à quel prix? le sinistre remplit les adultes de frayeur et les vieillards de découragement

L'évêque ne se crut plus à l'abri du feu et de ses ennemis dans l'ancien château; il se construisit une nouvelle habitation, à la fois isolée et inexpugnable, ce fut le donjon de St-Maire.

Une autre circonstance amena ce dénouement. Depuis assez longtemps les bourgeois étaient en désaccord avec les évêques; une alliance qui ne plaisait pas à l'une des parties, le taux d'une monnaie changée par l'évêque, ou un impôt extraordinaire levé sur les bourgeois, toutes ces

questions, bien que résolues par le Plaict-Général, donnaient cependant lieu à longues discussions, parfois guerre s'en suivait, jusqu'à ce qu'un prince voisin interposât sa médiation ; ainsi en 1282 les bourgeois de Lausanne, excités par Philippe de Savoie, s'assemblèrent sans ordre de l'évêque, s'imposèrent entr'eux et mirent des gardes aux portes. Guillaume de Champvent crut tout apaiser en lançant un monitoire ; mais il eut précisément l'effet contraire. Les bourgeois, de plus en plus irrités, attaquèrent l'évêque dans son château de la Cité et le chassèrent de la ville. Ce ne fut qu'après deux ans de guerre civile que Guillaume de Champvent put rentrer dans sa résidence épiscopale, grâce à l'intervention de Rodolphe de Habsbourg. En présence de tels faits, on conçoit que le besoin d'un château plus fortifié et dans une meilleure position se soit fait sentir.

En 1267, Jean de Cossonay, digne et respectable évêque de Lausanne, après avoir généreusement aidé les bourgeois de cette ville à reconstruire leurs demeures, jeta les premiers fondements du donjon épiscopal ou Château St-Maire, ainsi nommé à cause de sa proximité de l'église de ce nom. (La base sur laquelle il repose est du roc, ainsi que le prouve un rapport du maisonneur consigné aux archives municipales : « Au mois de janvier 1789 un éboulement de terrain ayant eu lieu derrière le château, l'on sonda le sol et à 74 pieds de profondeur on rencontra le roc.) »

Quelqu'activité que Jean de Cossonay déployât, il ne put l'achever et ses successeurs n'y travaillèrent que mollement. On peut même supposer qu'ils ne s'en occupèrent pas du tout, en voyant les charges de toute espèce qui leur incombèrent : d'une part à la suite des guerres contre le comte de Savoie, guerres dont le résultat fut le plus souvent contraire aux intérêts de l'évêque. Effectivement

il vit ses terres ravagées et dut même parfois payer un tribut; c'est ce qui arriva, par exemple, sous l'épiscopat de *Pierre d'Oron*, que M. Pellis qualifie de « fléau de son Evêché; » il n'y a là rien d'exagéré, puisqu'après lui et de son vivant déjà, le clergé et l'Evêché de Lausanne tombèrent dans une pauvreté extrême et le peuple fut réduit à la misère; d'autre part, la guerre ne sévissait pas seulement *extra muros*, mais aussi entre la ville et l'évêque, entre celui-ci et son Chapitre. C'est ainsi que nous voyons éclater, en 1388, une déplorable rivalité entre le Chapitre et l'Evêque à l'occasion du commandement. Les chanoines portèrent leur plainte devant le pape Clément VII, qui, par une bulle datée d'Avignon, affranchit les chanoines de l'autorité des évêques; mais pour ne pas trop blesser ce dernier, il ordonna en même temps que le clergé séculier et régulier de Lausanne serait soumis dans sa personne et dans ses biens à l'autorité épiscopale.

Le Chapitre, devenu indépendant, voulut faire une soumission immédiate au St-Siége, mais effrayé des préparatifs de l'évêque, il demanda et obtint la protection du comte de Savoie, Amédée VII. Ce nouvel aliment de discorde irrita les partis et provoqua une lutte qui ne finit qu'en 1393, alors que l'évêque, Guillaume de Menthonay, rétablit toutes choses sur l'ancien pied, fit la paix avec les chanoines et les détermina à enlever de leurs maisons les armes de Savoie, en renonçant à la protection intéressée de cette famille.

A l'avénement au siége épiscopal de *Guillaume de Challand* (ou Challant), le château se trouvait construit jusqu'aux tourelles et menaçait de rester longtemps encore dans cet état. Le nouvel évêque, riche, jeune et plein d'énergie, activa les travaux de bâtisse, ranima les chantiers déserts, fit terminer les murailles de défense et voulant unir l'agréable à l'utile traça dans l'intérieur des murs le

plan de magnifiques jardins. Enfin, après 20 ans de travaux consécutifs, Guillaume de Challand eût la satisfaction de voir terminé le château St-Maire. C'était en 1425, selon M. Pellis. M. de Gingins estime que ce ne fut qu'en 1431 que le château fut terminé; Guillaume y transporta sa résidence épiscopale et y mourut la même année.

Quelques années plus tard, en 1449, « le concile de Bâle » confirma l'union et l'annexion, précédemment accordée » et faite par l'antipape Pierre de Lune, appelé Benoît » XIII, du Prieuré de St-Maire, ordre des chanoines régu- » liers de St-Augustin, à la mense épiscopale, pour y faire » un château et des fortifications pour la défense de la » ville de Lausanne. »

L'évêque a tiré les pierres de deux carrières, l'une située sous Montbenon et l'autre à la Barre.

Les anciens documents parlent bien du donjon de St-Maire, mais sans en donner de description, ni de plan. Aussi, malgré nos recherches, n'avons nous pu nous procurer qu'un plan de 1644. Je vais en donner ici une description aussi exacte que possible.*

Sur le point culminant de la colline de la Cité se dressait, solide comme le roc qui lui sert de base, un vaste bâtiment carré, à trois étages, percés chacun de trois doubles fenêtres. Jusque-là une molasse grise et fine a seule servi de matériaux, aussi est-on d'autant plus frappé par un nouvel étage en briques rouges, qui, courant autour de l'édifice, semble le ceindre d'une couronne à quatre fleurons. Cet étage empiète assez sur le niveau général de la façade pour permettre d'utiliser les machicoulis dont il est dentelé. De petites tourelles minces, élancées, et de même matière, occupent ses quatre angles. D'étroites meurtrières devaient probablement remplacer les fenêtres

* On peut en voir la forme sur le plan que nous publions à la fin du volume.

qu'on y a dessinées dans le plan que nous esquissons. Un toit, terminé par une double flèche, surmonte l'édifice.

Ces tours, ces machicoulis, sont déjà de puissants moyens de défense ; mais c'est peu de chose auprès du large fossé qui coupe toute communication à l'orient et au midi.

Les dépendances du château, savoir : des remises, des bûchers, des écuries, et un second jardin occupent la partie sud de la cour. Un petit passage y a cependant été réservé pour communiquer avec les bâtiments du Chapitre. Du côté du couchant une longue suite de bâtiments, représentant de nouveaux bûchers, puis le logement des officiers, enfin un couvert long et étroit est jeté sur le péristyle où se réunit la cour criminelle, il vient s'appuyer aux dépendances immédiates du château. Du même côté part d'entre les deux tourelles une sorte d'appendice ou bâtiment principal ; il semble avoir été construit en même temps que ce dernier, si l'on examine la continuité qui existe entre les deux toitures.

Les armes de Guillaume de Challand se voient encore en plusieurs endroits de la façade.

Une petite fontaine occupe à peu près le centre de la grande cour. Cette fontaine fut établie peu de temps après l'achèvement du château, et cela aux frais de la ville de Lausanne, comme le prouve un titre déposé aux archives municipales et ainsi conçu : « Le 25 octobre 1482, la fontaine du château est déclarée devoir être, pour une fois » seulement fournie, conduite et établie par la ville de » Lausanne et devoir être dès lors maintenue par l'évêque, » à ses frais et sans pouvoir arrêter les eaux des fontaines » de la ville ; tout cela est sous le titre de « Prononciation » » faite par les ambassadeurs des illustres villes de Berne » et de Fribourg, sur des grands différents élevés entre » le reverend seigneur Benoît de Montferrand, évêque de » Lausanne et la Communauté de cette ville, etc., etc. »

Après la mort de Challand, arrivé en 1431, ses successeurs continuèrent à habiter le donjon jusqu'au moment ou *Sebastien de Montfaucon* (Mont-falcon) s'enfuit du château dans la nuit du 22 au 23 mars 1536, par un couloir secret percé dans le mur de sa chambre et aboutissant hors de la ville*. Les Bernois s'emparèrent alors du château et y établirent un baillif.

Le plan de 1644 ne nous montre que l'extérieur du château, l'intérieur pourtant vaut bien la peine qu'on s'en occupe. J'en eusse déjà parlé depuis longtemps, mais le manque de plan et d'indications précises m'y a fait renoncer. Grâce aux démarches de M. Rodolphe Blanchet, j'ai pu obtenir un document d'une antiquité assez raisonnable. C'est un plan intérieur et extérieur du château St-Maire et de la maison du chapitre, levé par J.-P. Delagrange, par ordre de sa magnifique seigneurie baillivale, le général Hacbreth, en mai 1733. (Aux archives cantonales.)

Faisons d'abord une description rapide de ce plan, ensuite nous le comparerons à celui de 1644, afin de connaître les changements que le siècle lui a fait subir.

Remarquez au nord ce grand bâtiment presque carré, traversé dans toute sa longueur, du couchant au levant, par un large corridor, sur lequel s'ouvrent six portes donnant accès aux appartements aujourd'hui occupés par les bureaux des Départements de l'Intérieur et par celui de Justice et Police. Au fond un escalier tournant conduit au premier étage, dont la distribution est à peu près la même que celle de l'étage inférieur. C'est le château St-Maire.

Il est entouré à l'occident et au midi d'un large fossé,

* J'ai visité cette pièce avant qu'on y fit des réparations; le passage secret qui descendait dans l'épaisseur du mur était à gauche de la grande cheminée. En montant le Chemin-Neuf on observait une ouverture voûtée, c'était le lieu de sortie où aboutissait ce passage secret dont nous venons de parler. BLANCHET.

au milieu duquel on aperçoit un petit jet-d'eau. Le château est relié à la série de bâtiments représentant le péristyle de la Cour criminelle, la chambre des officiers et les bûchers, par trois petites constructions, dont deux sont adjacentes à l'édifice et dont la troisième est séparée par un pont. A l'orient, une enceinte crénelée et une double porte défendent l'entrée de la grande cour. Entre celle-ci et le mur d'enceinte sont les remises et un premier jardin. Un second jardin se trouve à l'occident, entre la maison du Chapitre et la cour du château.

Nous venons de voir que la grande cour était fermée au nord par les fossés, à l'est par le jardin et à l'ouest par plusieurs petits bâtiments.

Il nous reste à examiner ce qui la limite au sud.

Ce sont en premier lieu les bûchers et les écuries entre lesquels on a conservé l'ancien passage allant à la maison du Chapitre. Puis, derrière ces bûchers, s'échelonnent jusqu'à la maison du Chapitre trois maisons appartenant à des particuliers.*

Là s'arrêtent les dépendances du château (ou de l'évêque) et commence la maison du Chapitre ainsi que ses appartenances.

Elle est distribuée de la manière suivante: A l'occident, la chambre des harnais et celle de torture, communiquant à la chambre de justice, au vestibule et aux prisons.

Plus bas, en allant au midi, nous rencontrons parallèlement placées la grande et petite cuisine, la cour de la maison et la loge pour la seringue. Enfin les dépendances, savoir : une entrée pour la maison du chapitre, une grange et des écuries rejoignent la grande rue de la Cité, en ve-

* Aujourd'hui encore on trouve devant l'ancienne maison du Chapitre, le bâtiment où se réunit la Commission des forêts, l'ancienne maison Gindroz, à présent le café Bize et la maison Gaulis.

nant s'adosser aux trois maisons particulières dont nous avons précédemment fait mention.

Rapprochons ce plan de celui de 1644. Nous verrons sans peine qu'ils ne diffèrent qu'en fort peu de chose. Ainsi, en 1733, nous trouvons deux nouveaux bâtiments, un bûcher et une remise, appuyés aux murs intérieurs du premier jardin et empiétant sur la cour de tout l'espace qu'ils occupent.

Reportons-nous à une époque plus rapprochée de la nôtre, en 1798.

Là, des témoins occulaires se souviennent d'avoir vu le château non point tel qu'il était en 1733, mais cependant organisé tout différemment qu'aujourd'hui. Au dire de ces personnes, les fossés n'existaient plus; ils avaient donc été comblés entre 1733 et 1798. Quant à la date précise, je n'ai pu la retrouver.

Puis une grille et une porte de fer avaient remplacé l'ancien mur de circonvallation.

Dès lors le château St-Maire et ses dépendances subirent une foule de changements.

En 1803, on construisit la salle du Grand Conseil sur l'emplacement occupé auparavant par le jardin, les écuries de l'évêque et le bâtiment du Chapitre.

Une médaille fut frappée à cette époque représentant d'un côté: le péristyle du local des séances du Grand Conseil et pour exergue: « Première assemblée du Grand Conseil du canton de Vaud — 14 avril 1803. » De l'autre côté est un aigle tenant entre ses serres l'acte de Médiation, pour exergue: « La Suisse pacifiée et réorganisée. »

Cette belle médaille est gravée par Andrieu.

En 1826 (ou 1830) le gouvernement fit élever l'appendice qui relie le château à la porte St-Maire et qui est occupé actuellement par le Commissariat des guerres.

De 1836 à 1840 se fit le bâtiment où se tiennent les séances du Tribunal d'appel.

En 1845 on déblaya la grande cour et on abattit l'ancien péristyle de la Cour criminelle et la grille d'enceinte, pour commencer les travaux dont nous voyons aujourd'hui les résultats: la terrasse du château et les beaux degrés qui y conduisent.

Une seule pièce a conservé son caractère primitif, c'est la *chambre de l'Evêque,* située au premier étage, recevant le jour de deux fenêtres tournées l'une au couchant, la seconde au midi. C'est une salle à peu près carrée, je dis à peu près, en effet la forme quadrilatère est distraite de sa régularité par deux petits cabinets, formés par les profondes embrasures des fenêtres; ces deux cabinets servaient probablement d'oratoires. Cette chambre qu'on s'est plu à orner de meubles, de tapisserie et de vitraux peints à l'antique, présente quelque chose de fort remarquable, dont l'authenticité du moins ne peut être revoquée en doute, ce sont les *armes des Mont-falcon,* placées en relief au milieu du plafond, divisé lui-même en caissons, dans chacun desquels les deux lettres A M (Aymon de Montfaucon) se trouvent, plus la devise: *Si qua fata sinant.*

Il ne faut point s'étonner trop de ce que cette chambre ait peu changé. Après la nuit du 22 au 23 mars 1536, le bailli bernois la transforma, ou plutôt lui donna comme nouvelle destination celle de *chambre du trésor.* Le gouvernement vaudois s'en servit aussi pour le même usage, jusqu'à la création de la Banque cantonale. La *chaire de l'Evêque,* vrai chef-d'œuvre de sculpture, a été enlevée de cette chambre où était cependant sa place naturelle.

VII

NOTRE-DAME DE LAUSANNE

Nous possédons plusieurs descriptions de la cathédrale de Lausanne ; MM. Fontaines, Recordon et Levade ont publié leurs travaux dans le temps ; plus récemment MM. Blavignac, Vuillemin, Champseix et Gaullieur ont traité le même sujet. Chacune de ces notices a son genre de mérite. Nous avons désiré avoir quelques données sur les principes qui ont dirigé les architectes pour la conception du plan de cet édifice. Dans ce but nous avons réuni une série de matériaux que nous soumettons aux réflexions des personnes qui s'intéressent à ce genre de monument.

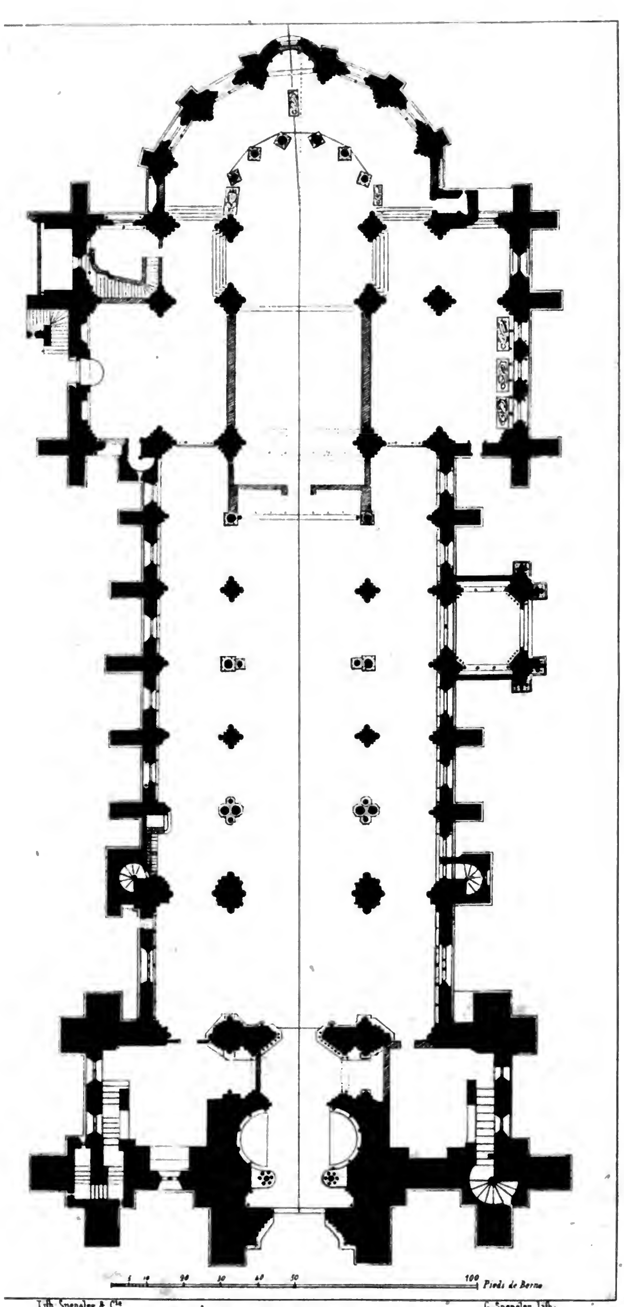
La BASILIQUE est la plus ancienne construction chrétienne ; l'empereur Constantin donna aux premiers chrétiens les anciennes basiliques romaines ; ceux-ci les transformèrent en églises. Nous empruntons la description de ces édifices à M. *A. Chéruel, Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*. Paris, 1855.

« Le mot BASILIQUE signifie maison royale, il désignait dans l'origine une galerie soutenue par des colonnes et

terminée par un hémicycle. Les préteurs y rendaient la justice et les avocats y donnaient leurs consultations. Lorsque les chrétiens sortirent des cryptes ou églises souterraines, ils prirent pour modèles de leurs nouveaux temples la basilique romaine. L'évêque siégea à l'extrémité de l'hémicycle à la place qu'occupait le préteur ; il y était entouré de son clergé. Ce lieu se nommait l'*apside* ou *abside*. En avant était l'autel, qui avait la forme d'un tombeau antique ; au-dessous la crypte rappelait l'église primitive des chrétiens. Dans la suite, on coupa la basilique par deux nefs transversales qu'on appela *transsepts* ou *croisées*. Le chœur se terminait au transsepts ; là étaient placés deux pupitres, nommés *ambons*, où les diacres lisaient au peuple l'épitre et l'Evangile. On les a remplacés dans la suite par un *jubé*, dont le nom vient de la formule que prononce le diacre avant de lire l'Evangile, formule qui commence par ces mots : *jube, domine*. Dans l'église primitive, un voile séparait le chœur du vaisseau ou *nef* (navis) ; on ne l'ouvrait qu'au moment de l'élévation. La nef était elle-même subdivisée ; des rangs de colonnes la séparaient des nefs latérales ou *bas-côtés*. Les hommes et les femmes n'étaient pas confondus ; une nef spéciale était assignée à chaque sexe, et des voiles les séparaient. Les *néophites* n'étaient admis que dans un vestibule nommé *porche*, et placé à l'entrée de la basilique. Les *pénitents* attendaient dans le même lieu qu'il leur fût permis d'entrer dans le temple. »

L'Eglise de Lausanne réunit ces diverses constructions, l'abside, le transsepts, le jubé, les bas-côtés et le porche ; de plus la tour des cloches était en partie séparée d'avec la nef comme dans les basiliques italiennes. Plantin en a fait le premier l'observation.

Pour donner une idée générale des conditions sous lesquelles les églises cathédrales ont été bâties, nous avons



Lith. Spengler & Cie G Spengler Lith.

CATHÉDRALE DE LAUSANNE.

extrait le fragment suivant de l'ouvrage de M. *Viollet-le-Duc, Dictionnaire raisonné de l'architecture française.* — Paris, 1857.

« Le mot CATHÉDRALE vient de cathedra, qui signifie siége, ou trône épiscopal. Cathédrale s'entend comme église dans laquelle est placé le trône de l'évêque du diocèse. Dans les églises primitives, le trône de l'évêque (cathedra) était placé au fond de l'abside, dans l'axe, comme le siége du juge de la basilique antique, et l'autel s'élevait en avant de la tribune, ordinairement sur le tombeau d'un martyr. L'évêque, entouré de son clergé, se trouvait ainsi derrière l'autel isolé et dépourvu de retable, il voyait donc l'officiant en face (voyez Autel). Cette disposition primitive explique pourquoi, jusque vers le milieu du dernier siècle, dans certaines cathédrales, le maître autel n'était qu'une simple table sans gradins, tabernacles, ni retables. La cathédrale du monde chrétien, Saint-Pierre de Rome, conserve encore le siége du prince des apôtres, enfermé dans une chaire de bronze, au fond de l'abside. C'était dans les églises cathédrales, dans ce lieu réservé à la cathedra, que les évêques faisaient les ordinations. Lorsque ceux-ci étaient invités par l'abbé d'un monastère, on plaçait une cathedra au fond du sanctuaire. Ce jour-là, l'église abbatiale était cathédrale. Le siége épiscopal était et est encore le signe, le symbole de la juridiction des évêques. La juridiction épiscopale est donc le véritable lien qui unit la basilique antique à l'église chrétienne. La cathédrale n'est pas seulement une église appropriée au service divin, elle conserve, et conservait bien plus encore pendant les premiers siècles du christianisme, le caractère d'un tribunal sacré; et comme alors la constitution civile n'était pas parfaitement distincte de la constitution religieuse, il en résulte que les cathédrales sont restées longtemps, et jusqu'au XIVe siècle, des édifices à la fois reli-

gieux et civils. On ne s'y réunissait pas seulement pour assister au service divin, on y tenait des assemblées qui avaient un caractère purement politique; il va sans dire que la religion intervenait presque toujours dans ces grandes réunions civiles ou militaires.

» A la fin du XIIe siècle, l'érection d'une cathédrale était un besoin, parce que c'était une protestation éclatante contre la féodalité. Quant un sentiment instinctif pousse ainsi les peuples vers un but, ils font des travaux qui, plus tard, lorsque cette sorte de fièvre est passée, semblent être le résultat d'efforts qui tiennent du prodige. Sous un régime théocratique absolu, les hommes élèvent les pyramides, creusent les hypogées de Thèbes et de Nubie; sous un gouvernement militaire et administratif, comme celui des Romains pendant l'empire, ils couvrent les pays conquis de routes, de villes, de monuments d'utilité publique. Le besoin de sortir de la barbarie et de l'anarchie, de défricher le sol, fait élever, au XIe siècle, les abbayes de l'Occident. L'unité monarchique et religieuse, l'alliance de ces deux pouvoirs pour constituer une nationalité, font surgir les grandes cathédrales du nord de la France. Certes, les cathédrales sont des monuments religieux, mais ils sont surtout des édifices nationaux. Le jour où la société française a prêté ses bras et donné ses trésors pour les élever, elle a voulu se constituer et elle s'est constituée.

» Où voyons-nous les grandes cathédrales s'élever à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe? C'est dans des villes telles que Noyon, Soissons, Laon, Reims, Amiens, qui toutes avaient les premières donné le signal de l'affranchissement des communes; c'est dans la ville capitale de l'Ile de France, centre du pouvoir monarchique, Paris; c'est à Rouen, centre de la plus belle province reconquise par Philippe-Auguste. »

Les personnes qui désirent étudier ce qui concerne le style gothique trouveront dans la *Revue des Deux Mondes,* 1er juillet 1862, un mémoire des plus intéressants de M. *E. Renan.* Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Le STYLE GOTHIQUE nous apparaît ainsi comme un art purement français. Il naît avec la France, au centre même de la nationalité française, dans ce pays florissant et riche qui, se dégageant le premier de la féodalité germanique, fut le berceau de la dynastie capétienne, et en recueillit avant tout les autres bénéfices. Ce fut, comme l'a dit M. Viollet-le-Duc, l'architecture du domaine royal. Soumis à l'influence essentiellement française de la royauté et de l'abbaye de St-Denis, ce pays, aux XIe et XIIe siècles, fut le théâtre d'un grand éveil de l'esprit humain, d'une sorte de renaissance qni se traduisit en poésie par les chansons de geste, en philosophie par l'apparition de la scolastique, en politique par le mouvement des communes et l'administration de Suger, en religion par saint Bernard et les croisades.

» L'architecture gothique ou, pour mieux dire, le mouvement de construction d'où elle sortit, fut le produit des mêmes causes. En ce qui concerne les communes, ce ne fut pas sans doute une circonstance fortuite qut fit coïncider leur établissement avec la rénovation architecturale. L'Eglise, à cette époque, avait hérité du forum et de la basilique antiques ; c'était le lieu des réunions civiles, et en effet ce sont des villes de communes, Noyon, Laon, Soissons, qui élèvent les premières cathédrales gothiques.

» Le premier architecte gothique non français dont le nom nous soit connu est Erwin de Steinbach (1277). En Allemagne, jusqu'au XIVe siècle, ce style s'appelle « style français, » *opus francigenum,* et c'est là le nom qu'il aurait dû garder. Malheureusement la fatalité qui priva la France de la gloire de ses chansons de geste se retrouve ici. L'es-

prit étroit qui domine à partir de Saint-Louis, les violences de l'inquisition, les malheurs de la guerre de cent ans, éteignent chez nous le génie. Strasbourg et Cologne deviennent les écoles du style que nous avions créé. La France voit à son tour chez elle des artistes étrangers. Le style français passe pour allemand ; l'Italie l'appelle Tudesque, puis, par un contre-sens des plus bizarres, fait prévaloir pour le désigner l'absurde dénomination de gothique. Il faut se rappeler que les Barbares furent surtout connus à l'Italie par les Goths. Gotico devint synonyme de Barbaro, et une légende représenta les Goths comme des êtres fantastiques acharnés à la destruction des monuments romains qu'ils venaient marteler pendant la nuit. Dans leur dédain pour cette architecture, qui n'était pas conforme aux ordres grecs et qui leur était profondément antipathique, les Italiens du XVIe siècle l'appellèrent Gotica, et ce nom fut d'autant plus facilement accepté par la France du XVIIe siècle que le mot gothique avait pris en français, par suite de l'influence italienne, une nuance analogue (écriture gothique, les temps gothiques, etc.). De là à prétendre que les Goths avaient inventé ce style, il n'y avait qu'un pas : Vasari le franchit, et aujourd'hui ce nonsens historique n'est pas encore déraciné de l'Italie. »

Il ne reste presque pas de documents sur la construction de la cathédrale de Lausanne ; on n'en possède pas de descriptions faites dans les anciens temps ; nous publions donc avec plaisir les pièces suivantes qui se rattachent à ce sujet :

« En 1849, M. Jules Quicherat fit connaître un manuscrit du fonds de Saint-Germain, à la Bibliothèque impériale, contenant un livre des plus singuliers. C'était, sous une

chemise de vieux cuir, une série de feuillets de parchemin contenant les dessins, les essais, toutes les notes, toutes les confidences d'un architecte du XIIIe siècle, Villard de Honnecourt. Le docte et pénétrant investigateur auquel l'histoire de France doit tant de judicieuses recherches décrivit ce curieux document; M. Lassus en entreprit la publication intégrale et y trouva une excellente occasion pour développer ses idées favorites; la mort le surprit dans ce travail, que les soins d'un de ses élèves viennent de mettre au jour. »

« L'album de Villard est le plus curieux miroir de l'état d'esprit où vivait un artiste du temps de St-Louis. Villard était originaire de Honnecourt, village situé entre Cambrai et Vaucelles. C'est un Picard, et il écrit dans le dialecte de la Picardie. Sa vie fut celle d'un artiste du moyen-âge, agitée, mobile, toujours nomade. Il voyagea, comme il nous le dit lui-même, « en beaucoup de terres. » On trouve dans son album les églises de son pays natal, Vaucelles et Cambrai, la rosace occidentale de l'église de Chartres, l'église St-Etienne de Meaux et la ROSACE DE LAUSANNE. » (Revue des Deux-Mondes, 1er juillet 1862. L'Art du moyen-âge, par E. Renan.)

Extrait d'un mandement fait en 1216 par l'évêque de Grenoble pour ordonner une collecte en faveur de l'église de Lausanne incendiée la même année (*Conservateur suisse*, tome III, page 30) :

« Pierre, par la miséricorde divine, évêque désigné de » Grenoble, à tous, etc....... Le bruit s'est déjà répandu » dans tous les pays, soit voisins, soit éloignés, comme » quoi l'église de Lausanne, si admirablement construite, » à l'aide de vos aumônes et de celles des autres siècles » chrétiens, a été détruite par une incendie si déplorable, » que c'est une pitié seulement d'en parler, et à plus forte » raison, une source de larmes d'en avoir été témoins ;

» car les toits de cette église couverts de plomb, ses fené-
» trages de verre peint, ses cloches harmonieuses, ses
» chapes de soie, ses précieuses tentures sur lesquelles
» étaient représentées des histoires du vieux et du nou-
» veau Testament, toutes ces richesses dont l'église avait
» été décorée en l'honneur de la bienheureuse Vierge
» Marie, de même que plusieurs livres, ont été entière-
» ment consumés. »

Le volume quatorzième des *Mémoires et Documents de la Société archéologique de Genève* renferme aussi un mandement de l'évêque de Genève Martin, du 30 novembre 1299, pour autoriser dans son diocèse une collecte en faveur de la reconstruction de l'église de Lausanne, « flam-
» mis voracibus incendii horribiliter deformata. »

En 1275, l'église de Lausanne était assez avancée pour pouvoir être consacrée et le concours des circonstances fournit l'occasion d'en faire la dédicace avec la plus grande solennité. Grégoire X, élu pape en 1271, n'avait rien de plus à cœur que de soutenir les intérêts de la Terre-Sainte, et bientôt il convoqua à cet effet un concile général qu'il tint à Lyon depuis le 7 mai 1274 jusqu'au 17 juillet de la même année. Rodolphe de Habsbourg avait été élu roi d'Allemagne, le 30 septembre 1273 et le pape l'avait reconnu dès l'année suivante. Rodolphe saisit cette occasion pour rencontrer Grégoire X, auquel il devait sa couronne, il se rendit donc dans cette ville où le pape était déjà arrivé le 6 octobre 1275.

Consécration de la cathédrale de Lausanne (traduit du latin). *Conservateur suisse*, tome XII, p. 404.

« L'an du Seigneur mil deux cent septante-cinq, le quatorze des Kalendes de novembre (19 octobre), fut faite la

consécration de Ste-Marie de Lausanne, par notre St-Père, le Pontife Grégoire dixième, en présence de l'illustre homme Rodolphe, roi d'Allemanie, et de l'illustre reine Anne, femme du dit roi, avec leurs enfants Albert, Hartmann, Rodolphe et Samson, et les autres quatre filles du dit roi.

Assistèrent aussi à la dite consécration :

Deux cardinaux-prêtres :

Guillaume, du titre de St-Marc, et Aucherius, du titre de Ste-Praxède.

Cinq cardinaux-diacres :

Othobon de St-Adrien, Humbert de St-Eustache, Jaques de Ste-Marie in Cosmedin, Matthieu de Ste-Marie in Porticû, Godefroi de St-George, au voile d'or.

Cinq archevêques, savoir :

De Lyon, de Besançon, de Ravenne, d'Embrun, de Milan.

Dix-sept évêques, savoir :

De Lausanne, de Valence en Espagne, de Sisteron, de Venose en Pouille, de Genève, d'Avienne en Crète, de Valence (en Dauphiné), de Crotone, de Liège, de Spire, de Paris, de Constance, de Marseille, de Trente, de Crémone, de Bâle, de Collioure.

Et plusieurs abbés, religieux et personnes ecclésiastiques.

Y assistèrent aussi les ducs venus avec le dit roi au nombre de sept :

Le duc de Carinthie, le duc de Theck, le duc de Lorraine, le duc de Bavière, le marquis de Hochberg, le landgrave de l'Alsace inférieure, le landgrave de Buchegg.

Y étaient aussi présens les comtes (quinze) :

Albert de Hochenberg, Burcard de Hochenberg, Frédéric burgrave de Nuremberg, Emicon de Linange, Frédéric de Linange, le comte de Ferrette, le comte de Hombourg, le comte de Habsbourg, le comte de Lœwenstein, le comte Eberhard de Katenelsenbogen, le comte de Nellenbourg,

le comte de Bar, le comte de Blamont, le comte d'Arlai, le comte de Montbelliard*.

Et une multitude innombrable de barons.

Voici quelles sont les reliques que le souverain pontife Grégoire X a déposées et renfermées sous le *grand autel*** qu'il a oint et consacré de ses propres mains: un morceau de la sainte croix, des cheveux de la bienheureuse vierge Marie, une côte de Marie-Madelaine, une côte de St-Laurent, un fragment du saint sépulcre, un autre du sépulcre de la bienheureuse vierge, un morceau de l'étable où J.-Christ est né, du bois de la croix de St-André et de celles de plusieurs autres.

Le lendemain de la consécration, une autre cérémonie non moins solennelle eut lieu dans la cathédrale. L'Empereur fit, entre les mains du pape, le serment de fidélité à l'Eglise, et délivra au Souverain Pontife un diplôme par lequel il lui rendait, ou s'engageait à lui faire rendre, les provinces enlevées au St-Siége en Italie, Ravenne, la Marche d'Ancône et le duché de Spolète. Par ce même diplôme l'Empereur s'engageait à défendre les droits du pape dans le royaume de Sicile, à prendre part aux croisades, et à faire la guerre pour l'Eglise si cela devenait nécessaire.

Les solennités furent si brillantes pendant les vingt jours que durèrent les fêtes, que l'empereur dépensa, pour son

* On consultera avec intérêt la *Dissertation* faite sur ce sujet par l'abbé FONTAINE. Fribourg 1791. Bibliothèque cantonale, H. 333.

** Pendant l'hiver de 1563, 30 chevaux transportaient à Berne, sur un traîneau, le maître-autel de la cathédrale de Lausanne. LL. EE. le firent placer dans l'Eglise collégiale de Berne pour servir de table pour la communion. Cette table subsiste encore, c'est un magnifique morceau de marbre noir de St-Triphon qui a dix pieds et demi de longueur, cinq pieds et demi de largeur avec une épaisseur de six pouces.

costume, neuf cents marcs d'argent, somme qu'égalait à peine le revenu du plus riche baron de cette époque. L'abbé de St-Gall fut obligé de vendre à la maison de Habsbourg les fiefs de sa riche seigneurie de Grüningen, dans l'impossibilité où il se trouvait de payer les dépenses qu'il avait faites à Lausanne pendant ces fêtes splendides.* »

On ne sait pas précisément tout ce qui fut décidé dans cette mémorable entrevue; ce qui est certain c'est qu'elle fut un des événements les plus importants de cette époque.

Il serait à désirer que le souvenir de cette réunion solennelle fut conservé dans le monument même où elle eut lieu et que ce grand fait historique fut rappelé dans le travail, aujourd'hui commencé, de la restauration des vitraux de la cathédrale. On pourrait consacrer à ce sujet les trois fenêtres placées dessous la rose au chœur**.

La Cathédrale,

par E.-H. Gaullieur.

De temps immémorial, il y avait eu, au sommet des hauteurs escarpées qui dominent Lausanne, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié. On attribue la fondation ou plutôt la restauration de cette chapelle à l'évêque Marius. Vers l'an 1000 de notre ère, les peuples manifestaient partout leur reconnaissance envers Dieu, qui avait prolongé l'existence du monde, que la croyance vulgaire regardait

* Jean de Müller, *Histoire de la Confédération suisse*, II, 224.

** Dans la fenêtre du milieu on verrait le Souverain Pontife consacrant la cathédrale; dans celle de gauche l'Empereur faisant son entrée à Lausanne, la fenêtre de droite représenterait l'entrevue de Grégoire X et de Rodolphe de Habsbourg.

comme devant finir à cette époque. Ce fut alors que l'évêque Henri, l'un des plus illustres parmi les prélats du diocèse de Lausanne, fonda une première église sur le lieu même où avait été érigée la modeste chapelle. A plusieurs reprises, dans le courant du XIIIe siècle, ce temple fut détruit par l'incendie. Des quêteurs parcoururent les divers pays de la chrétienté, portant l'image de *Notre-Dame de Lausanne,* afin de recueillir les sommes nécessaires pour relever le monument sacré. Déjà avant la fin de ce même siècle, la cathédrale de Lausanne avait été reconstruite plus spacieuse et plus belle qu'auparavant, tant était grande la dévotion des peuples de l'Helvétie occidentale et de la partie des Gaules qui était voisine. Le 19 octobre 1275, le pape Grégoire X fit la dédicace solennelle de la nouvelle église de Notre-Dame de Lausanne. L'empereur Rodolphe de Habsbourg, nouvellement élu, s'était aussi rendu dans cette ville pour y conférer avec le pontife sur les grands intérêts de l'empire et du sacerdoce.

Le plan sur lequel s'élève l'église cathédrale de Lausanne est celui de toutes les cathédrales construites à la même époque ; elle repose sur la croix latine, symbole de la rédemption. La base de la croix est au grand portail, situé au couchant ; l'un des deux bras porte la rose, tournée au soleil de midi, et le chœur figure la tête du Christ, penchée sur le bois. L'idée de l'ensemble se reproduit dans toutes les parties de la cathédrale. Partout la pensée se trouve en présence de l'infini. Il semble même que le temple se perde, à son extrémité, dans les profondeurs d'un ciel sans horizon ; l'architecte a atteint cet effet en s'écartant de la symétrie et cachant à demi, derrière les colonnes du chœur, les croisées par lesquelles il se termine.

Le portail du couchant, placé entre deux énormes tours, est de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle.

La porte, aux battants de bronze, est surmontée d'une baie et d'un réseau flamboyant. Cet ensemble est entouré de bandaux et de voussures ornées de sujets religieux. C'est Samson déchirant le lion de Fimna ou renversant le temple de Dagon; c'est le sacrifice d'Isaac; c'est le prophète Jonas, englouti par une baleine; ce sont des scènes de la vie de Jésus-Christ. Sur les côtés, des pinacles et des clochetons s'élèvent jusques sous une balustrale en quatre feuilles, qui termine l'ordonnance du frontispice et que surmontent six niches trilobées, ornées de statues. Plus haut courent deux galeries. La plus élevée était autrefois recouverte de terre ; on y cultivait des fleurs et on la nommait le Jardin des moines ; mais le jardin a été enlevé en 1803 pour arrêter la dégradation de la voûte qui le soutenait.

La tour du midi, la seule terminée, est rectangulaire et flanquée de contre-forts, sur lesquels reposent des tourelles, carrées au midi et circulaires au nord. D'une architecture très simple dans sa partie inférieure, où se trouvent les belles archives cantonales*, la tour est décorée à ses deux étages de baies, de colonnes, d'une balustrade et de quatre clochetons octogones, ornés chacun d'une arcade ogivale surmontée d'un fronton, qui varie à chaque face. La terrasse, construite au-dessus des deux étages, est élevée de 150 pieds (139 pieds 5 pouces de roi) au-dessus du sol, et l'on y arrive par 245 marches. La flèche, à huit pans, qui s'élance de la terrasse, la surpasse de plus de 40 pieds. Considérée dans son ensemble, cette

* Ces archives, qui sont très bien tenues, renferment une immense quantité de documents précieux pour l'histoire du Pays de Vaud et de l'Helvétie occidentale. L'un des titres les plus antiques et les plus curieux est celui qui est connu sous le nom de *Testament de la reine Berthe*, de l'année 961. Les archives particulières de la ville de Lausanne, conservées dans l'hôtel-de-ville, sont aussi riches et curieuses.

tour gigantesque, que l'on voit de toutes parts dominer la contrée, étalant, sous des aspects divers, sa masse, ses colonnes nombreuses, ses jours, ses aiguilles, ses dentelures, sa riche broderie, est à la fois imposante, hardie et légère.

Les étages renferment le beffroi. Cinq cloches y sont suspendues. On sonne la *Marie-Madelaine* pour convoquer le Grand Conseil; la seconde, nommée *Clémence,* pour les assemblées électorales et dans les cas d'incendie; les trois dernières au réveil et à la retraite du jour, à midi et à trois heures. Les cinq cloches se font entendre à la fois dans les grandes solennités.

La *Clémence,* qui sonnait autrefois lors de l'exécution des criminels, porte l'image d'une femme à genoux, près de recevoir le coup de la mort, quand un ange apporte sa grâce. Deux autres figures représentent, l'une la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et l'autre Jésus-Christ marchant au Calvaire. Selon la légende, le Christ, chargé de la croix, s'étant arrêté sur le chemin pour reprendre haleine, sainte Véronique prit ce moment pour lui présenter un mouchoir, afin qu'il pût essuyer la sueur de sang qui couvrait son visage; ce mouchoir est représenté sur la cloche, porté par des anges. Sur la *Marie-Madelaine,* on voit les armoiries de Berne et celle de Lausanne, surmontées les unes et les autres d'un écusson, où l'on trouve l'aigle déployée à deux têtes avec la couronne impériale. Sur le haut se dessinent plusieurs figures de chérubins. Le diamètre est d'environ 7 pieds. Les autres cloches portent diverses inscriptions.

La tour du couchant, restée inachevée, renferme la chapelle qui sert au culte en hiver.

L'intérieur du temple n'est pas ce qu'il a été; il a été couvert de badigeon; la lumière diaprée des vitraux ne vient plus l'inonder; plusieurs fenêtres ont été murées;

bien d'autres mutilations encore l'ont privé d'une partie de sa beauté, mais il reste toujours admirable par son unité, sa simple grandeur et sa vaste étendue. Nous suivrons ; pour le décrire , l'élégante notice de M. le professeur Vulliemin et la description savante de M. Blavignac :

Un vestibule, entre deux chapelles, conduit à la nef, divisée en huit travées, ou plutôt, comme l'a fait observer M. Blavignac, en quatre grandes travées partagées en deux par des piliers plus légers que ceux des travées elles-mêmes. Les arches des travées sont ogivales. Au-dessus de ces arches s'élève un triforium, puis une galerie à claire-voie, qui termine l'ordonnance de la nef. Sauf quelques exceptions, cette ordonnance se retrouve dans le transsept et dans le sanctuaire. Autrefois un jubé se trouvait à l'entrée du chœur, et, partageant l'église en deux vases, ne permettait pas d'en embrasser l'ensemble ; ce jubé a été remplacé par une grille qui laisse le regard errer librement sur tout l'intérieur de la cathédrale et sur ses belles proportions. Le transsept est accompagné de deux chapelles, pratiquées au pied de deux clochers, et, plus haut, de deux autres chapelles, placées à la hauteur du triforium, et qui, probablement, furent autrefois consacrées au culte des anges. Le sanctuaire est entouré d'un *deambulatorium*, passage destiné aux processions. Une petite chapelle circulaire, située à l'extrémité orientale du déambulatoire, termine l'édifice.

La longueur de l'église, prise dans l'œuvre, est de 303 pieds ; la longueur du transsept, de 113 pieds, et la largeur de la nef, de 75 pieds 4 pouces, à l'entrée de l'église, de 2 pieds 7 pouces de moins vers le transsept ; cette diminution de largeur ne paraît pas avoir eu d'autre but que l'effet perspectif. M. Blavignac a fait remarquer que la longueur de la croisée, qui est de 37 pieds 7 pouces, a servi d'unité de mesure pour la construction du temple;

que, prise deux fois, elle donne la largeur de la nef; placée deux fois, joignant la croisée, la longueur du transsept; et, répétée huit fois, la longueur de l'église; enfin, que si, aux longueurs réunies de l'église et du transsept, 415 pieds 8 pouces, on ajoute la hauteur des bas côtés, 29 pieds 7 $^1/_2$ pouces, celle de la nef, 60 pieds 9 $^1/_2$ pouces, et celle de la lanterne, 97 pieds 7 $^1/_2$ pouces, on obtient 604 pieds 2 $^1/_2$ pouces, quantité semblable à la longueur de la croisée, prise seize fois.

La simplicité du vase en relève la beauté. On n'y trouve aucun détail qui ne se rattache à l'ensemble et ne réfléchisse la pensée qui a conçu le plan de l'édifice. Soixante et dix fenêtres y répandent le jour. Presque toutes celles qui datent de la construction primitive sont sans menaux et ornés de colonnettes aux angles. Plus de mille colonnes ornent l'intérieur. Les principaux piliers sont formés de douze colonnes diversement assemblées. Vers la croisée, ce nombre est porté à seize. Des piliers portent les ogives, qui se croisent avec harmonie sous le ciel de la voûte, élevée de 56 pieds 4 pouces au-dessus du sol. L'ornementation, presque tout entière du genre végétal, est variée à l'infini*.

La chaire est en pierre, ornée d'armoiries** et de découpures ; l'abat-voix, en noyer poli, décoré de sculptures.

Les belles orgues anciennes, enlevées en 1536, et vendues à la ville de Sion, ont longtemps laissé un vide dans le temple ; enfin, dans le XVIIIe siècle, elles ont été remplacées par celles que l'on voit établies entre les clochers

* Beaucoup d'ornements ont été enlevés. On voit encore, à droite de la chaire et à la hauteur du triforium, les bases sur lesquelles étaient placées les statues en argent des douze apôtres, ouvrage dont on vantait la beauté.

** Celles de Rod. Bucher, trésorier du Pays de Vaud, et de Burkard-Fischer, bailli de Lausanne en 1633, se voient sur la balustrade.

occidentaux, et qui sont l'œuvre du facteur Scherrer, de Genève. On y monte par deux escaliers placés dans des tours ornées d'arcades et de colonnettes. Jadis, une balustrade en pierre se projetait devant la tribune de l'orgue, et suivait, au milieu de la longueur, le contour d'un cul-de-lampe saillant, orné des armoiries de l'évêque Aymon de Montfaucon ; mais aujourd'hui la balustrade a été démolie, et le cul-de-lampe est masqué par un plafond qui s'avance dans l'église d'une manière qui n'est pas très gracieuse.

Les stalles de la nef, placées contre le mur du collatéral de l'épître, datent de 1509. La profusion des ornements qui les couvrent contraste avec la sévère simplicité de celles, bien plus anciennes, qui se trouvaient dans le chœur*. On y voit répétées les armoires des Montfaucon et leur devise: *Si quâ fata sinant* (si les destins le permettent). Les dossiers portent, sous un dais de branches, de fleurs et de fruits entrelacés, les figures des apôtres et celles des saints. Sur les larges philactères des apôtres sont écrits les passages du Credo. L'évêque Aymon se trouve représenté deux fois: ici, à genoux devant la Sainte-Vierge et assisté de saint Benoît et de saint Baptiste; là, à genoux aussi, et soutenu par trois saints de la légion thébéenne, saint Maurice, saint Exupère et saint Second, pour lesquels il paraît avoir eu une dévotion particulière. Deux autres saints de la même légion, saint Candide et saint Victor, sont sculptés sur une stalle voisine. On voit encore sur ces stalles sainte Catherine, avec la roue de son martyre; un roi, prosterné à ses pieds, rappelle la haute origine de cette sainte. Sur les faces latérales des stalles sont reproduits des sujets variés. Les accotoirs sont formés de colon-

* Les stalles du chœur, rare exemple de la sculpture sur bois du XIII[e] siècle, ont été déposées dans la chapelle supérieure du midi. — Quatorze stalles sur cinquante-six ont échappé à la destruction.

nes de fûts divers. Les museaux offrent des sculptures capricieuses, la plupart satyriques.

Le sol est dallé en partie en grès et en partie en roche.

Le sanctuaire est exhaussé de 3 pieds $2\,^1/_2$ pouces audessus du sol dallé du temple, et il est de 5 pieds $7\,^3/_4$ pouces plus élevé que celui de l'arrière-chœur. On n'y voit plus le maître-autel consacré par Grégoire X, et sur lequel le souverain pontife avait déposé, de sa main, du bois de la vraie croix, un morceau du saint suaire, des fragments de la crèche de Bethléem et du sépulcre de Jésus-Christ; la trace laissée dans les dalles par des milliers de fidèles qui, pendant des siècles, ont ployé les genoux devant ces objets de la vénération commune, en rappelle seule le souvenir. Les treize lampes d'argent qui formaient le luminaire, les soixante et dix tapisseries de Perse, couvertes de broderies, les tableaux, les anges d'argent massif, le missel écrit en lettre d'or et orné de miniatures, tout a pris en 1537 le chemin de Berne, avec le trésor de la cathédrale. Les chasubles mêmes, au nombre de 800, et qui étaient enrichies de perles et de pierreries, ont été emportées comme faisant partie du butin. On ne voit plus dans le sanctuaire que les deux tables de communion, de marbre noir, ouvrage du XVIe siècle. Les coupes sont des œuvres élégantes de l'orfèvrerie du moyen-âge ; on voit au fond les anciennes armoiries de Lausanne et la date de 1584.

Des tombeaux placés autour du sanctuaire, les plus anciens ont disparu, sans qu'on sache en retrouver la trace. On ignore où reposait Rodolphe II, l'époux de Berthe la fileuse. Deux tombeaux d'évêques, dont on ne sait pas les noms avec certitude, se voient à l'extrémité méridionale du transsept; des tours et des murs crénelés, sculptés sous la figure du dernier, ont fait supposer, qu'elle représentait les traits de Jean de Cossonay, qui releva la ville et

l'église après l'incendie de 1235. On dit le monument funéraire qui se trouve près de la porte du transsept celui du pape Félix V ; mais ce pontife, mort à Genève, fut enterré dans cette ville, ou, selon d'autres, à Ripaille, dans un tombeau brisé en 1536 par les Bernois ; ses restes ont été plus tard transportés à Turin, et inhumés dans la métropole de St-Jean.

A côté est un quatrième tombeau, celui de la princesse Orlow, morte le 27 juin 1781. Près de ce tombeau est la chapelle dédiée à Saint-Maire.

Aymon de Montfaucon, l'un des restaurateurs du temple, repose contre le chœur, à l'entrée du déambulatoire ; les armoiries du prélat, gravées près de la statue, conservent encore quelques traces du mastic colorié qui les recouvrait.

Vis-à-vis on voit la pierre tumulaire de Jean-François Gaudard, mort en 1662. A côté repose Emmanuel-David Steiger (1704).

En suivant la balustrade du chœur, une inscription de 1600 est consacrée à la mémoire de Barbara Windenbach.

Le tombeau voisin renferme la dépouille de Marie Stürler, épouse de Gabriel Gross, bailli en 1730.

Une dalle placée devant est consacrée à la mémoire de Jacob de Gryers, bailli de Chillon.

Sous la fenêtre en face on lit : *Pour les nobles de Goumoens*, 1483, avec la devise : *Vertu surmonte envie.*

Sous la troisième fenêtre repose Jean-Pierre de Crousaz, professeur de philosophie et de mathématiques. En face de ce monument une inscription sur marbre jaune a été dédiée au colonel Abram de Crousaz.

Près de la chapelle de l'abside, une pierre tumulaire représente un évêque avec sa crosse. On croit que c'est le tombeau d'Henri, fondateur de la cathédrale ; c'est le monument le plus ancien.

8

Le tombeau qui est en face est consacré à la mémoire de L. de Wattenwyl, bailli de Romainmôtier, mort en 1769.

Loys de Bochat, professeur de droit, repose à côté de lui. Il mourut en 1754.

Une urne en marbre blanc rappelle la mémoire de Caroline, duchesse de Courlande, morte en 1748. Une inscription latine placée près de cette urne indique le nom de Marie Locher, baronne de Coppet, décédée en 1771.

Samuel Constant de Rebecque, seigneur d'Hermenches, se trouve à côté du professeur de Bochat. En face on voit le monument de Philippe-Germain Constant de Rebecque, tous deux sont morts en 1756.

Vient ensuite le tombeau d'Abraham-Daniel Clavel, de Brenles, professeur de droit à Lausanne, mort en 1771.

Tout près repose le corps de dame Henriette Burton de Berschamsted, en Angleterre.

Mais, de ces monuments funéraires, le plus remarquable est celui d'Othon de Grandson, fils d'Amédée*. Une statue en marbre blanc représente le chevalier armé de toutes pièces. Les mains ont été brisées par quelque accident. Sur le tombeau s'élève un dais formé d'ogives trilobées, de frontons et pinacles, formes légères et gracieuses, symboles de religion et d'espérance.

Des monuments modernes, celui qui a le plus de caractère porte une urne et un cippe en marbre blanc de Carrare, placés sur trois degrés en marbre noir, il rappelle la mémoire de Henriette Canning, morte à la Chablière, près de Lausanne, en 1817. Le cippe est orné de riches guirlandes, de la figure d'Apollon et de celles des Muses ; l'urne est entourée d'un serpent, symbole de l'éternité. Ce tombeau est l'œuvre du sculpteur Bartholini de Florence.

* Voyez la note de M. de Gingins, page 51.

Sous la fenêtre qui éclaire ce monument est un marbre consacré à la mémoire de Robert Ellison, écuyer anglais, mort en 1783.

Sur la pierre voisine, on lit: « A la mémoire de Guillaume Calderwood, Ecossais, lieutenant-colonel des gardes du corps, mort en 1787. »

La troisième inscription rappelle le souvenir de Guillaume Legge, second fils de Guillaume comte de Dartmouth, chambellan du prince de Galles, mort en 1784.

Le monument voisin rappelle le souvenir de Christine, comtesse de Walmoden-Cimborn, de la famille de Waguenheim, décédée en 1783.

Une table incrustée contre le mur du transsept rappelle la mémoire de Davel, martyr des droits et de la liberté du peuple vaudois*.

La chapelle absidale qui termine l'édifice, et qui, comme nous l'avons dit, ne se trouve pas sur le prolongement de l'axe, mais dévie du côté du nord, est ornée de pilastres cannelés et de charmants chapiteaux.

Par-dessus ces monuments et par-dessus le sanctuaire, le ciel de l'abside s'élève presque à la hauteur des voûtes de la nef. Celui de la lanterne s'élève à près de 100 pieds au-dessus du sol**. Sous ce dôme l'aspiration est plus libre encore, et le jour descend de plus haut que dans la nef. La lumière qui de la rose se répand dans cette partie de l'église, s'y brise en mille reflets et en mille arcs-en-ciel, rayonnements divins, brillantes apparitions, messagers d'un monde supérieur.

* Plusieurs pierres tumulaires ont été placées dans le mur extérieur du chœur. On lit: *Sepultura Jacobi Apia.* — *Sepultura Peraeonis.* — *Spult. F. Deghessaz.* — *Hic jacet Dominus Amadeus miles,* etc.

** Il est à regretter que de huit fenêtres qui formaient la lanterne, six aient été bouchées, probablement pour arrêter la dégradation de cette partie de la cathédrale.

La verrière qui transforme ces rayons du jour et leur prête ses vives couleurs, est tout un poëme ; on y voit retracée l'œuvre du Créateur : le soleil, sous la figure d'un jeune homme, conduisant un char ; la lune, sous l'image d'une femme, couronnée d'un croissant d'argent ; les saisons, les douze mois de l'année et les signes du zodiaque : puis les fleuves du paradis, les vents personnifiés, et tous les êtres fantastiques dont l'imagination des âges d'enfance de l'humanité a peuplé des contrées merveilleuses ; ce sont des cynocéphales, des blemmys ; c'est un pygmée combattant une grue ; enfin se montre le Sauveur, que Jean-Baptiste désigne comme tel à la foule assemblée.

La rose a été restaurée à diverses reprises : elle l'a été dernièrement en 1817 et en 1822 ; telle qu'on la voit encore, elle est un des plus beaux exemplaires qui aient été conservés de vitraux du XIIIe siècle.

La tour qui porte la lanterne est rectangulaire jusqu'à la plate-forme qui la couronne ; plus haut, elle devient octogone, et chacun de ses pans est orné d'un vaste fronton placé sur trois arcades soutenues par des colonnes. Une balustrade règne autour de la plate-forme, et des clochetons sont établis à chacun de ses angles. Une aiguille en charpente, haute de 120 pieds, termine cette partie de l'édifice. Cette flèche élancée a pris la place de celle que le feu du ciel consuma tout entière en 1825, et elle a été exécutée, sur les plans de M. l'architecte Perregaux, par les frères Bohy, habiles charpentiers établis à Lausanne.

La tour octogone qui sert de base à la flèche avait été plus élevée qu'elle n'était, lorsque cette restauration a été faite. Les huit frontons dont elle était décorée se sont trouvés tronqués. Peut-être, à la suite des incendies précédents, aura-t-on cru devoir diminuer la charge qui reposait sur les murs inférieurs, lézardés de toutes parts. Même les murs du sommet du chœur, écartés par la poussée de la voûte

du dôme, menaçaient ruine, et la flèche, mal affermie, balançait au vent et ébranlait sa base toujours davantage. Pour arrêter ce mouvement, M. Perregaux fit, en 1810, enfermer le mur dans deux cercles de fer, et rendit la flèche immobile au moyen d'une charpente intérieure qu'il sut combiner avec l'ancienne. Après l'incendie de 1825, il lia les murs du dôme par de nouvelles pièces de fer, releva la tour et fit la flèche, dont il avait assuré la base, plus élevée qu'elle n'était.

Deux clochers, restés inachevés, accompagnent la lanterne. Ils sont établis près des transsepts. L'un des deux, celui du midi, s'appuie sur une petite chapelle en plein cintre, que l'on croit avoir été dédiée à saint Maire. Peut-être est-elle celle que le saint évêque éleva dans ce lieu. Une figure de saint Nicolas se trouve sculptée près de l'ancienne porte, murée aujourd'hui, qui conduisait de la chapelle dans le temple.

Tout autour du chœur, comme il en est aujourd'hui des deux faces extérieures de la nef, des arcades aériennes, s'élançant avec hardiesse des parties basses de l'édifice, viennent butter les parties supérieures de l'abside, et complètent l'admirable ensemble que présente à l'extérieur la tête de la cathédrale.

Entré dans l'église par le grand portail, on en sort par celui du midi, nommé la porte des Apôtres. Ce nom vient d'un porche, établi sur un plan quadrangulaire, qui est surmonté d'un fronton aigu, par-dessus lequel s'élève une aiguille octogone. Ce petit monument, dans lequel on compte soixante et douze colonnes, en y comprenant celles qui, agroupées et au nombre de trente-deux, forment les contre-forts des angles extérieurs, est orné intérieurement de douze grandes statues, placées trois à trois, et qui représentent, non pas, il est vrai, les douze apôtres, mais Moïse tenant les tables de la loi, saint Jean-Baptiste,

saint Pierre, saint Christophe portant l'enfant Jésus, et d'autres statues de saints. Quatre-vingt figures de rois, de prophètes, de saints, de pontifes, tapissent les voussures de ce porche admirable. Un trumeau, auquel est adossée une statue, sépare la porte en deux parties; au-dessus sont représentés Christ, la mort, la résurrection et le couronnement de la Vierge.

La cathédrale est construite, en grande partie, en grès tendre ou molasse, assise sur un soubassement fait en blocs calcaires du Jura. Ces blocs calcaires paraissent avoir été tirés des ruines de l'ancien Lausonium. Plusieurs portent des entailles oblongues, pratiquées pour introduire la louve, espèce de pince destinée à sonder les pierres et à les poser comme le faisaient les Romains*.

Les évêques de la maison de Montfaucon, le gouvernement bernois et celui du canton de Vaud ont fait subir à cette cathédrale, le plus beau des édifices religieux de la Suisse romane, des réparations plus ou moins heureuses.

—

Il existe aux archives de l'Etat un plan général de la Cathédrale de Lausanne levé et dessiné en 1763 par l'architecte Emmanuel Ritter. C'est ce plan photographié que nous publions. Il paraît qu'à cette époque de grandes réparations ont été faites à l'édifice. L'architecte a indiqué par des teintes plus pâles les modifications faites par Aimon de Montfaucon, et par un pointillé les travaux faits alors par le gouvernement de Berne.

a) Le plan nous montre qu'Aimon de Monfaucon avait fait fermer la fenêtre du chœur située au levant (au sommet de la croix). Il en

* Un de ces blocs, détachés de l'édifice lors de sa restauration, était la corniche d'un entablement corinthien, on l'a placé dans le chœur. On va le déposer avec une inscription à la salle des marbres au Musée cantonal.

était de même des deux fenêtres latérales placées, l'une vis-à-vis du tombeau du chevalier de Grandson et l'autre devant la tombe d'Aimon de Montfaucon. Cette partie du chœur n'était donc éclairée que par les quatre fenêtres intermédiaires.

L'évêque Aimon avait réuni par des murs les quatre colonnes placées à l'angle nord de la croix attenant à la sacristie (à la place où se trouve aujourd'hui le tombeau de lady Canning); il avait construit là un escalier probablement pour le service d'un orgue placé dans cette partie de l'édifice.

L'évêque Aimon avait réuni par deux cloisons d'orient en occident les quatre grands piliers qui se trouvaient sous le dôme près de la rose; et si ce n'est pas lui qui a fait les anciennes stalles (que l'on a enlevées en 1830), c'est du moins ce prélat qui les avait placées dans cet endroit. Cette cloison se prolongeait en avant et atteignait les deux premières colonnes d'un volume moins considérable, de manière à former un jubé dans l'intérieur de la nef (ce jubé a été reporté en arrière, entre les deux grands pilastres, par LL. EE. de Berne).

C'est Aimon qui a clos par un mur et une porte la communication de la Chapelle de la Ste-Vierge avec la grande nef, il a de même fermé par une cloison la communication de la même chapelle avec le porche de la Cathédrale; sa devise et ses armes l'attestent avec profusion. Enfin les plans nous indiquent que l'espace situé sous le beffroi, à l'angle sud-ouest de l'édifice, était anciennement en communication directe avec la nef et que ce dernier évêque a fermé de la même manière les communications avec la nef et avec le porche.

b) Ce fut au milieu du siècle passé que le gouvernement de Berne fit construire le jubé placé entre les deux grands pilastres, comme nous l'avons indiqué plus haut. Ce jubé du côté de la nef était en marbre noir poli; devant ce jubé on plaça les deux tables de la communion.

LL. EE. de Berne ont fait placer des bancs dans toute la nef avec une distribution telle qu'elle existe de nos jours.

Avec les pièces dont nous venons de parler, on trouve aux archives un compte-rendu des réparations et débours faits dans la grande Eglise en 1747, 48 et 49, par l'architecte de la Grange, s'élevant à la somme de 23,738 francs 2 sols.

Voici quelques détails de ces dépenses :

On a remis en bon état tous les bas côtés de l'édifice et en particulier un grand nombre de colonnes.

La grille de fer qui sépare la nef du chœur pesait 1885 livres ½. Elle a coûté 778 francs 10 sols et avec la serrure et les accessoires 880 fr. 10 sols.

Le marbre du jubé a coûté 90 francs.

Dans les bas côtés du chevet les réparations se sont élevées à la somme de 2,433 fr. 10 sols.

Le rapport dit que par économie, des fenêtres à grands carreaux ont remplacé les vieilles à losanges.

A la porte, dite des Apôtres, la restauration en maçonnerie a coûté 731 fr. 12 sols.

Pour les réparations faites à tous les toits au nombre de douze, on a payé aux charpentiers et aux couvreurs la somme de 1,349 fr. 12 sols.

Les matériaux pour les dits toits, bois, tuiles ont coûté 2,593 fr. 14 sols.

Le fer-blanc et la clouterie ont été achetés chez M. Marcel à la Palud.

On a enlevé de dessus les reins des voûtes 3,805 tombereaux de terre qui ont été menés en Couvaloup.

La porte du portail a coûté 654 fr. 11 sols, y compris 16 fr. pour avoir nettoyé les muffles de cuivre; celle des Apôtres 458 fr. 09 sols.

Le réservoir neuf en cuivre à la tour du clocher a pesé 321 livres 3 onces à 1 fr. 2 sols la livre, 353 fr. 6 sols.

Le devis qui suit ce compte propose une somme de 27,000 francs pour achever les travaux proposés par l'architecte de la Grange.

—

Comme on vient de le voir, le gouvernement de Berne a fait son possible pour maintenir la cathédrale en bon état de conservation.

Il est bien à désirer que le gouvernement vaudois continue l'œuvre et veille à la conservation du plus beau monument de la piété de nos ancêtres. Le Conseil d'Etat a

demandé un rapport circonstancié à MM. les architectes Braillard et Maget; ce travail a été remis dernièrement à l'autorité supérieure; tout nous fait donc espérer que le Grand Conseil allouera une somme convenable afin de prévenir la dégradation ultérieure de notre magnifique édifice national.

Copie de l'inventaire des ornements, reliques, statües, images, vases et bijoux de la grande Eglise de notre Dame de Lausanne *.

1. Le chef de notre Dame pur or pesant 230 onces, dans un reliquaire enrichi de pierreries.

2. Une monstrance pesant 166 onces d'or de Turquie avec une perle de grand prix sur le font.

3. Une statüe de la Vierge, pur or, haute de deux coudées pesant 80 livres avec couronne d'or, garnie de pierres précieuses.

4. Une statüe de Jesus Christ pur or, haute de deux coudées pesant 31 livres.

5. Statües des 12 Apotres, toutes egalement hautes, du plus pur argent, chacune pesant 24 livres.

6. Un reliquaire d'or avec reliques de la Ste-Croix, des 12 Apotres, des epines de la couronne de Jesus Christ, des morceaux du St-Sepulchre, de foüets, verges et quantité d'autres reliques, estimé 6000 écüs d'empire.

7. Un autre reliquaire d'argent enrichi de pierreries, contenant 300 pièces de reliques il pesoit 190 livres, outre la valeur des pierreries.

8. 120 calices, savoir 70 pur or, et 50 argent doré.

9. Un encensoir or pur, pesant 10 livres et 3 onces.

10. Trois encensoirs d'argent pesants ensemble 17 livres et 3 onces.

11. Quatre livres de chœur de grand parchemin, à l'usage du chant grégorien, vallants 900 livres.

* Cet inventaire a disparu des archives de la commuue de Lausanne

12. Un manuscrit estimé trois mille livres.

13. Un thèque pour les corporaux du duc de Berthold faitte de licoree en richie de quatre perles avec les armes d'argent, estimée 300 livres.

14. Deux anges d'argent devant le maître autel au chœur pesants 80 livres.

15. Neuf monstrances les unes d'or les autres d'argent, estimées ensemble 1000 ecüs d'Empire.

16. Vingt cinq grands chandeliers d'argent, dont deux pesants 171 livres, avoient été donnés par deux evêques de Lausanne.

17. Un missel parchemin en lettre d'or, venant du duc Berchtold enrichi de belles figures estimé 600 écüs.

18. Septante autres missels, selon l'usage de l'Eglise de Lausanne.

19. Un chandelier devant le maître autel, ayant 13 lampes d'argent pesant 44 livres.

20. La grande orgue de six registres, estimée 6000 florins, vendüe à la ville de Syon.

21. Une orgue dans le chœur pour le maître autel à 9 registres dont le principal étoit d'argent.

22. Une orgue de 12 registres pour l'autel de St-Pierre estimée 1200 florins.

23. Une croix, fin or, haute de six coudées et demi, pesant dix huit livres enrichie d'un rubis de grand prix, enfermé au coté du crucifix pour marquer la blessure de la lance.

24. Une croix d'argent pleine de reliques, pesant cinq livres.

25. Sept croix d'argent, pesant 27 livres remplies de reliques.

26. Deux chasses de très belles reliques.

27. Trois bras d'argent remplis de reliques.

28. Un ciboire d'or pesant neuf onces, on y gardoit le Sacrement.

29. Un *Agnus Dei* béni par le pape, couvert d'or pesant 4 $^1/_2$ onces.

30. Un livre d'Evangiles d'yvoire, à garnitures d'argent taxé 500 florins.

31. Un livre des Epitres d'yvoire, garni d'argent estimé 500 florins.

32. 80 thèques de corporaux couvertes de lames d'argent, le fond étoit de damas broché garni de cordon écarlate et soye de diverses couleurs.

33. 60 grandes etôles de damas.

34. 400 chassubles avec leurs manipules, étôles, numeros de diverses couleurs.

35. 405 autres ornées de croix, enrichies de perles et de pierreries.

36. Six bassins d'argent, de la contenance chacun de demi quarteron.

37. Huit paires de burrettes d'argent d'oré, chacune pesant 4 onces.

38. Un grand bassin d'argent pour l'eau des baptêmes.

39. Les ampoules de S[te] huile et du crême, d'argent et de même grandeur.

40. Plus de 70 tapisseries de Perse, pour orner l'autel, richement travaillées et brodées.

41. Une infinité de linges et tapisseries d'Hongrie.

42. Les tableaux du grand autel enrichis d'or.

43. Plusieurs images avec le grand crucifix.

44. On ramassa quantité d'argent, du debris des pierres du sepulchre, ou il y avoit des armes et inscriptions gravées sur le cuivre, et incrustées d'argent.

Copie de l'inventaire des joyaux de la Chapelle de notre Dame en la grande Eglise de Lausanne pris en 1441.

1. Une image d'argent d'homme d'un *Barnabon*.
2. Une autre d'argent d'homme de *Louis de Cossonnay*.
3. Une autre de femme de la fille du dit *Barnabon*.
4. Une autre petite d'argent de Ste Catherine.
5. Deux autres petites d'argent d'homme et de femme.
6. Deux mains d'argent.
7. Un diamant dans la bague de la Vierge.
8. Un encensoir d'argent d'oré.
9. Un gobelet d'argent.
10. Un collier d'or donné par le comte *Amedée* de Savoye.
11. Un autre d'argent doré donné par le même.
12. Un autre donné par *C. S. de Grandson*.

13. Un collier d'argent.

14. Sept lampes d'argent.

15. Quatre chœurs d'argent.

16. Une nef d'argent donnée par *Hug. de Chalon*.

17. Cinq calices avec leurs paténes dorés.

18. Douze yeux d'argent.

19. Une jaspe ou il y a une croix d'argent.

20. Un chateau d'argent.

21. Deux petits souliers d'argent.

22. Une petite caisse d'argent.

23. Des tables d'yvoire.

24. Une bague d'argent ou est fichée une pierre de Chalcedoine trouvée miraculeusement.

25. Une bague d'or avec un zaphir.

26. Trois autres bagues avec un petit fermail.

27. Une couronne d'argent ornée de pierres leguée par une marchande de Lausanne pour mettre sur la Vierge.

28. Une autre petite couronne même façon pour son enfant.

29. Un pot d'argent.

30. Une petite croix d'argent.

31. Une image d'argent de grandeur d'homme.

32. Une autre de grandeur d'un enfant.

33. Une image de la Ste-Vierge d'argent doré, tenant son fils avec un diadéme, donnée par la reine de Sicile fille du duc de Savoye.

34. Une petite image d'argent de fille a genoux.

35. Un pain d'argent doré, donné par le Pape Felix moderne, ou est peinte l'annonciation.

36. Un bras d'argent.

37. Des cuillères.

38. Des tables.

39. Des cœurs.

40. Des reliquaires d'argent.

41. Une image de la Vierge, donnée par la duchesse de Savoye, tenant son fils d'argent, avec une couronne d'argent doré.

42. Une autre image de la Vierge d'argent.

43. Une rose d'argent donnée par le duc de Savoye.

44. Une petite nef d'argent.

45. Un collier d'argent.

46. Une image de la Vierge d'yvoire, assise sur un escabeau d'argent, avec une couronne d'argent.

47. Un œil et un cœur d'argent.

48. Un cœur d'argent.

49. Une aigaire de noix muscade garnie d'argent doré.

50. Trois bagues d'or garnies de pierres précieuses, avec une chaine d'or.

51. Une bourse munie de perles et boutons d'argent doré.

52. Trois coffres d'argent.

53. Une cerrure d'argent doré.

On mit en réquisition dix-huit charriots pour transporter ce trésor, estimé cent-vingt mille louis d'or (de 25 francs) sans les diamants, les perles et autres pierres précieuses, les tapisseries de Perse, de Hongrie, les habits sacerdotaux, etc., etc.

Je me suis souvent demandé où était placé l'autel de la cathédrale, AUTEL consacré par le souverain pontife le 19 octobre 1275.

La tradition porte que c'était un autel à la romaine; cela est possible vu l'époque de la consécration et les circonstances de la cérémonie qui eut lieu ; il est peu probable que qui que ce soit eût osé y toucher, après des circonstances aussi solennelles. Il n'y avait donc que la table de marbre noir que l'on voit encore aujourd'hui à la collégiale de Berne, sans retable; le prêtre fonctionnait derrière l'autel regardant le peuple.

Cette condition ferait placer l'autel un peu en avant sur la ligne des deux travées qui séparent le chœur du transsept; une circonstance vient appuyer cette manière de voir; Scheuler (voyez page 51) indique la place de l'autel à côté de la tombe du chevalier de Grandson; de plus, la tradition place en arrière la statue en or de la Vierge, au

lieu même où se trouve aujourd'hui une tombe avec les armoiries de la famille de Loys et la devise: *Sub umbram alarum tuarum, protege me Domine.* C'est autour de cette tombe que se voient les traces profondes laissées dans les dalles de marbre; ce serait donc devant l'image de la Vierge que les fidèles ont ployé le genou et non devant l'autel qui se trouvait plus rapproché du transsept.

Le chœur avait alors de grandes dépendances pour le service du personnel nombreux de la cathédrale; la sacristie était au nord, elle s'étendait jusqu'à la Cité-Derrière; on voit encore au rez-de-chaussée de la maison Turtaz une chapelle voûtée; la construction qui joignait la cathédrale de ce côté a été enlevée il y a une quarantaine d'années; c'est alors que l'on a fait disparaître le cimetière placé au nord de l'édifice, à partir de la sacristie au couchant.

On a aussi retrouvé des restes de construction dans la maison Maurel, située près la place de St-Maur, au levant de la cathédrale.

Sur une fenêtre de la maison Zulauf, près de la porte de Couvaloup, existe une tablette sur laquelle on voit sculptées les armes de Montfaucon avec celles de l'Evêché de Lausanne; c'est la seule fois que j'ai trouvé les deux coupes de l'Evêché gravées sur le marbre.

J'ai fait plusieurs fois des démarches pour placer en lieu sûr ce souvenir précieux de la période épiscopale.

Ces faits nous portent à croire qu'il existait autour de de la cathédrale tout un ensemble de constructions se rattachant au service religieux. Outre l'évêque et le prévôt, on comptait trente-deux chanoines, auxquels il faut ajouter le curé de Ste-Croix dans la cathédrale et les fonctionnaires des nombreuses chapelles placées dans les diverses parties de l'édifice.

VIII

SAINT-FRANÇOIS ET SAINT-LAURENT

La place de Saint-François.

Les personnes qui viennent visiter Lausanne manifestent souvent leur étonnement sur le grand nombre de noms de saints, grands et petits, que portent les rues de la protestante Lausanne. Les membres de l'ancienne famille lausannoise ont cru devoir conserver ces souvenirs des temps historiques. L'histoire du passé est l'arbre de science du bien et du mal; chaque famille, chaque cité doit tenir à honneur de conserver religieusement les appellations qui font revivre dans les générations nouvelles les souvenirs du passé.

La place de Saint-François tire son nom du couvent des Cordeliers, de l'ordre de St-François, dont l'Eglise seule existe encore aujourd'hui. Les documents conservés aux archives de la ville de Lausanne font connaître que la construction du temple remonte à l'an 1280; c'est un des familiers de l'évêque (Dapifer) et sa femme Guillemette qui ont donné tout le pré à Oche, qu'ils possédaient hors de la porte de Condamines, à la Congrégation des frères mineurs,

pour y bâtir un couvent; et cela pour le salut de l'âme des deux époux. Ils donnent de plus l'autorisation de prendre sur leurs terres tous les matériaux nécessaires aux dites constructions.

Le couvent et l'église furent rebâtis en 1444, probablement à la suite des donations faites par le pape Félix V, qui l'habita quelque temps, lorsque le concile de Bâle fut transféré à Lausanne.

Si l'on examine le temple avec un peu d'attention, on trouvera, à une certaine hauteur, des restes d'arcs des anciennes fenêtres; on reconnaîtra aussi les matériaux nouveaux qui ont servi à la construction des grandes fenêtres actuelles. C'est à la seconde construction, à ce qu'il paraît, que les voûtes et leurs supports ont reçu la hauteur qu'ils ont aujourd'hui.

Dans la partie supérieure de la grande fenêtre placée au nord, près de la tour, il existe encore un vitrail colorié; à gauche, on voit la moitié d'une croix blanche qui se détache sur un champ rouge; à droite, se trouve un demi-écu portant des fleurs de lis sur un champ d'azur. Il est probable que ce sont les armoiries d'Amédée VIII (Félix V) et de sa femme Marie de Bourgogne. J'ai retrouvé les mêmes armes à l'angle occidental des stalles qui sont placées en face de la chaire à droite; elles sont au-dessus d'une sculpture de guerrier.

En 1523, les Conseils de la ville de Lausanne décidèrent la construction de la tour, et, le 23 avril de la même année, Jean de Fluvio (Duflon) et Sébastien Grand en posèrent la première pierre, en présence des trois Conseils : des vingt-quatre, des soixante et des deux-cents.

Le cimetière faisait le tour de l'église, il était utilisé aussi comme préau pour les Cordeliers. Un mur servait de clôture du côté du nord, laissant un passage le long des maisons qui existaient alors vis-à-vis de l'église. Le

passage conduisait à la porte qui était placée à l'occident de la rue, vis-à-vis des maisons construites par M. l'architecte Perregaux.

Alors les voyageurs et les chars venant de La Côte ne passaient pas sur St-François; ils arrivaient de Vidy, par le Bois-de-Vaud, à l'entrée principale de la ville qui était en Pépinet; de là, ils passaient par le Petit-Saint-Jean pour arriver au Pont où le chemin se bifurquait; d'un côté, on montait la Palud et la Mercerie pour aller à l'Evêché et dans le nord du pays; l'autre bifurcation conduisait par la rue du Pré à la Cheneau-de-Bourg et à la porte de Saint-Pierre; de là, par la campagne du Singe et le pont du Trabandan, on se rendait du côté de Lavaux.

Ce fut après la mort du major Davel, et sur les instances de la cour d'Angleterre, que le patriciat de Berne se décida à améliorer les communications dans le Pays-de-Vaud. Il construisit plusieurs routes importantes, en particulier celle qui mettait en communication le vignoble de La Côte avec la ville de Berne. On traça alors un grand chemin de Vidy à Montbenon, pour arriver sur la place de St-François, qui fut appropriée à ce nouveau service.

Depuis un demi-siècle, on a fait à la place une série de réparations de première utilité; elle a été nivelée et pavée il y a quelques années. Ces derniers jours, l'autorité locale a décidé d'y placer une fontaine monumentale adossée à l'église de St-François, dont elle rappelle l'architecture; la fontaine se compose d'un grand bassin en demi-octogone, avec deux petits bassins formant bas côtés. La chèvre est isolée, elle sort du bassin et peut avoir 25 pieds de hauteur. Sa partie supérieure, taillée en clocheton, est terminée par une petite flèche qui porte son fleuron. Le bassin étant adossé à l'église, une applique était nécessaire pour protéger l'édifice tout en donnant un certain relief à cette partie de la construction.

Les dessins ont été faits par MM. de la Harpe et Bertholini. La roche, espèce de marbre gris-blanc, provient d'une carrière de Soleure, qui fournit des blocs sains et de grande dimension.

Nous voici arrivés en 1862; dans quelques mois on ouvrira la ligne du chemin de fer Lausanne-Fribourg et Berne; nous ne verrons plus alors sur la place de St-François cette masse de diligences qui transportaient les voyageurs en tous sens, ni ces énormes chars de vins attelés de 12, 14 et jusqu'à 16 chevaux qui franchissaient avec peine le contour par lequel on arrive au Casino. — La circulation deviendra beaucoup plus sûre, et la nouvelle vie, la nouvelle activité, qui depuis quelques années se sont manifestées à Lausanne, feront de la place de St-François un centre et le lieu de rendez-vous de toutes les parties du canton.

Lausanne, 1er de 1862.

La place de Saint-Laurent.

La place de Saint-Laurent tire son nom du martyr Laurent, qui vivait au troisième siècle. Il était trésorier de l'Eglise sous le pape Sixte II, lorsque l'empereur Valérien publia, en 258, un édit contre les prêtres chrétiens. Arrêté par les ordres du préfet de Rome, Laurent refusa de remettre le trésor dont il était dépositaire. Il fut déchiré à coups de fouet par les mains du bourreau et attaché ensuite sur un gril de fer sous lequel étaient des charbons ardents. Il souffrit cet affreux supplice avec un courage admirable.

Nous ne connaissons pas les motifs qui ont engagé les fondateurs de l'église de Saint-Laurent à la dédier spécialement à ce saint.

On n'a pas non plus de données sur le personnage qui a fait construire la première église. Les anciens historiens l'ont attribuée à Henri de Lenzbourg, qui fut ordonné évêque en 985, et qui reçut, en 1011, de Rodolphe III, roi de la Transjurane, le comté de Vaud; ce fut l'évêque Henri qui fonda la cathédrale. La chronique du Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne rapporte qu'Henri fit faire cinq tombeaux, dans les églises de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Etienne, Saint-Laurent et Saint-Thyrse (appelée plus tard Saint-Maire), et qu'il y fit donner la sépulture à cinq de ses meilleurs amis.

On peut encore voir sur l'ancien plan de la ville de Lausanne suspendu à la salle de la Municipalité* et dans les planches de l'ouvrage de Mathieu Mérian, publié en 1644, les restes de l'ancienne église de Saint-Laurent. Elle était orientée du nord au sud; la porte d'entrée donnait sur la petite place qui est aujourd'hui derrière l'église; à gauche de la porte se trouvait l'ancienne tour surmontée d'une flèche élégante. Sur le plan, on voit la tour et les restes des trois grandes fenêtres au nord avec les murs de l'enceinte.

Je n'ai pu trouver d'autres renseignements sur cette église.

Le manuscrit Bergier, déposé aux archives de Lausanne, nous fait connaître que ce fut le 23 janvier 1668, que parut en conseil la première requête faite par spectables, doctes et savants Pierre Colinet et Jacob Combe, seigneurs pasteurs de cette ville, par l'avis de Monseigneur le baillif de Lausanne, demandant la reconstruction d'un temple en St-Laurent; cette requête fut renvoyée à un consultum.

Le 25 novembre 1715, la question arriva devant le conseil des soixante. On trouva à propos de construire un

* C'est ce plan que nous reproduisons à la fin de l'ouvrage.

temple en St-Laurent et « de commencer la construction d'y celui au commencement du mois d'avril; pour quel effet, on coupera le bois cet hiver pour la charpente; et la ville donnera pour ce sujet 6,000 fr., outre de vieux bâtiments, comme les tours de Menthon et les bâtiments de St-Roch et quelques autres, si cela est nécessaire. — Messieurs de la Chambre économique, auxquels on joint messieurs les conseillers Gaudard et Réal, règleront la manière de construire le dit temple et donneront le tout à tâche et à prix fait. »

Les registres de Lausanne donnent encore les renseignements suivants :

« Le 9 janvier 1720. En soixante: Maître Pierre Barraud, Jean-Pierre, son frère, et Pierre Bibelot, ayant été convenus à l'instance de MM. les Bannerets pour leur demander raison des défauts qu'ils ont faits dans la bâtisse de la ramure du temple de St-Laurent, lesquels ont manqué d'exposer une grande quantité de personnes à des malheurs et dangers d'y perdre la vie; leurs excuses entendues, on n'en a pas été édifié, les trouvant dans un grand tort pour n'avoir pas lié convenablement la dite ramure; n'ayant lié les rattelets aux chevrons, ni par cheville, ni par liens de fer, ni de qu'elle manière que ce soit. C'est pourquoi, vu leur mauvaise foi, et pour engager les autres maîtres à remplir mieux leur devoir, nous avons condamné Pierre Barraud et Pierre Bibelot à 8 jours de prison, à l'Evêché, à pain et à eau, et les dits Pierre Barraud, Pierre Bibelot et Jean-Pierre Barraud aux réparations qu'on a été obligé de faire pour mettre ce temple en sûreté. Conformément aux prétextes qui leur ont été notifiés , exceptant le dit Jean-Pierre Barraud de la prison, eu égard qu'il était au service de L.L. E.E.

» Le 11 juillet 1719, en conseil, M. le Boursier prendra

la peine de prier M. le doyen Bergier de faire la dédicace du temple de St-Laurent le jour de la St-Jaques. »

Ce fut en 1763 que les plans de M. de Mézery ont été approuvés pour la reconstruction de la façade du temple telle qu'on la voit aujourd'hui.

La nouvelle rue Haldimand a provoqué un nivellement, et la place a été abaissée devant le temple; chacun s'attend à voir un nouveau perron donner l'entrée dans l'édifice; ce travail sera fait en harmonie avec le style de la façade.

De la place de St-Laurent, on se rendait par diverses rues dans les quartiers de la ville. Du côté du nord la rue de Chaucrau (des creux à chaux) conduisait à l'hôpital des pestiférés en St-Roch. Du côté de l'occident, on se rendait à Cossonay et à Orbe, puis passant le Jura on arrivait en Franche-Comté par Jougne. — L'histoire nous apprend que le duc de Bourgogne arriva dans notre pays par Orbe; il séjourna quelques semaines sur les plaines du Loup; son quartier général était au couvent de Bellevaux; de là il se rendit à Morat en passant par les villages de Morrens, de Brétigny et de Thierrens. Telles étaient les communications militaires de cette époque mémorable du moyen âge.

Les Bernois ne firent subir aucun changement à ces communications; ce ne fut qu'en 1828 que le gouvernement vaudois fit ouvrir la belle route qui relie Yverdon et Lausanne en passant par Echallens.

La ville de Lausanne était fermée de ce côté là par une porte surmontée d'une tour qui a été démolie, il y a environ quarante ans. En fait de souvenir historique de cette porte, il nous reste une pierre qui était placée au-dessus de la porte du côté de la ville; ce monument se voit aujourd'hui dans les pas-perdus de l'hôtel de ville; deux anges soutiennent un écusson coupé par le milieu comme les

armes de la ville de Lausanne. J'ai lu l'inscription placée au bas de cette pierre : ANNO DOMINI 1460, DIE NATIVITATIS SANCTÆ MARIÆ VIRGINIS, FECIT EPISCOPUS. (L'an du Seigneur 1460, l'évêque a élevé ce monument le jour de la nativité de la Vierge Marie.)

En 1460, Georges de Saluces était évêque de Lausanne; son écu est coupé d'azur et d'argent. Ce sont probablement ses armes que l'on voit à la maison de ville sur la pierre que nous venons de signaler.

On lit dans les anciens documents du pays : Le 29 août 1444, les trois Etats de Lausanne se réunirent dans la Cour baillivale et prièrent l'évêque de leur accorder des secours pour la réparation et l'entretien des fortifications de la ville basse. L'évêque leur permit, à cet effet, de percevoir une obole sur chaque pot de vin qui se vendrait à Lausanne pendant les trois années suivantes.— Le 15 juillet 1455, la grande Cour séculière dressa encore des statuts au sujet de la police des incendies et des réparations des murailles et fortifications de la ville de Lausanne.

On trouve dans les comptes du châtelain de Chillon qu'en 1444, les *Ecorcheurs,* soit Armagnacs, sont venus prendre Vevey par surprise et l'ont pillée. Il est assez probable qu'ils ont visité alors quelques autres villes du pays qui ont reconstruit leurs fortifications. Tout nous porte à croire que c'est à cette époque que Lausanne a reçu l'ensemble de fortifications que l'on observe sur le plan de l'hôtel de ville *.

* 1445, 6 février. Tâche donnée à des maîtres maçons par la ville pour construire la tour de la porte de St-François, la tour de la porte de St-Pierre appelée porte St-Marcel et la tour de la porte St-Laurent.

1444. La ville ordonne des travaux de réparation aux murs et fortifications, répartition de la ville entre les villages du ressort :

Pully, 2 toises par feu		72 toises.
Belmont,	id.	30 toises.
Challiez,	id,	10 toises.

(Note communiquée par M. de Gingins.)

De sérieux embellissements ont été exécutés ces dernières années sur la place de St-Laurent. Les maisons et les restes de murs de ville situés au midi ont été acquis par la commune qui y a établi une rue spacieuse. Une société de construction a acheté tout un ensemble de maisons et de terrains situés au nord dans la direction de la Riponne. Les autorités locales ont autorisé la construction d'une nouvelle rue à laquelle on a donné le nom de rue *Haldimand* en l'honneur du généreux citoyen qui a fondé l'Asile des Aveugles et qui a répandu ses largesses sur plusieurs établissements utiles de Lausanne.

Tout un nouveau quartier a été bâti. Les plans ont été confiés à M. l'architecte Joël, qui a conduit les travaux avec zèle et activité. Nous signalerons les faits suivants :

On a employé pour la première fois dans notre pays pour la construction de maisons des mortiers faits avec la chaux hydraulique, au moyen de laquelle on obtient une dessication prompte pour les murs et une solidification immédiate de la construction. — On s'est servi de gros fers pour poutres armées et de colonnes de même métal, ce qui a permis de donner aux vitrages des magasins des dimensions considérables.

Les vitrages des magasins ont été faits en fer; on a établi pour les volets un système d'engrenage qui en rend le service facile.

L'architecture de l'ensemble des bâtiments est simple et uniforme, et cependant aucun n'est absolument semblable à son voisin. Les façades sont décorées de balcons et les fenêtres pourvues de stores d'un bon effet.

Les constructions neuves se prolongent dans la rue Chaucrau du côté oriental et se terminent là par un bâtiment dont la façade présente un aspect tout particulier : il n'a pas de fenêtres. Le jour lui arrive d'en haut par une grande lanterne qui couronne l'édifice : c'est la *Galerie industrielle*

fondée par Mme de Rumine. On y trouve une grande salle pouvant contenir près de trois cents personnes ; de nombreuses vitrines destinées à recevoir les objets exposés sont distribuées dans les deux étages de galeries.

La rue Haldimand va bientôt être reliée avec les travaux du tunnel qui se poursuivent activement le long de la Riponne et sur la propriété Hollard. Avant la fin de l'année, la ville de Lausanne sera dotée d'un boulevard complet qui permettra une circulation facile et sûre tout autour de la ville.

Les personnes qui depuis quarante années ont suivi ces travaux, dont le pont Pichard fait partie, trouveront que Lausanne s'est métamorphosée ; les nouvelles constructions, loin de nuire aux bâtiments historiques leur donnent un cachet plus prononcé, la cathédrale surtout gagne à être vue de tous les côtés.

Lausanne, 1er mai 1862.

IX

RÉSUMÉ SUR LAUSANNE

L'étude approfondie des anciens plans de Lausanne m'a conduit aux réflexions suivantes sur l'origine et le développement de cette ville.

Lorsque les Barbares eurent détruit l'ancien Lausonium, un noyau de Germains vint établir son Burg* sur la hauteur, près de la rivière Laus, et s'y fortifia. Ce fut la rue de Bourg qui a toujours eu des priviléges particuliers. Telle est probablement une des origines de la ville. Je crois de plus qu'il a existé un autel ou Haut Lieu consacré au dieu Bel**, sur l'emplacement de la petite chapelle dédiée à la Vierge, chapelle antérieure à la cathé-

* On donnait en Allemagne le nom de Burg, Bourg, aux villes fortifiées.

** La forêt de Sauvabelin a dû avoir une étendue beaucoup plus grande que celle qu'elle a aujourd'hui. La tradition place une forêt sur le quartier de la Cité (voyez page 47).

Il ne faut pas perdre de vue que, dès les temps les plus anciens Sauvabelin a appartenu au Chapitre de Lausanne. (Acte du 26 août 1552.)

drale actuelle. J'ai remarqué que la plupart des édifices religieux chrétiens ont été placés sur le terrain qu'occupaient précédemment les temples des anciennes divinités; je citerai spécialement le chœur de l'église de la cité d'Aoste dans lequel on trouve l'autel romain du temple de Jupiter Penninus; l'on m'a affirmé à Aoste que sous cet autel existait encore la pierre sur laquelle les habitants primitifs célébraient leurs cérémonies religieuses. Les trois cultes sont ainsi superposés. L'ancienne église paroissiale d'Aubonne était à une certaine distance de la ville, à Trévelin (soit Trébelin, lieu consacré à Belin). A Vevey, l'église de Ste-Claire a été bâtie sur l'emplacement où était anciennement l'autel consacré au dieu Sylvain. A Genève, il y avait un temple dédié à Apollon au lieu où est présentement celui de St-Pierre. On voit sur une porte de derrière de ce temple une tête de soleil (Spon., T. IV, p, 38).

Les premiers chrétiens qui ont fondé des églises ont placé le nouvel autel sur le même sol que l'ancien, voulant probablement profiter de la foule que la divinité gauloise attirait dans ces localités. Il en a été probablement de même à Lausanne.

Lorsque Charlemagne organisa son empire, les évêques étaient ses représentants civils et religieux dans les provinces. On conçoit qu'alors le premier édifice, à côté de la chapelle de bois, qui existait sur le tertre de la Cité, ait été le palais de l'évêque, soit l'ancien évêché, dominant toute la ville.

Plus tard les différentes corporations religieuses qui se sont organisées à Lausanne ont fondé des édifices fortifiés, près des principales portes de la ville. Le couvent des Cordeliers gardait les portes de Rive et de St-François ; le couvent des Dominicains celle de la Madelaine; le chapitre de St-Maire, de l'ordre de Saint-Augustin, la porte du même nom; le couvent des frères mineurs, les Jacobins,

surveillait la porte de St-Pierre, soit l'entrée de la ville du côté d'orient.

C'est encore sous les évêques qu'ont été bâties les maisons communales du Pont et de la Palud.

A côté des édifices religieux, il y avait peu de bâtiments publics; un de ceux dont le nom s'est conservé, l'hôpital de la Vierge, fut fondé en 1282; il occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui l'hôpital cantonal.

Lorsque l'évêque de Lausanne fut devenu un grand seigneur féodal, qu'il eut reçu les titres de comte et de prince de l'empire, et qu'il eut été enrichi par les donations des empereurs et des rois, il se fit construire un véritable donjon féodal, dans la partie supérieure de la ville; dans son genre c'est la construction la plus remarquable de la Suisse.

La caserne numéro 2 est un grand bâtiment qui a vue d'un côté sur la Solitude, et de l'autre, sur la Cité-Derrière. Une terrasse est placée sur le côté du Levant; on y remarque différentes fortifications, entre autres une meurtrière du côté du nord. Il est assez probable que ce bâtiment a appartenu à quelque grand dignitaire de l'époque épiscopale, comme le prévôt de la cathédrale, ou peut-être le chef de la communauté de St-Maire. Dans tous les cas, puisque ce bâtiment est devenu la propriété du gouvernement bernois, il a appartenu à un des officiers de l'évêché. Au rez-de-chaussée, du côté du nord, on pénètre dans un petit caveau qui doit sa conservation à l'usage auquel les baillis bernois l'avaient destiné; c'était l'endroit où l'on conservait le fruit. Sur le plafond de ce caveau, on voit des armes dont nous n'avons pu nous rendre compte.

M. Adolphe Blanchet me communique les renseignements suivants sur ce sujet:

« Les armes qui se trouvent figurées sur le plafond d'un

caveau des casernes de la gendarmerie, et sur lesquelles mon père a fait une communication, il y a quelques années, à la Société d'histoire de la Suisse romande, sont écartelées *au 1er et au 4me de sinople au chef d'argent chargé de trois étoiles en fasce, au 2me et au 3me d'argent, à la croix de gueules.* Il n'est pas facile de déterminer la couleur du champ de ces deux derniers quartiers : elle est devenue grisâtre par le temps et l'altération de la peinture; dans l'impossibilité de pouvoir préciser si le fond de cet écu est noir ou blanc, j'ai blasonné d'argent, parce que, admettre le sable eût été une faute héraldique (il y aurait eu deux émaux, ce qui ne peut être admis).

» L'écu, sommé d'un chapeau dont les houppes descendent au nombre de dix sur les côtés latéraux, est soutenu par deux personnes entièrement nues; deux banderoles entourent les attributs et supports, sur lesquelles on peut lire aisément :

O Domine, ne derelinquas me in tempore senectutis, dum defecerit virtus mea.

Impulsus, reversus fui ut caderem et Dominus suscepit me.

» Ces légendes sont écrites en élégants caractères gothiques.

» Deux petits filets s'entrelaçant entourent extérieurement toute cette peinture, qui se détache d'un fond légèrement damassé.

» Je dois ajouter qu'après avoir consulté l'armorial vaudois qui est déposé à la Bibliothèque cantonale, j'ai constaté que ces armes n'appartiennent à aucun de nos évêques. Seules, les armes des familles de *Chatillon* et *des Monts,* d'argent à la croix de gueules, se rapportent au 2me et 3me quartier.

» Devant la face septentrionale de la cathédrale, au bas de la rue de la Cité-devant, on trouve à l'entrée

de la coulisse qui réunit les eaux de cette rue pour les conduire sous le temple, une pierre tumulaire sur laquelle j'ai observé des armes qui ont la plus grande analogie avec celles que je viens de décrire. Cette pierre a été brisée et il ne reste que la partie inférieure sur laquelle on distingue encore les mots : *...canonicus... protonotarius...*

» Il serait à désirer que cette inscription, qui appartient au petit nombre des souvenirs de notre période épiscopale, fût placée dans l'intérieur de la cathédrale ou du moins dans une place plus convenable que celle qui lui a été assignée. »

On sent que le monument dont nous venons de lire la description a été fait par un homme qui a été menacé d'un grand malheur ; il demande à Dieu de ne pas l'abandonner dans sa vieillesse, au moment où ses forces lui feront défaut.

Dans une note que j'ai communiquée à la Société d'histoire de la Suisse romande, j'avais indiqué cette chapelle comme ayant été construite par les soins de Félix V, après son abdication.

Le Chapitre rendait la justice dans un bâtiment placé près du château et sur lequel on a construit la salle du Grand Conseil.

La cour de justice du Vicaire de l'empire, dite de Billens, se tenait, près de l'église de St-Pierre, à la maison dite *la Caroline*, qui a appartenu à la famille Bessières. M. Grand la possède aujourd'hui. Elle est située en-dessous de la grande route qui va en Martheray. Sur un plan de Lausanne elle porte le nom de maison de Billens.

Anno 1524. Extra Portam St Martini, in via tendentem per retro *Domum de Billens*. Ante Stabulum J. Nachis. (Note de M. de Gingins.)

Sous la période bernoise, le gouvernement, voulant se rendre maître des esprits, après s'être emparé des biens

de l'évêque, fit construire dans l'intérieur de la Cité le bâtiment du collége dans lequel il plaça l'académie qui devait maintenir la réforme dans le pays; il créa dans ce but un grand nombre de bourses pour les jeunes gens qui se vouaient au ministère.

M. Gindroz fait connaître que les fondements du bâtiment du collége datent de 1579; mais, la construction avançant lentement, ce ne fut que pendant l'année 1587 que ce grand et bel édifice put recevoir les classes du collége qui jusques-là s'assemblaient dans le château de Menthon.

La création de l'Académie remonterait, d'après le témoignage de Plantin, de Bridel et de Ruchat, à 1536, ou, peut-être, au commencement de l'année 1537; ce fut trois ans plus tard, le 30 mars 1540, que Berne décida la fondation d'un collége composé tout d'abord de cinq classes et variant ensuite entre cinq et huit: on consultera à ce sujet avec un grand intérêt l'*Histoire de l'instruction publique* dans le Pays-de-Vaud, publié par ANDRÉ GINDROZ, Lausanne, 1853.

Les principaux édifices publics construits à Lausanne depuis l'émancipation vaudoise sont: la Salle du Grand Conseil, le bâtiment du Tribunal d'appel, la Maison pénitentiaire et le Grand Pont, construits par l'Etat; la Halle aux blés élevée par la Commune; le Théâtre récemment converti en chapelle; le Casino; l'Asile des aveugles et l'établissement des Bains publics fondés par la générosité de M. Haldimand; l'Eglise catholique, l'Eglise d'Ouchy, le bâtiment pour les Orphelins, le Musée Arlaud qui a été doté en grande partie par le peintre de ce nom; la Galerie industrielle dotée par Madame de Rumine.

Depuis une vingtaine d'années, un nouveau système de communications a été établi tout autour de la ville; des maisons y ont été cons-

truites et dans de telles proportions que la population de Lausanne qui en 1798 était d'environ huit mille habitants a plus que doublé depuis.

Tout comme anciennement les routes se croisaient à Lausonium sous les Romains, puis à Lausanne dans le moyen âge; de même la construction des chemins de fer a amené dans la ville moderne tout un réseau de communications; ainsi aujourd'hui, 12 septembre 1862, nous avons six trains par jour partant pour Neuchâtel et retour; sept trains sur Genève; quatre trains sur Berne par Fribourg; huit sur Vevey et Sion; deux bateaux à vapeur par jour font le service de Genève à Villeneuve touchant à Ouchy, et deux fois par jour un autre bateau à vapeur transporte les passagers d'Ouchy à Evian; il ne reste plus que deux petites diligences entre Lausanne-Yverdon et Lausanne-Moudon.

L'almanach de Berne de 1726 nous fait connaître que le mercredi à 11 heures du matin arrivait à Berne la poste de Genève avec les lettres de Fribourg et du Pays-de-Vaud. La messagerie de Genève, le vendredi à midi, puis le samedi à 2 heures une nouvelle poste arrivait encore de Genève.

Les départs de Berne pour Genève par Lausanne avaient lieu pour la poste le dimanche à midi et le jeudi à 11 heures; la messagerie le samedi à 11 heures. La poste transportait seule les lettres.

Telles étaient les communications de cette époque.

X

SERMENT DU BAILLI

Nous extrayons du manuscrit Bergier l'inscription suivante qui clot la Période épiscopale et commence le Régime bernois. C'est la dernière qui soit écrite en langue latine :

« Le mercredi dix-sept mai, l'an du seigneur mil cinq cent trente-six, ont comparu devant le Vénérable Conseil assemblé personnellement dans la salle (stupha) de la maison de Commune de Lausanne : les Seigneurs ambassadeurs et commissaires des Seigneurs de Berne, lesquels présentèrent pour Baillif noble Sieur Sébastien Nægucly (Néguilliz), bourgeois de Berne, demandant, ce dit, de vouloir être admis par Nous, s'offrant eux de vouloir prêter le serment prêté jusqu'à présent par les évêques de Lausanne et maintenir les libertés et franchises de la Commune, selon la teneur des serments des évêques. » (Traduction.)

Serment de S. Nægucly.

Bibliothèque cantonale, manuscrit F. 1063.

Au nom de notre Seigneur, amen, par ce présent instrument public, soit à tous manifeste que en l'an 1536,

stil nouveau et le 8e jour du mois de may, en présence de moy notaire personelement s'est constitué et establi noble et genereux Sebastian Naguelin de Berne, qui au nom et pour la part des magnifiques et puissants Seigneurs de Berne, selon la coutume et teneur des jurements autre fois ès temps passés faits par les révérends Seigneurs Evesques de Lausanne, et prétés les mains levées au ciel de tenir, garder, observer et sans nullement enfraindre les droits, franchises, libertés et coutumes, tant écrites que non écrites des nobles citoyens et bourgeois de toute la Commune de Lausanne terre et jurisdiction et église, châteaux et villages, et a été fait tel jurement en demandant Dieu à son aide, et pour observer la paix un chacun demeureroit en son liberal arbitre et jugement de sa propre conscience, et tel jurement a été fait par le sus nommé, devant la porte de la Cité proche l'église St-Etienne, où tels jurements avoyent été pratiqués ès temps passés par les révérens Seigneurs Evesques de Lausanne et ce en présence d'honorable Guillaume Ravanelli, bourgmaistre de toute la Communauté de Lausanne.

Donné à Lausanne en présence des nobles Hans-Rodolph De Grafferier, Hans-Rodolph Naguelin, Hans-François Naguelin et Augustin de Deluternaud, tous bourgeois de Berne, noble François Tavel als Deprés, seigneur des Granges, Jacob Depraroman, seigneur de Chapelles Vaudanne, Claude Gumœns, Jehan Detavariaco avocat, Jean Borgey banneret de la Palud, Guillaume Sodale banneret de la Cité, Renier-Pivard et Girard-Bosson avec plusieurs autres citoyens bourgeois et habitans de Lausanne, témoins et présens.

Signé Pierre Woires,
notaire public de toute la Communauté
du d. Lausanne. 1536.

Serment de C. Hacbret.

Relation du cérémoniel observé à la réception de magnifique généreux et très honoré Seigneur Charles Hacbret, en qualité de nouveau Seigneur baillif de Lausanne. Bibl. cant., F. 1063.

Suivant l'ordre et la pratique ordinaire, Messieurs de la chambre baillivale et Messieurs les bannerets des quatre paroisses de la Vaux, qui ont chacun une clef des argents de guerre des Communes du balliage déposités dans le château doivent être convenus au jour suivant d'après l'installation pour venir reconnoitre les dits argents de guerre, que l'ancien Seigneur baillif remet à la garde du nouveau.

Mais le magnifique Seigneur baillif Gross ayant eu permission de LL. EE. de se pouvoir retirer à Berne avant l'installation de son successeur, cette reconnoissance se fit le 21 novembre précédent qui fut suivie d'un repas que le nouveau Seigneur baillif donne suivant la coutume à Messieurs les sus dits dépositaires des clefs.

Leurs Excellences de la ville et république de Berne, nos Souverains Seigneurs ayant daigné agréer que le sus dit nouveau Seigneur ballif, à cause de ses indépositions, puisse faire sa ditte entrée en carosse, litiére ou chaise à porteur. En cas que sa santé pût luy permettre de fonctionner lui même, ou bien au cas contraire de se faire représenter par un autre Seigneur membre du conseil souverain de Berne pourvû de sa procure.

Et l'illustre, haut et puissant Seigneur Amédée de Diesbach, seigneur trésorier du pays de Vaud, commis par LL. EE. pour présenter de leur part le sus dit nouveau seigneur ballif auroit fixé le jour de son entrée au mécredy cinquieme décembre 1731, pour deux heures après midy,

surquoi le nouveau Seigneur ballif suivi de quelques Seigneurs ballifs du voisinage, de la cour ballivale, d'une troupe nombreuse et leste de noblesse de la ville et des environs et d'une compagnie de dragons allat au devant de sa Grandeur qu'il rencontra au tirage de Lutry avec une nombreuse suite.

Les deux cortéges s'étants joints et sa Grandeur montée en carosse, à la gauche du nouveau Seigneur ballif, on entra en bon ordre dans la ville par la porte de St-Pierre où se trouva postée une compagnie de la bourgeoisie, au bruit de plusieurs décharges de l'artillerie de la ville portée sur la plate forme voisine de la dite, portée sur les tours et sur la terrasse de la grande église.

A l'arrivée à la porte de St-Etienne, Messieurs le bourgmaistre et Conseil postés de part et d'autre de la ditte porte, debouts et découverts. Le premier pria par un discours respectueux sa Grandeur le Seigneur trésorier en qualité de commis de LL. EE. de vouloir ordonner au nouveau Seigneur ballif, avant que de le conduire au Château, de leur prometre par serment de maintenir la ville de Lausanne dans les droits et priviléges dont elle jouissoit par la grâce de LL. EE., selon la formule suivante qui fut lüe à haute voix par Monsieur le secrétaire du Conseil.

Vous jurerés au nom de Dieu vivant de maintenir les droits, franchises, immunités, bons ûs et libertés de cette ville, tant écrites que non écrites, sans les vouloir en aucune façon enfreindre, ainsy que désirés que Dieu vous soit en aide à la fin de vos jours.

Sa Grandeur en ayant donné l'ordre, le Seigneur ballif tint la main levée pendant la lecture de ce serment, mais sans prononcer les paroles, attendu qu'il avoit déjà prêté le même serment à LL. EE. du Sénat de Berne; au bout de la lecture il fit simplement promesse dans la main de sa

Grandeur et par une inclination vers Monsieur le bourmaistre d'en vouloir exécuter le contenu.

Sur quoy la chaine ayant été détendue, sa Grandeur et sa magnifique Seigneurie ballivale continuèrent leur marche jusques au Château auprès du quel se trouva posté une compagnie de la bourgeoisie et devant la porte un détachement de canonniers de LL. EE. Led. Château ayant salué d'une triple décharge de 22 fauconnaux chacune dedans la grande porte du Château, à l'entrée de la cour, se présentèrent en haye les quatre officiers ballivaux en manteaux de livrée de LL. EE., avec des hallebardes en mains en qualité de portiers du Château ; à la seconde porte, en devant du pont-levis, la cour ballivale se trouva rangée où Monsieur le lieutenant ballival De Crousaz, en l'absence de l'ancien Seigneur ballif, présenta les clefs du Château au nouveau. Le jour suivant, 6e décembre 1731, l'illustre, haut et puissant Seigneur trésorier de Diesbach, au nom et par ordre de LL. EE. de la ville et république de Berne, nos Souverains Seigneurs, a présenté et installé dans la grande Eglise, après le prêche, pour le Seigneur ballif de Lausanne, le magnifique généreux et très honoré Seigneur Charles Hacbrett, cy devant lieutenant général ès armées de Sa Majesté le roy de Sardaygne en conformité de la patente de LL. EE. du 29e mars 1731 dont lecture a été faite par le secrétaire ballival sous signé, en la présence des Seigneurs bourgmaistre et Conseillers du Conseil et rière Conseil du d. Lausanne, et de Messieurs les vassaux du balliage, comme de Messieurs les bannerests des quatre paroisses de la Vaux, de celui de Pully et des honorables gouverneurs des villages et comunautés dépendantes de la jurisdiction de LL. EE. à cause de leur château du dit Lausanne ; sa Grandeur et sa magnifique Seigneurie ballivale ayant trouvé à propos de faire citter les susdits sieurs bannerets et gouverneurs pour préter aussi

le serment, quoi que depuis plusieurs instalations cela n'avoit plus été pratiqué.

Ensuite de la harangue de sa Grandeur et la réponse soumise et respectueuse de Monsieur le bourgmaistre et la lecture de la ditte patente, sa ditte Grandeur a fait faire lecture à haute voix par ledit secrétaire ballival du serment qui est ici tenorisé de môt à môt.

Les Seigneurs bourgmaistre et Conseillers du Conseil et rière Conseil de la ville de Lausanne icy présents au nom du général de la bourgeoisie de ditte ville, de même que Messieurs les vassaux et bannerets des quatre paroisses de la Vaux, aussi bien que celui de Pully et enfin les gouverneurs du mandement de Dommartin et autres villages dépendants de la jurisdiction de LL. EE., à cause de leur Château du dit Lausanne, au nom du général de leurs bourgeois et comunautés qu'ils représentent.

Jurent et promettent par serment à mains levées par le nom du Dieu vivant, qu'ils sont et seront bons fidèles, loyaux, féaux et obéissants sujets de LL. EE. de la ville et république de Berne, nos souverains Seigneurs, procurant de tout leur pouvoir leur honneur, profit et utilité, comme aussy à leur Seigneur ballif et au contraire éviteront de tout leur pouvoir, leurs dommages, pertes et deshonneurs; employants en toute rondeur et fidélité leurs personnes, facultés et moyens que Dieu leur aura donnés pour la défense et protection de leur Etat, de leur Réformation évangélique chrétienne et la patrie, tant en général qu'en particulier, toutes fois et quantes que la nécessité le réquerra, comme aussy de révéler et manisfester tous attentats et machinations qu'ils pourront apercevoir et découvrir contre leur Etat souverain et finalement feront et exerceront tous ce que vrais et fideles sujets tant par droits divins que humains sont tenus à leurs vrais et naturels Princes

et Seigneurs, ainsi qu'ils désirent que Dieu leur soit en ayde et en la vie et en la mort.

Après que le secrétaire ballival eut fait la lecture du serment, il a été intimé aux sus nommés qui l'ont prêté entre les mains de sa Grandeur qui le leur a prononcé de vive voix en ces termes :

Je promet et jure au nom de Dieu vivant et vray de fidèlement observer et exécuter de bonne foy le contenu du serment dont lecture vient de m'être faite sans aucun dol ni fraude, tout ainsi que je prie Dieu qu'il me soit en aide et en la vie et en la mort.

Cette cérémonie étant faite dans l'Eglise, le nouveau magnifique Seigneur ballif et sa Grandeur monseigneur le trésorier suivis de Messieurs Fischer, secrétaire des finances, et Lerber, commissaire général pour LL. EE., accompagnés des Seigneurs ballifs du voisinage, de Messieurs le bourgmaistre, Conseil de la ville, de la cour ballivale et de Messieurs les vassaux et bannerets des paroisses du balliage et de la principale noblesse de la ville et des environs, se rendirent au Château où sa magnifique Seigneurie ballivale et ensuite sa Grandeur furent harangués par Monsieur le recteur à la tête de la vénérable Académie qui ensuite de leurs compliments se retirèrent.

Le reste de cette belle et nombreuse compagnie fut régalée par le nouveau magnifique Seigneur ballif à trois tables, l'une de quarante-huit. l'autre de 25 et la troisième de 20 couverts, tandis que les chefs des communautés dépendantes du Château le furent chez un traiteur en ville et les domestiques avec les équipages des étrangers invités défrayès à ses dépends pendant tout leur séjour dans les cabarets de la ville.

Pendant le repas l'artillerie du Château se fit entendre depuis midy jusques à sept heures du soir et il fut fourni

aux canoniers qui la servoyent au nombre de 18 à boire et à manger sur leur poste au galetaz.

Monsieur le trésorier ayant expédié le 7e un courrier à LL. EE. pour leur porter l'état général de leurs caves de 1731 et pour recevoir leurs ordres sur ce fait. Le dit courrier étant de retour le 11e au soir avec l'ordre d'expédier tout le vin de la dite année pour le dit Berne. Sa Grandeur partit du Château du dit Lausanne le lendemain avec la suite. Quelques jours après son départ, le nouveau Seigneur ballif a régalé selon la coutume Messieurs les recteurs, pasteurs et professeurs qui composent la vénérable Académie, dont il est le chef.

Par ordre spécial de sa Grandeur, moy, Jean-Etienne Detallents, secrétaire ballival du dit Lausanne soussigné ay inséré dans les registres de la chambre ballivale la présente relation. Fait à Lausanne le vingtiéme décembre mil sept cent trente et un.

Signé DETALLENTS.

EXTRAIT *de la patente souveraine du dit magnifique Seigneur ballif du 29e mars 1731, qui a été lue publiquement le dit jour 6e décembre 1731.*

Bien entendu aussi que selon la pratique ordinaire et son engagement fait envers nous, il maintiendra et conservera nos bien aimés sujets et ressortissants de sa dite charge dans leurs bons ûs et anciennes coutumes, franchises et libertés, et qu'au reste il se conformera à la dite patente, qui est écrite en françois.

Petite Largition.

(Du 1er Novembre 1536.)

Archives de Lausanne, Copie sur papier, cotée C, n° 9.

SUR LES SUPPLICATIONS Requestes et demandes que les seigneurs Ambassadeurs des nobles Et Bourgeois de Lausanne, souuent fois ont faites, Soy sont mes Tres redoubtés Seigneurs Messeigneurs L'Avoyer, Petit et Grand Conseilz de Berne finalement resolus.

PREMIEREMENT en Contemplation des bons seruices que lesdicts de Lausanne ont faicts à mesdits seigneurs Et pour le temps aduenir encores bien pourront faire Sont contens d'octroyer, laisser et liberallement donner ausdicts de Lausanne toutte haute, moyenne et basse Jurisdiction sur touttes causes tant Ciuiles que Criminelles, et sur touttes personnes et biens de quelle condition et qualite quilz soyent, estans dans les limittes escriptes par lesdicts de Lausanne comme s'ensuict.

LA SEIGNEURIE de Lausanne Et le Balliage Commenceant au milieuz du Pont de la viueysiz pres de Viuey et la part du Soleil leuant tendant par le milieux du Lac deuers le vent jusques sur le millieux du Pont de la Venoge tendant contre St Germain et Villard Ste Croix duers l'occident tendant au dessus de Morrens, Brittigniez, Freydeuille, et la riuiere nommée la Menthoez tendant Aucrest deuers la bize, depuis ledict Aucrest tendant aux premieres limittes du millieux du Pont de la viueysiz.

TOUTESFOIS est assauoir que mesdicts Tresredoubtéz Seigneurs Ont fait suyvantes reseruations conditions et exceptions.

PREMIEREMENT que lesdits de Lausanne administrent bonne et briefue Justice à vngchescung.

EN APRES que dans les susdictes et escriptes limittes ne doibgent estre comprises et enclauées les trois Parroisses en la vaulx, Assauoir Lustriéz, Villette, Et sainct Saphorin, ny aussi la parroisse de Corsier, Ensemble touttes leurs appartenances et deppendances, lesquelles doibuent demeurer à mesdicts Seigneurs de Berne.

SECONDEMENT que lesdictes limittes ne soy extendent plus oultre que iusques à la riue du Lac, Assauoir que iusques à l'eaue.

PAREILLEMENT que le Chasteau d'Ochiez et ses appartenances non estre comprins dans lesdictes limites Car Messeigneurs les reseruent à eux.

ET AFFIN que pour l'aduenir l'on sache lesdictes limittés est nécessaire que l'on les visite et regarde et que l'on dresse des boennes pour eviter different.

IL EST aussi pourparle si lesdictes Parroisses ensemble Corsier ont quelque debuoir à vne ville de Lausanne, cela soit en suitte de guerre, ou que lesdicts de Lausanne eussent cognoissance et adiudication sur lesdictes quattre parroisses, Cela ne veulent mesdicts Seigneurs oster esdicts de Lausanne, mais leur laisser Comme par le passé.

TIERCEMENT reseruent aussi mesdicts Seigneurs de Berne à eux la Souueraineté, Assauoir la monnoye, la Grace, la suitte en Guerre, et la derniere appellation.

PAR Declaration touchant ladicte appellation en Causes et querelles, que ne montent plus haut que Vingt florins petitte monnoye, que l'on ne puisse les sentences sur ce données appeller Ains Icelles appellations demeurer et estre acheuées et terminées par deuant lesdicts de Lausanne, Toutesfois Causes Concernantes directes, diesmes, et semblables, puis bien que Icelles querelles ne monteront pas Vingt florins l'on les pourra appeller, Et par ainsi la der-

niere appellation ne viendra pas à Berne, mais deuant le Bourcier des pays gaignez et les Commis que annuellement seront envoyez par delà, lesquelz orront et termineront ladicte appellation en la ville ou Cité de Lausanne.

QUARTEMENT reseruent mesdicts Seigneurs de Berne à eux l'Euesche, le Chappitre, et la Clergié, ensemble touttes appartenances et deppendances d'Icelles.

PAREILLEMENT les Droictz d'autruy esquels ne veulent ne pretendent par ceste Donation aucunement desroguer, Aussi les pasturages, Communances et Contributions lesquelles doibuent demeurer en leur estre et valeur comme du passé.

SUR CE. Donnant, laissant et habandonnant ausdicts de Lausanne tout le demeurant non reserué et excepte cy dessus, Comment les deux Conventz dans la ville Assauoir de sainct franceois et de la Magdeleyne.

ITEM les Cinq Parroisses aussi dans la ville, Assauoir sainct Pierre, sainct Paul, sainct Estienne, sainct Laurens, Et saincte Croix en l'Eglise Cathedrale, Item le Priore de sainct Sulpice pres du lac, apres le trepas de Monsr de Bonmont.

ITEM l'Abbaye de Montheron, aussi Bèllesvaux aupres de Lausanne, Saincte Catherine dans le Jourat, Ensemble touttes appartenances et deppendances desdicts Cures, Abbayes, Conventz, Priorez, etc. Icelles soyent dedans ou dehors desdictes limittes.

TOUTESFOIS par condition qu'ils pourvoyent les predicans quj seront sus lesdictes Cures, Aussi que es Moynes et Nonnains qui voudront viure sellon l'Euangile et se faire conformes à la reformation de mesdicts Seigneurs, que à Iceux et Icelles leurs vies durantes soyent donnéz leurs viures sellon leur necessitte.

ET DAVANTAGE, Ont mesdicts Seigneurs donné ausdicts de Lausanne, le chaslet, aussi le moulin de Goubet pareil-

lement la maison aupres de la grande Eglise appellée le vieux Euesché.

SOUFFRANTZ mesdicts Seigneurs de Berne que quant le cas aduiendra, que le Chappitre et Clerge seront par decés abolis de non point oublier lesdictz de Lausanne, ne tenir leurs mains serrées envers eux. Actum prima Nouembris 1536.

Secretaire de Berne.

Extraict de mot a aultre et signé pour Coppie

FRANÇOIS, notaire.

On a coutume de distinguer la *Petite Largition* et la *Grande Largition*. Cependant si on les examine attentivement, on verra qu'elles ne diffèrent pas beaucoup dans leur substance.

La Petite Largition datée du 1er novembre 1536 ne paraît pas avoir été expédiée autrement que par simple copie. Ce n'était à tout prendre qu'une sorte de promesse, faite au premier moment de la conquête, et qui ne pouvait être exécutée et déterminée dans tous ses détails, qu'après que la nouvelle administration bernoise aurait organisé et reconnu ses nouvelles possessions.

La Grande Largition expédiée sur parchemin et scellée du sceau de LL. EE. porte la date du 18 avril 1548. Elle n'accorde pas d'autres objets que la précédente. Sa longueur fut plus considérable, parce qu'on y désigna en détail les bornes du territoire de la ville de Lausanne, telles qu'elles avaient été fixées par les commissaires bernois. Elle renferme de plus trois actes spéciaux, qui avaient servi à fixer certains points en litige :

1° Un acte du 22 octobre 1546, par lequel les délégués de Berne et de Fribourg avaient fixé les bornes limitrophes entre le bailliage de Lausanne et le bailliage mixte d'Echallens.

2° Un acte du 7 mai 1546, par lequel on avait déterminé les bornes limitrophes entre la seigneurie de Lausanne et la Majorie de Lutry.

3° Un arbitrage du 24 octobre 1544 par lequel on avait réglé dans

quelles limites devait s'exercer le droit de juridiction accordé à la ville de Lausanne.

La Grande Largition a été publiée à la page 772 du VII[e] volume des *Mémoires et documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande.

Le manuscrit F. 1063 de la Bibliothèque cantonale renferme de plus l'acte de cantonnement de juridiction fait avec LL. EE., par lequel la Cité-dessus est de la juridiction du Château, etc., 5 mai 1706. — Teneur de l'éclaircissement sur le dit acte pour la juridiction à l'égard des Ecclésiastiques, du 16 juillet 1719. — La Borne de St-Mort (ou Maur), du 28 juillet 1719, — et plusieurs pièces du même genre qui ont un véritable intérêt.

L'an 1567. La justice de Cully qui auparavant n'était qu'une avec celle de Lutry, fut érigée de la part de LL. EE., sous le baillif de Lausanne N. Pierre de Watteville, par le major N. Claude de Lutry. Et le premier lieutenant du mayor pour la paroisse de Villette a été Eg. Johan Du Mur, secrétaire du Conseil.

18 novembre 1569. Les deux paroisses de Lutry et Villette furent divisées.

1577. L'église de Savigny a été construite.

23 septembre 1577. Les marques de juridiction inférieure ont été posées à Cully, scavoir le Culard et Virolet par ordre du seigneur baillif Jacob Wiss, malgré les contradictions du mayor de Lutry. Les commis de la paroisse furent N. Sordet de Ropraz, N. Anthoine Chalon, hon. Johan Du Mur, François Forestai, Claude de Place, Jaques Maigroz et le secrétaire Etienne Michod; le tout confirmé à Berne le 26 novembre 1578.

31 mars 1598. Il a été ottroyé par LL. EE. que les paroisses de Lutry et Villette eussent chacun leur châtelain au lieu du mayor de Lutry, pour n'être plus sous le joug de la mayorie ni métralie. Et Claude Maillardoz a prêté le serment au baillif pour châtelain de Villette, pour causes civiles et consistoriales.

(Dumur. Notes tirées des archives de la paroisse de Villette.)

XI

LA COUR DE BILLENS

Extrait de l'avant-propos fait par M. François Forel, président de la Société d'histoire de la Suisse romande, comme introduction aux documents concernant l'évêché de Lausanne, publiés par la Société.

Favorisés par leur éloignement du centre de l'empire et par leurs immunités ecclésiastiques, les évêques de Lausanne parvinrent de bonne heure à relever directement de l'empereur et à exercer en son nom les droits régaliens. C'était une indépendance presque complète. Toutefois ce ne fut pas sans peine et sans avoir de longues luttes à soutenir, qu'ils réussirent à se maintenir pendant tant de siècles de violence et d'anarchie.

Leur ressource ordinaire était de confier l'avouerie (advocatia) à des princes laïques assez puissants pour les protéger, et auxquels ils abandonnaient, en échange de leur protection, le tiers du produit des amendes. Cette charge fut successivement occupée par divers seigneurs, parmi lesquels nous trouvons les comtes de Genève, les ducs de Zæhringen, les seigneurs de Gerenstein, de Kibourg, de Faucigny.

Dans l'origine, l'avouerie n'était que temporaire. Mais

plus tard, lorsqu'elle eut été remise à titre de fief, elle se transmit par succession, par vente, et quelquefois sans la permission de l'évêque, ce qui donna lieu à des conflits de plus d'une espèce. Enfin, en 1225, le sire de Faucigny l'ayant achetée des comtes Hartmann et Wernher de Zæhringen, pour le prix de 300 marcs d'argent, et l'évêque Guillaume d'Ecublens refusant de le reconnaître comme avoué, il s'ensuivit une guerre ouverte entre les parties. Elle se termina, l'année suivante, par une transaction stipulée près de Préverenges, et par laquelle l'évêque consentit à racheter l'avouerie pour la somme de 320 marcs d'argent. Il s'engagea solennellement, en présence de tout son peuple et à la lueur des cierges, à ne plus aliéner ou inféoder à l'avenir une charge aussi importante, et fulmina une sentence d'excommunication contre quiconque oserait procéder à une telle aliénation.

La lutte changea de face, lorsque la maison de Savoie vint s'emparer de la majeure partie du Pays-de-Vaud. Payerne, Morat, Berne, avaient déjà accepté le protectorat du comte Pierre. Lausanne dut aussi le subir, et, dès l'année 1260, l'évêque Jean se vit forcé d'accepter la protection du comte, et de lui céder en échange la moitié de la juridiction temporelle dans sa propre ville. Ce partage de souveraineté ne reçut point le nom d'avouerie, mais au fond ce fut la même chose sous une autre forme. Les conditions en furent même plus onéreuses, puisque le comte Pierre obtint la moitié des amendes et échutes, tandis que précédemment l'avoué ne percevait que le tiers des amendes et n'avait aucun droit sur les échutes ou confiscations. D'un autre côté, il était expressément réservé que cet abandon de juridiction n'était que temporaire et qu'il devait cesser à la mort de l'évêque.

La clause relative au partage de la juridiction ne fut point reproduite dans le traité fait en 1271 avec Philippe,

comte de Savoie et de Bourgogne. Mais elle fut renouvelée dans les traités des années 1316 et 1343. Les conditions du partage furent développées et expliquées avec plus de détails. Il fut convenu que les princes de Savoie enverraient à Lausanne un juge ou commissaire, qui devait connaître des appellations et percevoir la moitié des amendes et échutes. Toutefois la justice devait être rendue au nom, sous le sceau et l'autorité de l'évêque. Les coutumes particulières de Lausanne furent réservées et garanties dans leur intégrité. On continua, d'ailleurs, de stipuler que ce partage de juridiction n'était que temporaire et qu'il devait cesser de plein droit à la mort des princes contractants.

En 1356, le comte Amédée obtint de l'empereur la concession du Vicariat impérial, fonction nouvelle, qui n'était pas sans analogie avec le protectorat exercé par ses prédécesseurs. Cette concession était manifestement contraire aux droits de l'évêque, mais celui-ci fut forcé, quoique à regret, de s'y soumettre. Il se borna à exiger la promesse que le juge nommé par le comte de Savoie respecterait ses droits et priviléges, ainsi que les droits, franchises et priviléges de ses sujets, clause inutile, qui fut bientôt violée, ainsi qu'on le voit par la lettre d'Amédée du 22 juillet 1358. Il est rare que le bon droit soit suffisant, lorsqu'il n'est pas appuyé par la force.

L'institution du vicariat lui-même n'eut pas de durée, car il fut révoqué en 1376 par l'empereur Charles IV, le même qui l'avait accordé vingt ans plus tôt. L'empereur Wenceslas alla plus loin encore, car il reconnut, en 1398, que l'exercice du vicariat appartenait à l'évêque. Mais ces déclarations impériales ne suffirent pas pour délivrer les évêques de Lausanne des entreprises de leurs ambitieux voisins, et les princes de Savoie n'en persistèrent pas moins à soutenir et à faire valoir, avec plus ou moins de succès, des prétentions de diverse sorte.

Ils cherchèrent d'abord à maintenir à Lausanne le lieutenant qu'ils y envoyaient du temps du vicariat. Cependant nous voyons, qu'en 1379, ils ne réussirent point dans cette tentative. Ils parvinrent plusieurs fois à obtenir des habitants de Lausanne des subsides en argent et des levées de troupes. Il est vrai que c'était à titre de don purement gratuit, et moyennant des reversales de non préjudice pour l'avenir. Mais c'était alors au même titre que les princes de Savoie s'adressaient à leurs sujets du Pays de Vaud, lorsqu'ils avaient quelque prestation à leur demander. Le duc Amédée fut moins heureux en 1439, lorsqu'il envoya son maréchal à Lausanne pour faire la visite des fortifications, car les habitants de la ville protestèrent solennellement contre cette usurpation.

Vers la fin du XVe siècle, la mésintelligence régnant entre l'évêque et ses sujets, et la commune de Lausanne inclinant vers les ducs de Savoie, ceux-ci en profitèrent pour faire admettre, par la dite commune, un juge des appellations connu sous le nom de Juge de Billens. Ce juge ne fut point reconnu par l'évêque. Ils cherchèrent aussi en 1482 et 1517 à se poser comme protecteurs et médiateurs entre les parties, et voulurent en profiter pour se faire reconnaître comme souverains seigneurs de Lausanne. Ces tentatives n'aboutirent pas, et, en 1526, la commune de Lausanne ayant contracté alliance avec Berne et Fribourg, renonça à reconnaître le Juge de Billens et rompit pour toujours avec la Savoie.

L'appel ou le déclinatoire des cours inférieures se portait à la grande cour séculière. De celle-ci on pouvait appeler de rechef à une cour supérieure dont l'institution paraît avoir varié, et au sujet de laquelle il règne une certaine obscurité. En effet, cette cour supérieure porte tantôt le nom de *Cour des appellations de l'Evêque*, tantôt celui de *Cour de Billens*, tantôt celui de *Cour impériale.*

Ces variations viennent probablement du conflit qui existait au sujet des dernières appellations. On se rappelle que la maison de Savoie obtint à diverses reprises d'envoyer à Lausanne un juge supérieur. On se rappelle aussi que les évêques parvinrent quelquefois à s'affranchir de cette sujétion, et à exercer par eux-mêmes le droit de prononcer sur les appellations. Quand l'évêque avait le dessus, c'est lui qui donnait son nom au juge supérieur, lequel siégeait dans le palais épiscopal et était assisté par la cour séculière. Quand, au contraire, c'était la maison de Savoie qui l'emportait, la cour des appellations recevait le nom de Cour de Billens ou de Cour impériale. On ne sait pas exactement d'où vient ce nom de Cour de Billens, qui se rencontre fréquemment dans l'histoire de Lausanne. Il est cependant probable qu'il vint du nom d'un bailli de Vaud, nommé François de Billens, qui fut admis pour remplir cet office de juge. Le juge de Billens siégeait près de la porte St-Martin*, dans le *Castalet* du comte de Savoie qui joignait les murs en dedans. On trouve qu'au commencement du XVIe siècle les assesseurs de cette cour furent choisis par la commune de Lausanne. Ils étaient au nombre de six.

* Le Jeudi 28 Août 1572. En Conseil, suivant la rèquete faite par les Sieurs Bourgeois de la bannière de Bourg et du Pont à cause du cimétière de St-Pierre, sont commis les Sieurs Banderets du Pont et de Bourg, de parler au Sieur Goudard pour avoir une partie de la pièce de Billens pour accroitre le dit cimétière, d'autant ne se trouve place pour ensevelir les corps. (Man. Bergier, page 100.)

On voit dans les plans de Rebeur, de l'année 1679 aux archives de Lausanne, au folio 48, la maison de Billens qui paraît avoir un jardin; au levant est le jardin de M. Elie de Saussure et le cimetière de St-Pierre.

On lit dans un mémoire du Banneret Secretan, en 1776, que la cour de Billens se tenait à l'endroit de la vieille maison du fayencier Beilon, près de la porte St-Martin.

Nous avons déjà donné quelques indications sur ce sujet, pages 141.

Ce fut ainsi, à force de persévérance, de prudence et de souplesse, que les évêques de Lausanne parvinrent à résister aux envahissements de la maison de Savoie. Cédant à propos lorsqu'ils étaient les plus faibles, ils savaient attendre le moment favorable pour regagner le terrain qu'ils avaient perdu, et, après trois siècles de luttes et de rivalité, ils en étaient restés à peu près au même point, lorsque la conquête bernoise vint les mettre d'accord en confisquant à son profit les droits des deux parties. *(Mémoires et Documents,* T. VII, 1er livre.)

Documents. — J'ai fait traduire les deux principaux actes qui se rattachent à ce sujet; je rappelle d'après une note de M. de Gingins qu'en 1289 l'empereur Rodolphe avait un avoyer à Lausanne, nommé Richard de Tavannes qui présidait en la cour de Lausanne, recevait et ordonnait passement et faisait l'adjudication des biens pour dettes.

Acte par lequel Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, admet un juge nommé par le comte de Savoye pour connaître des appellations de Lausanne. (Vidimus du 13 octobre 1486.) Archives cantonales de Lausanne no 1427. *Mémoires et Documents,* T. VII, no 48, p. 149.

Du 27 août 1356. En Cour Episcopale de Lausanne, l'an V du Pape Innocent VI. En présence des notaires, etc., Aymon de Cossonay, Evêque de Lausanne, d'une part ; et Noble Guillaume Galesii, seigneur des Albergements, et Jean Mistral, familiers et conseillers d'illustre prince Amédée Comte de Savoye, d'autre part.

Ceux-ci, se fondant sur ce que l'Empereur et Roi Charles IV concéda plein et libre pouvoir à son parent Amédée Comte de Savoye, de connaître, terminer, décider, prononcer et faire exécuter, à l'égard de toutes et chacunes causes d'appellations, comme de tout temps l'Empereur

en a usé lui-même, demandent, comme chargés de pouvoirs du Comte Amédée, que l'Evêque, Chapitre et tous Nobles, citoyens et bourgeois, admettent conséquemment le Comte de Savoye, en vertu de la dite donation et concession de l'Empereur, à entendre, connaître, terminer, décider, prononcer et faire exécuter les susdites causes d'appellations.

Lequel Seigneur Evêque, après mûre délibération avec Son Chapitre, les Nobles, citoyens et bourgeois et de leur consentement, a répondu que si les choses étaient comme ils l'assurent, il était prêt, autant que le droit le permettait et non autrement, à admettre le Seigneur Comte de Savoye, en vertu de la dite donation. Et, immédiatement il admit le prédit Seigneur Guill[e] Galesii au nom et de la part du dit Seigneur Comte pour connaître des dites appellations sous les conditions ci-dessous, savoir :

Que le Juge établi temporairement pour le Comte ne pourrait ni ne devrait diminuer les droits, etc., de l'Evêque, Eglise, Chapitre, Nobles, etc., ni les approprier au dit Seigneur Comte.

Item, qu'il ne pourra et ne doit connaître de ces causes ni exercer son office que dans le bas de la Cité de Lausanne et non ailleurs, et selon les coutumes de Lausanne et non autrement, et qu'il soit tenu à en prêter serment.

Qu'enfin à son entrée en fonctions il jurera et devra jurer d'observer fermement et fidèlement les libertés, franchises, coutumes, etc., du Seigneur Evêque de Lausanne, Chapitre, Nobles, citoyens et bourgeois, leurs choses et biens et ceux de leurs sujets.

Lequel Seigneur Guillaume Galesii promit que le prédit Seigneur Comte confirmerait et jurerait de tenir et observer perpétuellement, comme ratifié et agréable. Et immédiatement le dit Seigneur Guillaume ordonna Juge des dites causes d'Appellations Noble Jacob Marescalli, che-

valier, de la part du Seigneur Comte; lequel J. Marescalli jura immédiatement sur les saintes Reliques de tenir et observer les droits, etc., etc., et toutes et chacunes conditions ci-dessus transcrites. Et de toutes ces choses le dit Seigneur Evêque a requis de nous notaires soussignés d'en dresser un ou plusieurs instruments pour l'usage de Lui et des intéressés.

Furent témoins nobles et puissants Jean Seigneur de Cossonay, et Girard, chevaliers; Guillaume, prieur de Payerne et Louis de Cossonay, frères vénérables Seigneurs; Rodolphe de Rossillon, prévôt de Lausanne; Philippe Rovoiri, chantre de Lausanne; Jean et François de Wouflens, frères; Jean de Près, licencié en lois, Symon de Wippens, chanoines de Lausanne; Amédée de Fernay, Guillaume d'Allamand, jurisconsulte; Pierre de Panthereaz, jeune, etc. Donc moi Jean de Jocet de Moudon, notaire public du diocèse par autorité impériale, Et moi Peronet de Saint-Ciriac, notaire public à Lausanne par autorité impériale, avons revu diligemment les présentes pièces à la réquisition de J. Grans et de Pierre de Sonceris, procureurs du Rev. père en Christ Benoît de Montferrand.

En dernier lieu signé et attesté Robert de Neschel, citoyen lausannois, notaire public par les autorités sacrées apostolique et impériale, secrétaire ducal de Savoye et épiscopal de Lausanne, etc., etc.

Aymon de Cossonay ayant admis de la part du Comte de Savoye un Juge des Appellations, le dit Comte promet de maintenir les droits, etc., de l'Evêque, du Chapitre, des bourgeois, etc. (Vidimus du 9 janvier 1358.) Archives cantonales nº 1471. *Mémoires et Documents*, Tome VII, nº 49, p. 155.

Le 2 septembre 1356, Amédée Comte de Savoye, Duc de Chablais et d'Aoste, et en Italie Marquis et Prince, en vertu de concession gracieuse de Charles, Empereur des

Romains et Roi de Bohême, de connaître des appellations civiles, criminelles, tant ecclésiastiques que séculières, dans notre Comté de Savoye et appartenances, ayant obtenu, à cette occasion, d'Aymon de Cossonay, Evêque de Lausanne, d'être reçu et admis selon la teneur du prédit privilége, a voulu gracieusement concéder des faveurs et user de bonté envers le dit Evêque, Chapitre, citoyens et sujets de Lausanne pour lui et ses successeurs, comme suit:

Primo, notre Commissaire pour nous et nos successeurs, député et à députer pour les Appellations jurera de conserver intacts et non enfreindre les droits et juridictions, franchises, libertés, coutumes de l'Evêque, du Chapitre et de leurs hommes, choses et biens, et de bonne foi les observer, protéger, les défendre d'oppressions, et les aider dans la défense et recouvrement de leurs droits.

Item, nous entendons et voulons observer la même chose envers les citoyens et gens de bien, leurs choses et biens, à Lausanne et dans la Vaux de Lutry.

Item, que le dit Commissaire qui le sera pour le moment, connaisse et puisse connaître les dites causes, à Lausanne, selon la coutume qui y a été observée jusqu'à présent, en faisant fidèlement selon cette coutume, le complément de justice.

Item, que soit duement observée intacte la coutume qui y est, qu'il soit appelé des grands Châtelains et d'autres officiers de l'Evêque au Baillif, et du Baillif à l'Evêque ou à son Commissaire spécial.

Item, que de la sentence, soit prononcé définitif (passamentum) de notre dit Commissaire, il ne soit plus appelé auprès de qui que ce soit plus outre.

Item, que nous soyons tenus de défendre fidèlement où que ce soit les prédits Evêque, Chapitre, chacune de leurs personnes et leurs sujets, leurs droits, choses et biens, et de les préserver de toute force, violence et oppression,

aussi longtemps que devant nous ou quelque député des nôtres ils seront prêts efficacement à faire aux plaignants complément de justice ; comme et de la manière que l'Empereur était tenu avant la concession présente.

Item, que lorsque le Pape ou l'Empereur soit quelqu'autre molesteraient le dit Evêque présent ou futur sur les choses susmentionnées, en quelque façon que ce soit, ou autre part, comme dessus nous soyons tenus de le protéger et duement défendre, et lui consacrer la faveur et le secours requis.

Item, que ni nous ni notre Commissaire ne puissions ni ne devions excéder (dépasser) les bornes de son privilége susdit.

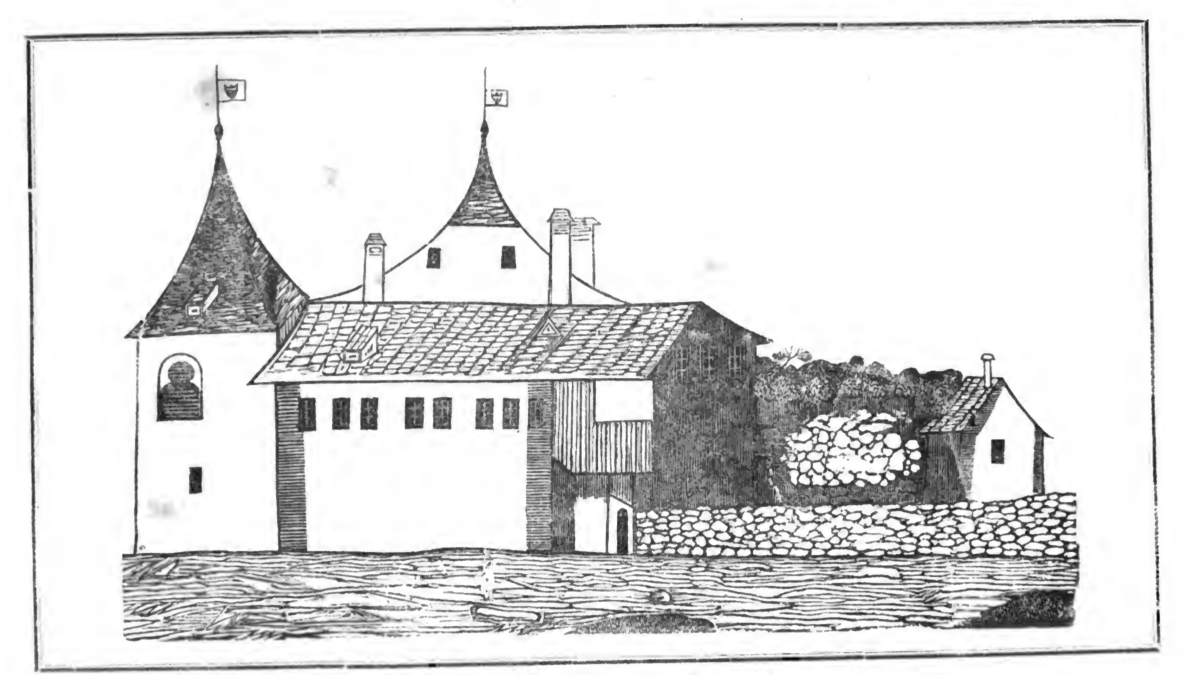
Item, que nous n'apportions aucun empêchement à l'avenir à ce que le dit Seigneur Evêque, son Chapitre ou qui que ce soit pour lui de ses Chatelains et de ses officiers soit individuellement soit collectivement, puissent librement faire justice et exercer librement leurs juridictions comme ils ont eu la coutume du temps passé, ni que nous nous approprions quoi que ce soit de leurs droits ou juridictions quelconques, sauf les appellations susmentionnées et leurs appartenances.

Promettant de bonne foi de veiller à toutes et chacunes des choses ci-dessus écrites, et de les observer fermement et inviolablement, etc., etc.

Donné à Aix (Aquiani), etc.

Nous official de Lausanne en témoignage, etc., avons apposé aux présentes le sceau de la Cour, etc., témoins, Stephanus Galopini, chanoine de Lausanne, Guillaume de Chesaulx, curé de Sergy, diocèse de Genève et plusieurs autres.

Et moi Olivier Joly, de Payerne, notaire public, par autorité impériale, pour le Diocèse de Lausanne, j'ai collationné le présent acte avec le Seigneur official, etc.



LE CHÂTEAU DU DÉSALEY

XII

LE DÉSALEY

Hiau vegné prî dau lé, dé iô montan tot drai
Dévan on tzô sélan, cen l-é lo Désalai.
Per mouret sur mouret la terra l-é cotâie
Et lo fémé lai va lotâie aprîs lotâie.
Por rablhena tot cen et por lo focherâ
Ie fô on bré dé fèr et dai rein bîn reniâ.
Mâ lo paï l-é bî et lo vin qu'on lai trolhe
L-é dé ci que va lhin et qu'on gard'in botolhe.
Benirau séiant-e, hiau bravo vegnolan
Avoué grôcha venindze et bon vin ti lés an !

MORATEL.

Désaley de Montheron.

L'Abbaye de Montheron, de l'ordre des Citeaux sous le vocable de la Vierge, nommée d'abord Grâce-Dieu, puis monasterium Thelæ ou abbabia de Monterotundo (nom venant d'une colline arrondie de la roche du Mourguet), est située dans les forêts du Jorat à une et demi-lieue de Lausanne.

Elle fut fondée le 24 mars 1135 par Guy de Marlanie, évêque de Lausanne, près de la source du Talent, puis consacrée par lui le 21 janvier 1142 ou 1143. Les premiers moines vinrent de Bellevaux en Bourgogne; l'abbaye fut protégée par les évêques de Lausanne et par les bulles papales de 1177 et de 1184. Les premiers et les princi-

paux fondateurs furent les sires de la maison de Gumoëns qui en devinrent les avoués héréditaires. Ils furent ensevelis sous le maître-autel jusqu'à ce que cette branche s'éteignit dans les mâles au milieu du quinzième siècle. L'avouerie passa au Conseil de Lausanne. Les autres bienfaiteurs furent les comtes de Genevois, de Gruyères, de Neuchâtel, les sires de Grandson, de Blonay, d'Estavayer, de Font, de St-Martin, de Collombier, de Vullierens, de Cerjat. L'Abbaye avait le collature des bénéfices de Cugy, Pailly, Bottens; des propriétés à Allerens, Montheron, Cugy, Pailly, Buron, Boulens, Boussens, Polliez-le-Grand, Polliez-Pittet; des vignes à Prangins, au Désaley, enfin la haute et basse juridiction dans les contrées d'alentour sauf quelques cas réservés au Prince-évêque de Lausanne.

Au commencement du XVIe siècle l'abbaye était tombée en décadence et devenue une commande de la Cour de Rome. — Sécularisée en 1536, ses biens furent donnés à la ville de Lausanne. On pensionna les religieux qui s'établirent à Lausanne; par décret du 19 décembre 1538, l'église de Montheron fut annexée à la paroisse de Morrens.

En 1606, la maison de Montheron avec ses biens, émoluments, revenus et dépendances a été amodiée par les Seigneurs de Lausanne à Honoré Clément des Ruvines et à N. Paul Polier pour le terme de six ans au prix annuel de 3,660 florins. (Répertoire de Montheron, n° 236.)

Il reste de l'Abbaye, l'église, une maison et une grange.

Le *Cartulaire de Montheron* a été publié par M. F. de Gingins dans le douzième volume des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.*

On trouvera aussi des documents importants dans les archives de la ville de Lausanne; on consultera utilement les répertoires de Montheron, T. 150 et suivants.

Le domaine du Désaley de Montheron est connu à Lavaux sous le nom des Abbayis, il est situé au levant du

Désaley du Haut-Crest, dit d'Oron; l'aqueduc dont il est question dans un acte de l'an 1274, et qui doit être entretenu à frais communs, subsiste encore.

Il existe aussi aux archives de Lausanne un ancien plan du Désaley de Montheron, fait à ce qu'il m'a puru par le commissaire Crud. Nous reproduisons la vue du Cellier de Montheron figuré sur cette carte.

J'ai extrait les documents suivants du 150me volume des *Reconnaissances,* c'est le premier tome du *Répertoire de Montheron.*

Acte du **12e** des Kalendes de février **1142**.

Le révérend seigneur Gui de Marlanie, évêque de Lausanne, donne à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (soit de Théla et de Montheron), certaine partie du Désaley, pour y faire une vigne; sçavoir depuis la *Plantée* du dit seigneur donateur jusques au fief de Conon de Granson.

Le dit révérend seigneur évêque donne aussi à l'Abbaye sa *Plantée* du Désaley.

Le seigneur évêque confirme la donation faite de son consentement à la dite Abbaye par Conon de Granson, de certaine portion du territoire de *Désaley,* c'est-à-dire depuis ce que le seigneur évêque en a donné à l'Abbaye, jusqu'à la *Plantée de Vauchier de Poydovs ;* et en outre, du consentement de Vauchier de Poydovs de la dite Plantée que Vauchier tenoit de Conon de Granson, donateur.

Le seigneur évêque confirme à l'Abbaye la donation à elle faite par Louis Dapifer, sa femme, etc., de tout ce qu'ils avoient au lieu du Désaley.

Acte de **1147**.

Le R. seigneur Amédée, évêque de Lausanne, notifie et à tous confirme la donation faite à l'Abbaye de Théla par Gui, son prédécesseur. Il confirme de plus la donation faite à la dite Abbaye par Raymond de Chébre de tout ce qu'il avait dans les vignes du Désaley.

Acte de **1154**.

Le R. seigneur Amédée notifie à tous que Guillaume de Mais, de

l'aveu de sa femme et de ses enfants, quitte et remet à dite Abbaye de Théla les prétentions et recherches par lui contre elle, élevées, à raison des vignes de dite Abbaye; lesquelles il disait tenir en fief d'Albert de Lausanne, et que la dite quittation est aussi louée et ratifiée par le dit Albert, sa femme et ses enfants; le dit seigneur évêque avertissant ici que le dit Albert de Lausanne appelé Fiber et le dit Guillaume de Mais se sent déguerpis des dites prétentions.

Par le même article, le dit seigneur notifie que cette même vigne a aussi été donnée à dite Abbaye par Rodolphe de Bochonni, par les mains de l'évêque de Genève.

Le dit seigneur notifie que Guillaume fils de Conon de Granson a donné à la dite Abbaye tout le droit qu'il pouvait avoir dans les limites des vignes de l'Abbaye rière le Désaley.

Acte de **1177.** Septième des Kalendes de mai.

Le pape Alexandre III d'autorité apostolique confirme à dite Abbaye le cellier du Désaley et ses dépendances.

1182. 8e des Kalendes de janvier.

Le pape Luce III confirme à l'abbaye de Théla les vignes du Désaley : *a Foramine Duylle usque ad Combain Rachis sicut semita dividit qua tendit Lausannam;* et *a Comba Rachis usque ad Petram Daylley;* et *a Petra Daylley usque ad Petram Oë.*

1274. Le lendemain de Sainte-Catherine.

Deux commissaires députés à ce par le chapitre général de l'ordre de Citeaux limitent entre les vignes et possessions de l'Abbaye de Théla et celles de l'Abbaye de Haut-Crêt rière le Désaley, l'aque-duc faisant limite devant être entretenu à frais communs.

Est ordonné que le chemin situé sur le cellier du Haut-Crest et qui tend vers le cellier de Théla, soit entretenu aux frais de l'Abbaye de Théla jusqu'au lac, etc.

Les dits commissaires décident et ordonnent que le ruisseau coulant d'au-dessus du cellier du Haut-Crest, demeure commun aux usages des deux celliers et son cours maintenu à frais communs.

1279, mai. Vente faite à l'Abbaye de Théla par Nicolas de Cheybry dit de Crousa, du consentement de Rodolphe et Guillaume ses frères, de deux pièces de vigne mouvantes du fief de dite Abbaye et situées au territoire de *Desaley, infra Clausum* de dite Abbaye.

1308, octobre.

Prononciation sur différens d'entre l'Abbaye de Théla d'une et dame Agnès veuve de Guillaume de Paleysieux donzel, nobles Girard et Mermod leurs enfants et Jeannette femme du dit Girard d'autre part; sur ce que les dits nobles de Paleysieux prétendoient que la dite Abbaye fut tenue de payer annuellement un *Ressat*, en son cellier du Désaley, au lieu dit *des Conversions*, pour les dits nobles de Paleysieux et trois compagnons menez avec eux au dit cellier: — sur quoi il fut prononcé: 1° que des dits nobles de Paleysieux pour eux et les leurs quelconques quitteroient à la dite Abbaye le dit *Ressat*, tant à cause du dit cellier que les autres biens de dite Abbaye, moyennant la somme de 100 sols. 2° les dits nobles donnent à la dite Abbaye la plus-value du dit Ressat.

1315, mercredi avant la nativité de St-Jean Baptiste.

Par vertu de prononciation faite par arbitres sur différents entre l'Abbaye de Théla et Jean fils de Rodolphe de Crousa; le dit Jean donne et quitte à perpétuité à la dite Abbaye, spécialement tout le droit qui lui compète au *dit Désaley:* savoir *depuis le ruisseau qui jouxte à dite Planche, jusqu'à la maison de dite Abbaye et depuis le lac jusqu'au chemin appelé* MARCHANT *qui est et s'étend par dessus la maison de dite Abbaye.*

1328. Reconnaissance en faveur de l'Abbaye de Théla par Laurent Magnin d'une vigne située au territoire du *Désaley*, jouxte la vigne des hoirs de Perrette de Four, de Perrod de Montenons et de Dunez, d'une part; le vieux Cloz des religieux de l'Abbaye du Haut-Crest, d'autre; le chemin tendant vers le village de Rive-dessus. — Sous la cense de deux coupes de vin, mesure de Lavaux de Lustry, avec directe seigneurie.

1338, février. Reconnaissance de Guillaume fils de Pierre Bono, en faveur de l'Abbaye de Théla, d'une pose de terre située en la *Costaz du Désaley;* jouxte la terre du confessant qu'il tient du seigneur évêque d'une part; la terre aux hoirs des Grives, de l'autre, et de la part dessus, la terre Es Rippel-dessous. Sous la cense directe de deux coupes de vin, mesurage de St-Saphorin avec la dixme.

1363. Dimanche avant St-Clément.

Reconnaissance en faveur de dite Abbaye par Jaquet Richonet.

1° D'un morcel de vigne, situé au *Désaley*, jouxte la vigne de Conon de Bottens donzel d'une part et la vigne de Jean Bordiaux, de l'autre.

2° D'un autre morcel de vigne au dit *Désaley*, jouxte la vigne des hoirs de Conna Meilliez, d'autre part la vigne du seigneur Humbert de Lucinge, de l'autre jouxte la vigne de Bardian de Rive. Sous la cense d'un setier de vin du cru.

1378, 25 janvier.

Noble Humbert de Collombier donne à l'Abbaye de Théla, trois muids de vin de cense du vin du Désaley à lui dus par la dite Abbaye.

1385, 5 octobre.

Reconnaissance de Rodolphe, seigneur de Pont, d'avoir payé au nom de noble Humbert de Collombier, chevalier, à l'Abbaye de Théla, la dixme d'une vigne située *au Maz*, jouxte la vigne de Domp. Estienne de Guerrix d'occident; la vigne de Jean Mestraulx d'orient.

1388, jeudi avant St-Denys.

Reconnaissance de Perret d'outre lac d'avoir payé deux setiers de vin pour raison de dixme ou aumone à l'Abbaye de Théla pour une vigne au Désaley, appartenant à noble Guillaume d'Albignyon.

1390, 4 février.

Abandonnation faite à l'Abbaye de Montheron par Perrin Borgonyon de Rivaz de vignes situées au Désaley, lieu dit en la vigne à *laz Viely* et à *La-près*.

1418, 5 mars.

Albergeage passé par l'Abbaye de Montheron à Jean et Claude Corbères de Puëdoux *pour eux et leurs légitimes d'eux descendans seulement et non pour autres quelconques* d'un morcel de vigne au Désaley lieu dit *sus Montheron*. Sous la cense directe d'un setier de vin du cru, la dîme comprise dans le dit sètier.

Conditions: les dits albergataires cultiveront bien et duëment la dite vigne, en temps et saisons convenables, et maintiendront en bon être et referont les *Charmuz* soit les murets des dites vignes. Ne pourront vendre, aliéner et la charger d'aucune servitude sans le consentement exprès de dite Abbaye. Dans le cas de confiscation, de mort sans enfant légitime, la dite Abbaye pourra retirer à elle la dite vigne sans contradiction.

1435. Reconnaissance de Pierre Janin d'un morcel de vigne situé au Désaley, lieu dit *en Lougimalez*.

1456. Albergeage perpétuel à Pierre Goumoëns de la vigne au Désaley lieu dit *sus Montheron,* sous la cense directe d'un setier et des deux tiers de moitié d'un autre setier de vin, dixme comprise. L'Abbaye de Montheron réserve de pouvoir prendre sur le mur de la dite vigne en largeur de trois pieds d'homme et d'un pied de profondeur *pro terrando* (pour terrer) le clos de la dite Abbaye.

Il y a d'autres albergeages en faveur de Antoine don Charpit de Cheybris; Pierre et Mermet Beruyer de Publoz; Jean Cornuz de Rive; Jaquet Murissier de Puëdoux; Nicod Charvoz; noble George Muriset du Montillier; Villelme Charvoz, autrement Leyvraz de Rive en 1540; François Du Pont de Rive; Jean Borjaud; Pierre Emery de Rive: Nicod Vuagnières; Henri Savary; François Paschod.

En 1565, le char de vin (400 pots) du Désaley coûtait dix écus pistolets, dont chacun valait cinq florins (le florin à 4 batz). Le sac de froment sept florins, celui de messel cinq.

En 1862, le bail avec les vignerons indique douze poses de vignes, qui ont produit 304 muids de vin vendus 29,266 francs nouveaux, y compris la part du vigneron.

Désaley du Haut-Crest.

Extrait d'une notice sur l'Abbaye du Haut-Crêt par le doyen Bridel :

On lira avec plaisir le fragment suivant qui témoigne de l'intérêt de notre savant concitoyen pour tout ce qui se rattache à l'histoire de notre pays :

On aime à faire des recherches sur ces sociétés religieu-

ses qui, les premières, ont éclairci nos forêts, ensemencé nos plaines et planté des vignes sur nos côteaux ; en remontant à travers les siècles écoulés, on porte à leur mémoire le tribut de respect et de reconnaissance que lui doit la postérité, riche de leurs peines et de leurs sueurs. Telle fut l'Abbaye de Haut-Crêt, appelée aussi Aucrès, Ocre, Altcrest, et en latin Alta-crista, Altecrescens.

Fondée en 1134 sur la rive gauche de la Broie, près du château des barons d'Oron, du donjon des sires de Palézieux et des nobles manoirs de Bossonens et d'Attalens.

En 1141, l'évêque Guy leur confirma la possession d'un fief à Palézieux, donné par Bonfis de Chexbres, et leur céda une portion du Dasalay (Désaley) pour y faire des vignes, plantées seulement treize ans après; Amédée, évêque de Lausanne, confirma ces donations en 1154 aux conditions suivantes : « Je remets la terre déserte et inculte du Désaley, aux frères du Haut-Crêt, pour en jouir à moitié fruit. Je promets de payer au bout de 4 ans L. 20 pour le travail qu'ils y feront ; sinon ils retiendront toute la récolte jusqu'à entier payement : de plus, quand nous viendrons à quitter par mort ou autrement l'évêché de Lausanne, nous leur donnons en franc-alleu la moitié des vignes plantées par eux, et cela en aumône et par principe de charité : que si les dits frères veulent cultiver l'autre moitié, ils auront aussi la moitié de la récolte : pressé par la nécessité, nous leur avons emprunté 10 livres qui leur seront fidèlement rendues par nous ou par nos successeurs. Et pour éteindre cette dette, on taxera à sa valeur la récolte annuelle de ma moitié, et on la leur remettra comme un à-compte. Fait à Lausanne en plein Chapitre avec l'approbation d'Ardutius, évêque de Genève. »

Les religieux attaquèrent alors le Désaley qui n'était encore qu'un chaos de rochers et d'éboulis ; ils apportèrent

des terres là où elles manquaient, plantèrent des ceps dont les grappes mûries par le soleil du midi produisirent d'excellents vins. Bientôt ils en fournirent la table de l'évêque. Ils en régalèrent les Seigneurs que la dévotion ou le désir de s'instruire attirait auprès d'eux. Leur exemple encouragea les habitants de Lavaux, et c'est à ces *moines blancs* qu'on doit, si ce n'est l'établissement, au moins les progrès de ces beaux vignobles de St-Saphorin et de Cully qui donnent maintenant les meilleurs vins de notre canton, qui attestent la patience énergique et les pénibles travaux de leurs premiers cultivateurs et qui font l'admiration du voyageur, surpris de compter dans quelques endroits jusqu'à 40 terrasses dès les bords du lac jusqu'au sommet des côteaux.

Peu de temps après, le même évêque fit un nouveau compromis par lequel le cens qu'il se réservait était déterminé à trois muids.

En 1167, Gautier et Guillaume de Blonay reconnurent les concessions que leur père Amé avait faites à Haut-Crêt et les augmentèrent de la dîme de toutes les vignes acquises ou à acquérir au Désaley. L'évêque Landri lui donna ses dîmes dans les défrichements exécutés par les religieux sur le territoire de Palézieux et de nouvelles terres au Désaley, près de la tour de Marsens.

L'hiver rigoureux de 1238 causa de grandes pertes par la gelée de la majeure partie des vignes du Désaley, il fallut renouveler avec du plant venu de Bourgogne.

En 1536, lors de la conquête du Pays de Vaud, les Bernois sécularisèrent le couvent sous son dernier abbé Pierre Morel. Il fut décidé en 1539 que le bâtiment servirait d'hôpital, et que ses revenus seraient employés au soulagement des pauvres de la contrée et aux pensions des ministres.

Les biens du couvent de Haut-Crêt furent vendus au plus

offrant le 18 mai 1558. Cette vente produisit 2983 couronnes d'or, qui vaudraient aujourd'hui francs 33,558 75 centimes. (Cette indication m'a été donnée le 19 octobre 1862 par M. le professeur Hisely.) Il paraît que les vignes du Désaley n'ont pas été vendues alors. La commune de Lausanne les acheta le 21 février 1803* à la vente des biens nationaux ; le Désaley du Haut-Crest dit Désaley d'Oron, de la contenance de 96 ouvriers, fut vendu au prix de 62,000 francs anciens.

Le bail actuel indique neuf poses, six ouvriers.

La récolte totale en 1861 a été de 315 muids (de 100 pots), vendue pour le prix de 28,718 fr., dont à déduire la part du vigneron.

Les deux celliers.

En faisant connaître l'origine du Désaley, et les circonstances sous lesquelles ces vignes sont devenues la propriété de la commune de Lausanne, nous dirons quelques mots des hommes dont l'énergie et la persévérance ont élevé ces innombrables terrasses où les ceps reçoivent les soins que l'on donne ailleurs aux cultures les plus précieuses.

Il n'est pas possible de remonter à l'époque précise des premiers défrichements; les plus anciens actes où il soit

* La commune de Lausanne a acheté à la même vente:

Le pré du Château en Georgette, six seyteurs .	fr.	21,000	anciens.
Le grand pré d'Ouchy avec bâtiment, vingt et un seyteurs	»	80,100	»
Le domaine de Burignon, 108 ouvriers de vignes	»	73,030	»
L'Abbaye de Mont, 10 poses de pré, 30 de vignes	»	180,000	»
Les Emburnex, 1002 poses de montagne . . } Le mont Gimel, mont Bailli, 129 poses . . . }	»	96,000	»

fait mention des vignes du Pays-de-Vaud datent de l'an 517. Pour ce qui concerne le Désaley, il ne nous est pas resté de données historiques jusqu'à l'année 1141, époque à laquelle Guy de Marlanie fit la première concession aux congrégations religieuses de l'ordre de Citeaux, mais il existait déjà dans le voisinage des *plantées* du Seigneur évêque et probablement du Seigneur de Grandson.

D'après une ancienne tradition, les populations de Lavaux, et plus particulièrement celles de Rivaz et de Chexbres tirent leur origine des Goths, race germaine très énergique qui, au IIIme siècle, envahit une partie de l'Europe.

Quelle que soit l'origine du peuple qui habite la rive du lac située entre Lausanne et Vevey, on a peu d'exemples de travaux aussi considérables et aussi bien exécutés que ceux que l'on remarque dans cette contrée ; on comprend alors que toutes les personnes qui visitent ce pays, en particulier les étrangers, rendent hommage au courage, à la persévérance des hommes qui ont établi ces vignes et à ceux qui les entretiennent avec un soin continuel. Les terres sont d'une nature extrêmement forte, le sol est très incliné, ces circonstances exigent du vigneron des travaux spéciaux dans le but de maintenir le niveau du sol autour des ceps et d'appuyer les murs : on a vu plus haut que l'on *terre les murets* depuis longtemps.

Une longue expérience a amené une grande perfection dans la taille de la vigne* et dans les soins donnés au cep et au sol ; les autres vignobles de la Suisse ont largement mis à profit cette expérience, en introduisant partout les modes de culture et les plants de Lavaux.

* J'ai réuni dans une petite brochure ce que j'ai vu pratiquer dans les vignes de Lavaux pour ce qui concerne le taille de la vigne : Essai sur l'art de *tailler la vigne*, par R. Blanchet, seconde édition, Lausanne 1844.

La vigneronne seconde son mari dans ses pénibles travaux ; le cultivateur de Lavaux ne voit pas comme celui de Montreux (de race probablement romaine) sa compagne porter la terre et les engrais, *fossoyer* et *reterser* la vigne ; la vigneronne du Désaley maintient les vignes en bon état de propreté, dans ce but elle *rablonne ses charmus* plusieurs fois pendant l'année ; elle *effeuille, bioche* la vigne et fait la vendange ; elle cultive son jardin et *gouverne* le bétail. C'est la femme qui ordinairement tient la bourse du ménage ; elle reçoit de son mari la valeur de la récolte et rarement celui-ci fait un achat ou une vente sans la consulter ; cette confiance fait honneur aux uns et aux autres. — Signalons encore une chose assez remarquable pour un pays de vigne, c'est que la femme ne s'adonne pas au vin, quoique presque toujours les clefs de la cave soient confiées à sa garde.

La fille est presque certaine d'être réduite à sa légitime, malgré cela, elle n'en travaille pas moins avec courage, zèle et dévouement.

La ville de Lausanne avait déjà opéré des améliorations dans le domaine de l'Abbaye du Désaley, dans sa partie la plus méridionale lorsqu'elle acheta le domaine du Désaley d'Oron ; ce fut après cette acquisition qu'elle sentit la nécessité d'étudier le système de terrassement pour le reste non encore réparé des deux domaines.

En 1833, la partie à l'orient du bâtiment de l'Abbaye et deux ou trois terrasses dans la partie inférieure à l'ouest et du Désaley d'Oron étaient en rapport ou replantés ; les deux tiers environ étaient un chaos entremêlé de quelques ceps soutenus partie au moyen d'échalas, partie traînant sur les roches roulées ou contre des parois de rochers, disputant la place aux ronces et aux fraises, reposant sur un sol excellent. Ce qui frappa M. Félix Marcel, alors di-

recteur des domaines, c'était d'une part la lenteur des travaux qu'on ne pouvait cependant pousser avec plus d'activité, en suivant la marche alors en usage; marche onéreuse aux vignerons par les travaux énormes auxquels ils étaient obligés, et onéreuse au propriétaire parce qu'une surface très considérable du sol, soit un très fort capital restait improductif et le serait très longtemps encore, en restant dans le procédé employé. Il exposa qu'en faisant hâter les travaux de manière à mettre en état tout le reste du domaine (sauf 6 à 7 ouvriers au-dessus du Désaley d'Oron) dans un espace de deux et demi à trois ans, le coût de ces travaux serait payé par le seul intérêt perdu, sur la valeur du sol; les vignerons n'étant plus chargés de minages extraordinaires, la culture se ferait plus régulièrement et productivement.

Cet avis fut adopté par l'autorité communale et un entrepreneur chargé de l'œuvre.

L'ouvrage tel qu'il fut conçu, fut achevé dans le terme convenu. Les quelques fossoriers de terrain au nord du Désaley d'Oron qui pouvaient attendre furent réparés plus tard.

Les prévisions de l'administration se sont justifiées. Les récoltes du Désaley de Montheron soit de l'Abbaye ont produit pour la part du propriétaire dans les années 1827 à 1831, une moyenne annuelle de . . Fr. 3,154 40

Celle des années 1856 à 1860 . . . » 15,710 39
soit dans le rapport de 100 à 498.

Le Désaley d'Oron a produit dans les années 1827 à 1831 une moyenne annuelle de . . . Fr. 2,567 —

Et pour celles de 1856 à 1860 . . » 13,464 73
soit dans le rapport de 100 à 524.

La dépense totale a été d'environ 60,000 francs fédéraux.

De l'ancien état de choses, il ne reste que deux bâti-

ments restaurés dont les parties encore intéressantes sont les Chapelles. Celle de l'Abbaye a toujours sa voûte et ses nervures, elle sert de fruitier. Celle du Désaley d'Oron a perdu son caractère, des restes de peintures et de pierres de taille permettent seules de penser que ce petit bâtiment a servi à un culte.

Les anciennes vignes.

Il n'est guère facile de fixer la date précise des premières vignes plantées en Suisse. Quelques inscriptions romaines en l'honneur de Bacchus ont été trouvées, il est vrai, à Avenches, à St-Prex et ailleurs; mais on pouvait adorer le dieu de la treille sans avoir de raisins : l'opinion la plus accréditée est que les vignes ont été introduites dans les contrées les plus chaudes de l'Helvétie environ l'an 280, sous l'empire de Probus, qui leva la défense faite 200 ans auparavant par Domitien de planter des vignes dans les provinces.

Le plus ancien document qui parle des vignes en Suisse est un acte du concile d'Epaune par lequel Sigismond, roi de Bourgogne, donne en 515 des terres à l'Abbaye de St-Maurice parmi lesquelles sont spécifiées des vignes dans le *Pagus Valdensis* (pays de Vaud); un siècle après, une charte fait mention de vignes situées à St-Aubin en Vully.

En 810, Charlemagne dota en partie le Chapitre qu'il avait fondé à Zurich avec des vignes situées aux environs de cette ville. Un diplôme de son fils Louis-le-Débonnaire, donné à Lausanne en 814 apprend que le domaine impérial avait des vignes à Maurmont près d'Eclépens (Esclepedengis). La première année du Xe siècle,

Rodolphe Ier, roi de la petite Bourgogne, donna une vigne située à *Modernacum* (Mornay), près Lausanne, au prêtre Aymon qui en fut investi par Frédégaire, comte du Palais. Le vignoble du Rheinthal, près du lac de Constance, date de 918.

Les religieux d'Haute-Rive plantèrent eux-mêmes les vignes des Faverges sur le terrain qui leur avait été concédé en 1238 par Rodolphe III, comte de Gruyère.

Extrait des Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome XIVe, 1862.

1005, 3 mars. Elesone donne à ses fils une vigne située à Denens, dans le *pagus* de Lausanne, entre l'Aubonne et la Menoge. Une des terres données comme confins appartient à St-Pierre de Genève.

S. d. (de 1013 à 1032). Odilon, abbé de Romainmotier et Amabric, fils de Robert de Mont, sur l'ordre du roi Rodolphe, font un échange de terres et de vignes situées à Bursins, dans le comté équestre.

S. d. (de 994 à 1049). Valdo et Leotherius donnent à Romainmotier des vignes situées à Gland, dans le comté équestre.

1188. Nantelme, évêque de Genève, confirme la donation d'une vigne faite à l'Abbaye d'Aulps.

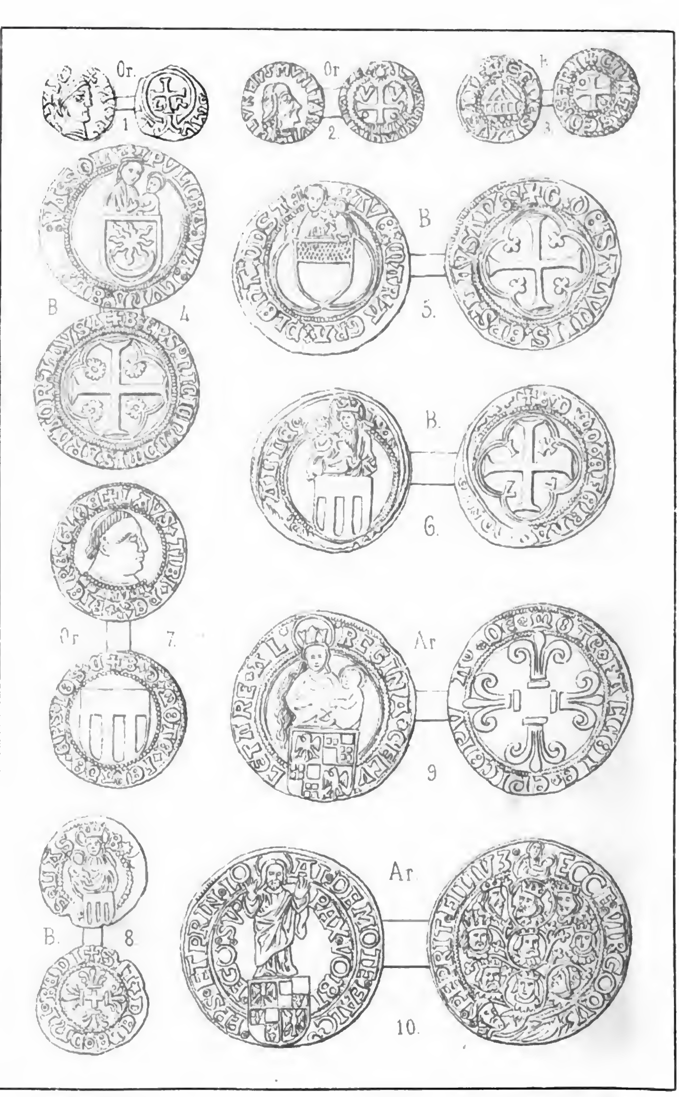
1228. Pierre de Hauteville renonce à ses réclamations contre le couvent de Bonmont au sujet de terres à Grens et de vignes à Féchy.

1269. Accord entre Conon, abbé de Bonmont et Jacob de Autracort, au sujet de dons faits au dit couvent, notamment d'une pièce de vigne appelée Monterot.

1276, mars. Ebal, seigneur de Mont, vend une vigne au couvent de Bonmont.

1279, avril. Girard de Luxye, bourgeois d'Aubonne, reçoit de l'Abbaye de Bonmont la jouissance pendant sa vie d'une vigne située sous l'église de St-Martin, à Bougy.

1282, 10 janvier. Amédée d'Arthaz, dit Dardel, vend au chapitre de Genève des vignes et des droits à Colonges, Chêtaz et Vétraz.



Lith. Spengler & C.ie

G. Spengler del. et lith.

XIII

MONNAIES DE LAUSANNE

par Adolphe Blanchet.

Parmi les nombreux moyens dont on se sert pour reconstituer l'histoire, il en est peu, aucun peut-être, qui permette de caractériser les diverses phases de l'existence d'un peuple comme la numismatique; nous essaierons donc de l'utiliser pour l'histoire de la ville de Lausanne.

Période gauloise.

La seule monnaie de cette époque, trouvée près de Lausanne, provient des environs de Crissier: elle porte à l'avers une tête imberbe tournée à droite, et sur la face opposée un taureau marchant à gauche, avec l'inscription GERMANVS INDVTILII — Il faut s'attendre, si l'on fait des

fouilles à Vidy, à trouver des monnaies gauloises, comme cela a eu lieu à Moudon, Avenches*, et Nyon. Dans cette dernière ville on a déterré des pièces des *Volkes Aréco-*

* Près des ruines de l'amphithéâtre romain de l'ancienne Aventicum on a fait, il y a peu de temps, une trouvaille fort intéressante dont M. Gaspari, conservateur du Musée archéologique d'Avenches, a eu l'obligeance de nous faire part et que nous nous empressons de porter, avec son consentement, à la connaissance de nos lecteurs.

C'est un poinçon ou coin pour frapper des monnaies qu'on vient de trouver. Il se compose d'un disque rond de fer, d'environ deux doigts de diamètre, et d'une pièce de bronze incrustée dans le disque. La surface de cette pièce est légèrement concave, polie, et porte une gravure peu profonde, mais bien conservée, qui représente une tête d'homme, imberbe, les cheveux ornés d'une couronne ou d'un diadème. A première vue on y reconnaît l'empreinte d'une monnaie antique.

Mais cette empreinte n'appartient pas à une monnaie romaine, comme on en trouve tant à Avenches; elle rappelle plutôt les monnaies gréco-macédoniennes sur lesquelles on voit gravée une tête d'Apollon. Il reste cependant une différence très sensible entre ces monnaies et le coin trouvé à Avenches. Car le dessin de ce dernier ne présente ni le caractère idéal des traits, ni le fini de l'exécution qu'on remarque sur les monnaies d'origine grecque, et la manière dont la chevelure de l'image est dessinée est entièrement identique avec celle des monnaies gauloises ou celtiques. En l'examinant de près, on ne peut douter que la gravure sur le coin d'Avenches ne soit une copie imparfaite de celle des monnaies de Philippe le Macédonien, que les Gaulois ont si fréquemment imitées, et que le coin n'ait servi à frapper de la monnaie gauloise ou celtique.

Il y a, du reste, un moyen bien simple de vérifier ce fait. La collection archéologique de Zurich contient quatre monnaies d'or gauloises, trouvées dans les cantons de Lucerne, Schaffouse et Berne, qui coincident parfaitement, quant à leur dimension et à leur empreinte, avec le coin dont nous parlons, et il y a longtemps qu'on les a reconnnes pour être des imitations des monnaies macédoniennes.

Autant que nous savons, le coin de monnaie celtique d'Avenches est le seul objet de ce genre conservé jusqu'à nos jours. Du moins nous n'en avons pas vu de décrit ailleurs. Peut-être qu'il en existe encore d'autres dans la poussière de quelque collection.

La découverte de ce coin donne une nouvelle illustration à l'ancienne Aventicum. On savait que cette ville était la capitale des Helvètes;

miques portant la tête d'Apollon et au revers le cheval galopant à gauche; des *Allobroges montagnards* ayant aussi à l'avers la tête d'Apollon, mais un bouquetin bondissant à gauche sur la face opposée; des *Eduens* que l'on reconnaît à la tête casquée de Pallas d'un côté et au cheval galopant à gauche de l'autre.

nous apprenons maintenant qu'on y frappait la monnaie du pays, et cela depuis la plus haute antiquité. Car les Gaulois fabriquaient cette monnaie qui imitait les types macédoniens longtemps avant César, peut-être avant que les Romains eussent envahi les Gaules.

A l'instar des pièces qui correspondent au coin dont nous parlons, les autres monnaies d'or gauloises qu'on trouve fréquemment en Suisse peuvent aussi avoir été frappées à Avenches. C'est du moins ce qu'on doit supposer après la découverte qui vient d'être faite. Cela confirmerait l'assertion de Strabon (Lib. IV. 3) qui dit que le pays des Helvètes est riche en or. Comme on trouve de l'or dans plusieurs rivières suisses (l'Aar et l'Emme en fournissent encore aujourd'hui), une analyse chimique des anciennes monnaies d'or helvétiques aurait bien de l'intérêt et nous ferait peut-être voir qu'elles sont fabriquées avec ce même métal qu'on recueille, de nos jours encore, sur les bords de nos fleuves.

Mais les monnaies d'*argent,* au type d'Orgetorix, qu'on trouve assez fréquemment dans les pays voisins des anciens Eduens et Sequanois, pourraient aussi avoir été frappées à Aventicum. Peut-être que de nouvelles découvertes en fourniront la preuve.

Nous avons l'intention de publier un dessin du coin de monnaie d'Avenches dans un *Mémoire sur les monnaies gauloises trouvées en Suisse*, qui paraîtra sous peu. Espérons que la bonne chance qui a amené au jour cet objet intéressant, enfoui depuis tant de siècles, continuera et mettra le musée d'Avenches aussi en possession de la seconde moitié de l'appareil monétaire, de la pièce servant à frapper le revers de la monnaie, qui portait le dessin d'une *biga gauloise.*

(Signé) H. MEYER.

(Extrait de l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses*, Zurich, août 1862).

Période romaine.

J.-B. Plantin a signalé, le premier, le grand nombre de monnaies romaines trouvées à Vidy, dans l'emplacement de l'ancien Lausonium; malheureusement ces pièces ne sont point restées dans le pays : elles sont allées, pour la plupart, enrichir le médailler de la ville de Berne, dont F.-L. Haller a publié le catalogue en 1829.

Ruchat *, en mentionnant ce fait, ajoute que la majeure partie de ces monnaies et médailles étaient d'argent, de billon, quelques-unes seulement d'or, depuis les Césars jusqu'aux Valentiniens et même Honorius, époque où les légions romaines quittèrent notre Helvétie.

Les localités les plus rapprochées de Lausanne et de Vidy où l'on a trouvé des monnaies romaines sont: Contigny, Malley, Prilly, Renens, Romanel, Pully, Paudex, Lutry, le Chatelard, Savuy, Villette, Cully, Riez, Epesses, Treytorrens, Rivaz, St-Saphorin et Chardonne.

Période mérovingienne.

Dès le commencement du Ve siècle à l'an 752, année où fut déposé Childéric III, le dernier souverain de cette première race des rois de France.

Les monnaies des rois mérovingiens frappées en Suisse (à Lausanne, Genève, Yverdon, Bâle, Vindisch, Zurich,

* Abram *Ruchat*, manuscrit sur les monnaies des évêques de Lausanne; ce document est conservé dans la bibliothèque de la ville de Berne.

Sion et St-Maurice*) sont disséminées dans les divers cabinets de l'Europe. Les seules que nous connaissions de Lausanne sont :

1. Triens d'or, tiers de sol; Musée impérial à Paris : probablement le même que celui mentionné dans la *Revue numismatique* de 1840, page 223, et figuré par Combrouse; pl. XXVII, 4.

A.) CUG—GILO MV — (Cuggilo monetarius). Tête laurée à droite, les lettres M et V accolées.

R.) † LAVSON NA FIT — Croix pattée.

2. Celui décrit par M. F. Rabut dans sa note à la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* 1er septembre 1856. (Voir pl. no 1) :

« LAVSONA FI. Tête diadémée surmontée d'une petite croix.

» Revers. GR . . . . . S.MV. Une croix accompagnée des lettres L A dans une couronne. Or. Poids 17 grains. (Musée de Chambéry.)

» Ce triens a été trouvé à Vimines, commune située à une heure environ de Chambéry. D'après les données actuelles de la science, le poids et le type de cette pièce la renvoient au VIIe siècle. »

Il est à remarquer, selon M. Rabut, que la présence des initiales L A, dans les cantons de la croix du revers, est un fait tout particulier à l'ancien royaume de Bourgogne.

3. Triens d'or; Musée impérial à Paris.

A.) LOSON—NA FIT — Tête de face.

R.) GA . . . . . — VS MVNIT — Croix pattée, haussée sur deux degrés qui entrent dans le champ de la légende, et accostée sur les côtés latéraux du chiffre V-II partagé.

* R. Blanchet, *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, T. XIII, pages 16, 17 et 18. — *Période mérovingienne de la numismatique valaisanne*, par M. J.-E. d'Angreville.

4. La dernière monnaie mérovingienne de Lausanne qui soit connue a été donnée au musée de l'Etat par M. Morel-Fatio. (V. pl. nº 2) :

A.) ELVKEIVS MVNITARIV — Tête sans diadème tournée à droite.

R.) LAVSONNO CIVITATE — Croix pattée, surmontée d'un soleil; le chiffre V dans chacun des cantons supérieurs et seulement un besant dans les deux autres.

Cette pièce avait été offerte à la collection cantonale comme provenant d'une trouvaille faite aux environs de Genève, mais les Conservateurs du Musée ayant élevé des doutes sur son authenticité, elle ne fut pas achetée.

Période carlovingienne.

Charles-Martel, 715-741, fut le premier souverain de cette dynastie; Charlemagne, son petit-fils, s'étant fait sacrer empereur aº 800, ses descendants régnèrent jusqu'en 887, année où la démence de Charles-le-Gros occasionna le démembrement de l'empire carlovingien.

Jusqu'à ce jour on ne peut signaler, en fait de monnaies carlovingiennes trouvées à Lausanne, que les dix pièces de l'empereur Charlemagne, découvertes par M. F. Troyon, en 1842, dans le cimetière de Bel-Air. — Elles sont décrites à la page 26 du mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman.

Période rodolphienne.

Le royaume de la Bourgogne-transjurane a toujours vivement intéressé les populations de la Suisse romande, c'est un peu l'âge d'or de notre histoire. Le doyen Bridel a consacré dans le *Conservateur suisse* une notice à l'étude

de ce sujet pour ce qui se rattache à la ville d'Orbe (vol. Ve). M. Rod. Blanchet voulant aussi payer son tribut de recherches, a décrit les *Monnaies des rois de la Bourgogne-transjurane* (travail publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich,* Tome XI, 1856); après avoir réuni un grand nombre de monnaies de cette époque si peu connue de notre histoire nationale, il vient d'offrir sa collection au Musée de l'Etat*.

En donnant la description de ces documents historiques, nous ferons observer que le type des monnaies frappées à Lyon par Rodolphe II, le temple d'un côté et la croix de l'autre, a pris un caractère national dans la Suisse romande; il s'est conservé sur les pièces de l'Evêché de Lausanne jusqu'à Guy de Prangins (1375), et à Genève pendant le XIe siècle sur les monnaies des évêques Conrad et Aldagondus II.

L'obole de Lausanne que nous avons figurée (pl. nº 3) offre un exemple de ce type.

Royaume de la Bourgogne-transjurane.

Rodolphe Ier fonda ce royaume, aº 888, en se faisant sacrer roi à St-Maurice, mais ce fut seulement en 894 qu'il put être reconnu; ce souverain, mort en 912, fut enterré à St-Maurice.

Il n'y a pas de monnaies attribuées à Rodolphe Ier.

Rodolphe II, son fils, lui succéda aº 912, il prit en 922 le titre de roi d'Italie; forcé d'abandonner ce pays, il ajouta, en 933, à son patrimoine, la Bourgogne-cisjurane, soit la Provence, qui lui fut cédée par Hugues, comte

* Ces pièces sont très rares dans les collections suisses; le Musée impérial de Paris n'en possède que deux, le denier et l'obole de Rodolphe.

d'Arles et de Vienne, son successeur au royaume d'Italie. Rodolphe II mourut en 937 et fut inhumé, paraît-il, dans l'église abbatiale de Payerne.

A. Monnaies de Rodolphe II pour le royaume de Bourgogne.

1. Denier d'argent frappé à Lyon; il est figuré à la planche I, nº 3, du mémoire de M. R. Blanchet.

A.) ✝ RODVLFVS — Croix pattée dans un grenetis.

R.) ✝ LVCVDVNVS — Temple surmonté d'un fronton.

2. Obole d'argent frappée à Lyon; planche I, nº 6, du même mémoire.

A.) ✝ DODVLFVS — Croix pattée dans un grenetis.

R.) ✝ LVCVDVNVS — Temple surmonté d'un fronton.

B. Monnaies pour le royaume d'Italie.

M. R. Blanchet a figuré à la planche I, nº 7, un denier d'argent frappé à Pavie. Depuis cette publication il a été trouvé à Trieste une nouvelle pièce de Rodolphe II; c'est un denier frappé à Milan (figuré dans les décades de M. F. Schweitzer, planche II, nº 10).

3. A.) ✝ RODVLFO PIVS RX — Le chrisme séparé de la légende par un large cercle.

R.) ✝ XRISTIANA RLO — Dans le champ MDI | OLA en deux lignes.

Conrad Ier dit le Pacifique, fils de Rodolphe II et de la reine Berthe, fut reconnu roi à Lausanne, aº 937, par les Etats de la Bourgogne-transjurane. La sacre eut lieu dans l'église de St-Maire; Conrad I était alors à peine âgé de dix ans, il régna jusqu'en 993.

4. Denier d'argent frappé à Orbe (Taperna); poids 0,990 g. R. Blanchet, planche I, nº 10.

A.) « Monogramme formé d'une croix évidée en quatre

carrés au centre, portant sur ses branches les lettres de Conrad. Une croisette dans les deux cantons supérieurs; E dans le canton inférieur gauche, D dans le droit; la pièce ayant un peu souffert, on ne peut pas bien affirmer s'il y a des besants à l'angle de chaque canton; on croit en apercevoir un dans le canton supérieur gauche.

R.) ✝ TAPERNA — Dans le champ, une croix pattée, avec un besant dans chaque canton, le tout entouré d'un grenetis. »

Cette pièce, très remarquable, a été trouvée dans les fondements de l'ancienne collégiale de Soleure *, démolie en 1762.

Nous sommes parvenus à acquérir les variétés suivantes de quelques deniers de Conrad Ier, trouvées à Lyon, il y a quelques années.

5. Denier d'argent.
A.) ✝ CONRADVS
R.) ✝ LVCDVNVS

6. Denier d'argent.
A.) ✝ CONRADIS
R.) ✝ LVCDVNVS

7. Denier d'argent.
A.) ✝ ƆONRADVS — La lettre C est retournée.
R.) ✝ LVCDVNVS

* Il existe dans la collection offerte à l'Etat par M. R. Blanchet deux autres monnaies provenant aussi de cette trouvaille. La première, qu'il a attribuée à Charles-le-Chauve dans son mémoire, page 23, n°s 14-16, porte à l'avers + AVTSIODERCI — R.) Croix pattée dans un grenetis, avec trois points en triangle dans le champ de la légende. Selon Duby, *Monnaies des Prélats de France*, pl. X, fig. 3, ce pourrait être une maille de la ville d'Auxerre.

L'autre pièce est un denier d'argent frappé à Brioudes par Guillaume, comte d'Auvergne, 951-979. — A.) + VLELMO COM — R.) + BRIVITES — Décrite à la page 22, n° 6.

8. Denier d'argent.

A.) † CONRADVS — Un point dans la lettre O.

R.) LVCDVNVS

9, 10, 11. Trois variétés du denier précédent.

A.) † CONRADVS

R.) † LVCDVNVS

Rodolphe III dit le Fainéant, succéda à son père Conrad, a° 993; il mourut sans descendants en 1032 et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Lausanne. Ce prince fut obligé, pour se maintenir sur le trône, d'associer à son pouvoir, a° 1018, son neveu Henri II dit le Boiteux, empereur d'Allemagne; ce dernier étant mort en 1024, Rodolphe implora, en 1027, l'assistance de Conrad II le Salique, auquel il céda la Bourgogne en 1032. Le royaume des deux Bourgogne passa dès lors à l'empire germanique; il avait duré près d'un siècle et demi.

Monnaies épiscopales aux noms des Rois de Bourgogne.

12. « Denier de Conrad-le-Pacifique, 959-993.

A.) † CONRADUS R — Croix.

R.) † LUGDVNVS — Monogramme. Acheté de la collection Rousseau, n° 702; pl. IV, n° 5. *(Mémoire sur les monnaies de la Bourgogne-transjurane;* pl. I, n° 13.)

» Avant d'avoir vu ce denier en nature, nous le donnions à Conrad-le-Salique; mais le doute n'est plus possible en présence de cet exemplaire, que nous avons fait graver, pour montrer jusqu'à quel point le monogramme avait été défiguré dans les reproductions de nos devanciers. Ce doit être celui de l'archevêque Burchard II (979-1031).

13. » Denier de Rodolphe III, 993-1032.

A.) RODVLFVS — Croix.

R.) LVCVDVNVS — Dans le champ: S. Acheté de la collection Rousseau, nº 706 ; pl. I, 30. (Foug. et Conb., nº 189.)

» La lettre S, initiale de *Sedes,* remplace naturellement ici le portail d'église, autre type ecclésiastique, qui lui-même avait été substitué au monogramme épiscopal, imitation du monogramme royal.

14. » Denier de Henri III, 1038-1054.

A.) † HEINRICVS — Dans le champ: R.

R.) † LVCVDVNVS — Croix. *(Revue numismatique,* 1846, pl. XVII, 5.) Acheté de la collection Rousseau, nº 707. *(Mémoire sur les monnaies de Bourgogne ;* pl. I, nº 17.)

» Il existe d'autres deniers d'Henri III sur lesquels on voit le grand S, initiale de *Sedes*, signe du monnayage épiscopal. La lettre R de celui-ci indiquerait-elle un monnayage royal ?

» Il est bon de remarquer aussi que, sur les dernières pièces de Rodolphe, le nom de la ville est écrit LVCVDVNVS, et que la même forme altérée apparaît sur quelques-unes de celles d'Henri. Cette remarque aidera, indépendamment du style et de la fabrique, à faire distinguer les monnaies de Conrad-le-Salique, qui sont nécessairement dans la même donnée, d'avec celles de Conrad-le-Pacifique. * »

Période épiscopale.

Les monnaies des évêques de Lausanne, frappées dans les beaux temps du moyen âge, depuis le XIe siècle à l'an

* Extrait des *Monnaies féodales françaises* de la collection J. Rousseau, décrites par B. Fillon. Paris 1860.

1536, offrent un intérêt tout particulier, aussi bien par leurs nombreuses variétés et le soin qui a été donné à leur exécution, que par les souvenirs qu'elles nous laissent de ces riches et puissants prélats.

Depuis la publication du *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman,* de nouvelles pièces de nos évêques ayant été découvertes, j'ai réuni ces matériaux dans cette notice comme complément de ces premiers travaux ; M. R. Blanchet a divisé les monnaies de l'évêché de Lausanne en trois séries : les deux premières comprennent les *pièces anonymes,* elles vont jusqu'à Jean de Prangins, 1375, qui le premier fit graver des armoiries sur la monnaie.

Les deux types des monnaies non signées, soit anonymes, sont :

1° celles qui ont sur une face le temple et au revers la croix; les pièces à caractères gothiques sont les plus modernes;

2° celles qui offrent sur un côté l'image de la Vierge avec la légende BEATA VIRGO et sur l'autre la croix avec la lune et le soleil dans les cantons.

La troisième série comprend les *monnaies signées.*

A. *Monnaies anonymes.*

Jusqu'à ce jour l'*obole,* soit la subdivision du denier, n'avait pas été figurée ni même décrite; celle que nous avons trouvée pèse 0,375 gr., v. pl. n° 3.

A.) † CIVITAS EQESTRI — Croix pattée, chargée d'un besant dans le canton supérieur gauche, et d'un ornement en forme de fer de flèche dans celui qui est opposé.

R.) † SEDES LAVSANE — (les lettres N et E de Lausanne sont accolées.) Temple à cinq colonnes sur trois besants.

Chaque légende est entourée à l'intérieur et à l'extérieur d'un grenetis de grosses perles; la forme des lettres rappelle la fin de l'époque carlovingienne.

B. *Monnaies signées.*

BARTHELEMY, administrateur. Jean de Michaëlis étant mort à Lucens, le 28 décembre 1469, l'évêché vaqua ensuite pendant plusieurs années; il fut administré par Barthélemy, évêque de Nice, depuis le commencement de 1470 à mars 1472*.

Son écu est chargé *d'un soleil à huit rayons posé sur un croissant.*

1. *Gros* (ou *plappart*) du poids de 2,650 gr.; v. pl. nº 4.

A.) PVLCRA: VT: LVNA: EL.....: SOL — Les armes du prélat surmontées de la Vierge; elle tient avec le bras gauche l'enfant Jésus, dont la tête est nimbée, et porte sur sa tête une couronne.

R.) ✝ B: EPS: NICIEN: ADMINISTRATOR: LAVSA — Croix potencée dont les branches reposent sur quatre segments de cercle aboutés et finissant par une rosette qui entre dans les cantons de la croix.

Sur chaque côté le champ est séparé de la légende par un cercle et un grenetis. — Cette pièce appartient à la riche collection de M. Lohner, de Thoune, qui a eu l'obligeance de me la communiquer.

La petite monnaie de billon, probablement une *maille*, figurée à la pl. VIII, nº 10 du mémoire de M. R. Blanchet n'a pu être complétement déterminée à cause de sa mauvaise conservation.

D'après un meilleur exemplaire de cette pièce nous avons

* Cette citation est extraite du catalogue chronologique des évêques de Lausanne par M. l'abbé J. Gremaud; il en est de même pour les autres notices biographiques qui précédent la description des armes des évêques.

rétabli les légendes : A.) B. EPS. ET. CO — Bartholomaeus épiscopus et comes — (B. EP. S. A... A...) — R.) † LAVS. ADMISO — Lausannensis administrator — (LAVS... O. OO...).

Une petite rosette sépare les mots de l'avers, et un annelet ceux du côté opposé.

DE SALVCES, Georges, fils d'Eustache marquis de Saluces, prête serment le 10 avril 1440, teste le 15 octobre et meurt le 4 novembre 1461.

Armes: *d'argent au chef d'azur.*

2. *Gros* (ou *plappart*); poids 3,045 gr., v. pl. nº 5.

A.) AVE : MARIA : GRA : PLENA : Q EST — Les armes de l'évêque, sommées de la Vierge nimbée et de l'enfant Jésus dont la tête, surmontée d'une petite croix, entre dans le champ de la légende.

R.) † G : DE : SALVCIIS : EPS : LAVSANESIS — Croix potencée, dans quatre segments de cercle aboutés et se terminant par une feuille à trois folioles.

Les légendes sont entourées, des deux côtés, par un grenetis.

MONTFERRAND, Benoît, fils de Pierre, seigneur de Montferrand (Bugey), prieur de Gigny et évêque de Coutances en Normandie, fut transféré à l'évêché de Lausanne par le pape Sixte IV, le 23 juillet 1476, prêta serment le 3 avril 1477 et mourut le 8 mai 1491. Le 21 mai 1489 il avait été nommé par le roi de France Charles VIII, membre de son grand Conseil.

Armes: *palé d'argent et de sable de six pièces, au chef de gueules.*

3. *Gros* (ou *plappart*); poids 2,607 gr., v. pl. nº 6.

A.) RE (gina celi) LETARE : ALLE. — L'écu des Montferrand sommé de la Vierge couronnée, elle tient avec le bras droit l'enfant Jésus; tous deux sont nimbés.

R.) † B.D.MOTEFERRANDO — Croix potencée dont les extrémités reposent sur quatre segments de cercle aboutés et terminés par le millésime 1-4-7-7*.

Les légendes sont séparées du champ et entourées à l'extérieur d'un cerclc et d'un grenetis.

Cette pièce, achetée dernièrement par le Musée cantonal à M. J.-H. Scharmann, numismate anglais, a été figurée dans l'Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses. Août, 1859, nº 3.

4. *Ducat d'or;* poids 3,175 gr., v. pl. nº 7.

A.) † LAVS.TIBI.REX.ETERE.GLOE (Laus tibi rex aeternae gloriae). Tête à droite portant la calotte.

R.) † B.D.MOTE.FERADO.EPS.LOS.C (Benedictus de Monte-ferrando episcopus Lausannensis Comes). — Les armes du prélat dans un grenetis qui, comme à l'avers, sépare le champ de la légende.

Les mots sont reliés par des petites croisettes.

Ce ducat unique, que nous sommes parvenus à acquérir, a été figuré dans la 3me série, T. IV des mémoires de la Revue numismatique belge; il a été trouvé en Belgique.

Haller disait dans son Münz- und Medaillenkabinet, en

* On peut établir de la manière suivante la série des plus anciennes monnaies frappées en Suisse avec le millésime:

Plappart de St-Gall . . . portant la date de	1424
Gros de Montferrand	1477
Florin d'or de Bâle	1491
Dicken de Berne	1492
Thaler de Berne	1493
Thaler de Nicolas Schinner, évêque de Sion .	1498
Gros de Bâle	1499
Dicken de Bâle	1499

Ce fut seulement en 1547 qu'Henri II rendit une ordonnance pour faire mettre le millésime sur les monnaies de France. Nous possédons une pièce de Charles de Téméraire, trouvée sur les plaines du Loup, portant la date de 1475.

mentionnant qu'il n'avait jamais vu de monnaies d'or de l'évêché de Lausanne :

« On ne connaît pas davantage les ducats d'or que Sébastien de Montfaucon ordonnait à son monnayeur de faire frapper en l'année 1521 *. »

Cet auteur semblerait revenir de cette opinion dans une note écrite, de sa main, sur un exemplaire du Münzkabinet que nous avons trouvé dans les archives de la bibliothèque de Berne; en voici la traduction : « Je trouve cependant dans le catalogue d'une collection de monnaies d'or, Hamb. 1781, 17 sept., p. 93, nº 569, la pièce suivante que je suis presque disposé à regarder comme lausannoise :

A.) » Tête coiffée d'une calotte, légende circulaire : DINAREIA EILDARECTE (mal décrit).

* L'acte est du 26 juillet 1521; il renferme les conditions suivantes :

1° qu'il ferait des *ducats* d'or à 23 karats 6 octaves, c'est-à-dire ³/₄ et à deux octaves de remède, en poids de 12 grains et de 70 au marc, et qu'il payerait pour le seigneuriage 2 ducats par marc;.

2° qu'il ferait des *testons* ou espèces d'argent à 11 deniers 8 grains de fin et à 23 pièces 2 d. par marc, à 2 grains de remède, et deux deniers pour le poids et le seigneuriage ;

3° qu'il ferait des pièces de deux *sous* à 6 d. 8 grains de poids la pièce, 2 d. 12 grains 19 quernes une pièce, de remède 2 grains, de seigneuriage 1 s.;

4° Des pièces d'un *sou*, à 4 d. de poids, 25 quernes, de remède deux grains, de seigneuriage 1 s.;

5° Des pièces de ³/₄, à 3 deniers, 16 grains au marc, 31 quernes, de remède 2 grains, de seigneuriage 2 quarts;

6° Des pièces de *deniers* à 18 grains, de seigneuriage 2 quarts;

7° Des *mailles* à 14 grains pour marc, point de seigneuriage.

8° L'argent fin est apprécié à 23 fl. 4 s. Le maitre de la monnaie sera obligé de payer le billon à raison d'un sou de fin, 23 fl. 4 s.

Ce fut le Piémontais Virgile Forgerii, de Querio, diocèse de Turin, qui obtint cette nouvelle fonte qui fut affaiblie de près d'un tiers.

Manuscrit Ruchat; R. Blanchet, page 80.

R.) » Une singulière armoirie avec la légende AY DE MONTE FALCONE EPS. »

La légende de l'avers a une certaine analogie avec celle du n° 9 de la planche ; elle pourrait être reconstituée ainsi :

REGINA . COELI . LETARE . ALE
(DINA REIAE ILDARE CTE)

Prévenus qu'une pièce analogue devait se trouver à Turin chez M. Foa, libraire, nous l'avions demandée ; malheureusement elle était déjà vendue.

5. Pièce de billon, nommée dans les actes de l'époque *Lausanneez,* poids 1,335 gr., v. pl. n° 8.

A.) B.D. S.LAS. — La Vierge nimbée, la couronne sur la tête, surmonte l'écu dont la pointe descend jusque dans la légende ; elle tient l'enfant Jésus avec le bras gauche.

R.) ✝ SIT.NOME.DEI.BEN I — Croix fleurdelysée.

Le champ est séparé des légendes par un grenetis.

A la page 57 du T. XIII des Mémoires de la société d'histoire de la Suisse romande, pl. IV, n° 12, il faut remplacer *Sodoment bieria* par ✝ B.D:MOTEFERRA — On rencontre deux variétés de cette monnaie ; l'une porte B.D. MOTEFERRA, l'autre B.D.MOTEFERR

DE MONTFAVCON, Aymon, fils de Guillaume de Montfaucon, seigneur de Flaccieux en Bugex, moine de St. Rambert, doyen de Seyserieux, abbé de Hautcrêt, prieur de Ripaille, de Gigny, d'Anglefort et de Douvaine, nommé par le pape Innocent VIII, prête serment en août 1491. En 1504, il est établi par le pape administrateur de l'évêché de Genève, pendant la minorité de Philippe de Savoie. Il meurt le 10 août 1517.

Armes : *écartelé au premier et au quatrième d'argent à un aigle de sable membré et becqué d'or; au second et au*

troisième contre-écartelé de gueules à six hermines d'argent, et de gueules. Ces armes, qui se rencontrent fréquemment dans notre cathédrale, sont parfois accompagnées de lambrequins *aux couleurs de l'écu.*

6. *Demi teston ;* poids, 2,950 gr., v. pl. nº 9.

A.) REGINA.CELI — LETARE.AL — (aleluia). La Vierge, la tête nimbée et coiffée d'une couronne, tient dans son bras gauche l'enfant Jésus.

R.) † AY.DE.MOTE.FALCONE.EPISCOPV — Croix fleurdelysée dont les extrémités atteignent le grenetis séparant le champ de la légende.

M. R. Blanchet a mentionné une pièce qui a une certaine analogie avec celle-ci, pl. III, nº 17 de son mémoire.

7. *Demi écu,* dessiné d'après une empreinte prise sur la pièce qui est au Musée impérial de Paris, v. pl. nº 10.

A.) AI.DE.MOTE.FALCº — EPS.ET.PRIN.LO' — Dans le champ, notre Seigneur nimbé et debout sur l'écu des Montfaucon, élève les mains et prononce les paroles qui figurent sur la légende intérieure : PAX.VOBI — EGO:SV' (Pax vobiscum : Ego sum).

R.) ECCE : VIRGO : QV — PEPERIT FILIV — Un homme entièrement couché dans le champ de la légende paraît sommeiller, de son côté gauche sort une branche dans les ramifications de laquelle apparaissent neuf têtes de rois, tous couronnés. Cet assemblage de figures, qui se termine dans le haut de l'écu par la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus, rappelle la généalogie de notre Seigneur, issu du roi David.

DE MONTFAUCON, Sebastien, fils de François, seigneur de Pierre-Charve, etc., était neveu de son prédécesseur, qui lui résigna son prieuré de Ripaille, et dont il fut nommé le coadjuteur par Léon X. Il prêta serment le 18 août 1517. Les Bernois allant s'emparer de Lausanne, Sébastien

quitta cette ville dans la nuit du 21 au 22 mars 1536. Il mourut à Virieux-le-Petit, en Bugey, en 1560.

N'ayant aucune nouvelle monnaie de cet évêque à signaler, nous ferons connaître les observations, soit la requête, que la communauté de Lausanne adressait à son souverain pendant l'année 1533; elle est signée par Pierre Wavre, secrétaire.

« Pro Monetâ.

Mon Très-Redoupté Seigneur, Nous avons regardé à l'Ordonnance de vous Monnoye, laquelle Nous a estée présentée par Vostre Seygneurie, Et à l'honneur de Vostre Seigneurie, et à la Conservation du Prouffit Commun;

Avons regardé que Vostre Seygneurie doëge fayre battre Monoye d'Or, comme Ducas Vaillent Quarante-quatre Gros, Escus Vaillent Quarante-trois Gros.

En outtre, Avons regardé que Vostre Seygneurie doëge fayre battre Monoye d'Argent, à raison de Vingt-cinq florins de solz de fin; Et que Vostre Seygneurie ne doëge prendre tans pour Vostre Seygnoriage, comme pour le Brassage du Maistre que six Gros et Dymie par Marc, avec le remede quan il se trouveront, Comme

Sus Pièce de Teston.
Sus Pièce de Dimie-Teston.
Sus Pièces de six Gros.
Sus Pièces de troys Gros.
Sus Pièces de six Quarts.
Sus Pièces d'ung Solz.
Sus Pièces d'ung Quart.
Sus Pièces de troys Quarts.
Sus Pièces de deux Quarts.

Et sus les Pièces de Denier, Que Ledit Maistre ne doëge prendre sinon quatre Gros et dimiez avecques le Remede quant il se troveront, tant pour Vostre Seignoriage, que pour son Brassage.

En oultre, Vostre Seigneurie ne doëge fayre battre monoye, tant d'Or, que d'Argent, qu'Elle ne soit du Poix cellon la Loys.

En oultre, Avons veu en Vostre Ordonnance des Escus de Trente-six Gros, Lesquels Nous Laissons à part, pour ce que Vostre Maistre, ne Nous Laisseroit Escus ne Ducas à fondre, comme on a fait Les Ro-

lebachez, les Testons, Les Solz de Savoye, Lesqueulx pourterions gros dommage aut Pais. (Par Commandement.)

Ainsi signé, P. Wavre. »

Archives de la ville de Lausanne: anno 1533; registre Tome VI.

Il y a déjà un certain nombre d'années que M. R. Blanchet, conservateur des antiquités du Musée de l'Etat, a fondé le cabinet cantonal des médailles; dès lors il a mis tous ses soins à recueillir les monnaies qui se rattachent à notre histoire, en particulier celles de l'évêché de Lausanne dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus d'un millier; elles sont exposées dans un meuble spécial.

Les recherches de mon père n'ont pas été infructueuses; elles m'ont permis de faire cette notice dont je lui fais hommage.

Lausanne, 25 novembre 1862.

LES CHEFS DE LA COMMUNAUTÉ DE LAUSANNE

Nous publions les notes que M. de Gingins a réunies sur ce sujet et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.

1397. La ville inférieure de la Palud, gouvernée par deux prieurs (priores, vel sindici, soit procuratores).

1437. Le conseil se tenait in parva stupha fatrum prædicatorum.

1437. In platea ville paludis.

1450. Nicod de Blonay et Jean Sauteir, prieurs, soit sindics de la ville et communauté inférieure de Lausanne.

1497. Les deux prieurs de la communauté de Lausanne étaient élus par les bourgeois à la Maison-de-Ville, puis menés à la Cathédrale pour y recevoir la confirmation du Chapitre.

1505, 7 septembre. Jean Dauchoz, allias Joffré, consul ou prieur de Lausanne.

Sindics, prieurs, recteurs ou gouverneurs de Lausanne synonymes.

Avant 1529. Sont au nombre de deux, élus pour un an et rééligibles. Emploi onéreux et peu recherché. Elus par le corps de la bourgeoisie. Le corps de la bourgeoisie élisait six personnes de chacune des quatre bannières de la ville inférieure (1469) pour choisir les deux prieurs, ensuite les présentait au Corps de Bourgeoisie qui les agréait. Un banneret par bannière pour garder la bannière chez lui et commander tous les hommes de la ville et des villages sous sa bannière.

Les bannerets sont admis au Conseil sans voix délibérative le 8 septembre 1529 pour la première fois. La voix

délibérative ne leur fut accordée que le 12 septembre 1549. — Sauf dans les causes civiles. — Ce n'est qu'au 12 septembre 1630 que les bannerets furent investis de toutes les attributions qu'ils ont eues depuis. Avant 1529, tous les emplois étaient considérés comme gratuits et onéreux. Revenu de la ville peu de chose. Les tributs établis par la Grande Cour séculière de l'Evêque et des trois ordres suffisaient à peine aux dépenses et charges.

En 1512, toute l'année courante, total 466 L. 17 d.
En 1513, » » » » 528 » 3 »
En 1523, tributs 195 fl.

Tous les emplois de justice et police étaient à la nomination de l'évêque; mais ils prêtaient serment de conserver les priviléges de la communauté selon le plaict général.

Premier Bourguemestre (25 décembre 1529) au lieu des deux prieurs élus pour 3 ans. Etienne de Fluvio, sous approbation de l'évêque.

1531, septembre. Convocatum ducentum elegerunt Burgosmaistres, J. de Sto-Ciriaco et les conseillers pour les bannières.

Les *consules* sont les conseillers, le bourgmestre en charge pour trois ans.

1540. 50 florins de salaire annuel au Bourgmestre.

1592, 3 septembre. J. Seigneux, bourgmestre pendant 25 ans, mourut 1617.

La commune choisissait quatre personnes par bannière qui élisaient deux sindics, une bannière choisissait les conseillers de l'autre.

1539, 28 septembre. Le Deux Cent ordonne que qui refusera les places de bourgmestre, boursier et autres, payera 100 fl. d'amende et dégradé pour an et jour.

1550, 28 Août. On ordonne que le juge tiendra la cour à l'Evêché et non ailleurs.

Liste des Seigneurs bourgmaistres de la ville de Lausanne.

Note. On a mis un B devant les noms de la liste du manuscrit Bergier, un P devant les noms de la liste de Plantin et un D devant les noms de la lettre à Doin*.

	Elu le
Discret Etienne *de Fluvio* ou Du Flon,	25 décembre 1529.
Jean de *St-Cierges,*	17 décembre 1531.
Guillaume *Ravinel,*	6 septembre 1534.
Provide Jean *Borgeis,* B (Bourgeois P D),	3 sept. 1536.
Egrège Jean de *St-Cierge,* de nouveau élu,	28 sept. 1539.
François B (Jean P) *Sauvey* (Johan Seigneux D),	7 septembre 1540.
Noble Louis *Gimel* B P (Louis *Binot* D),	19 novembre 1542.
Noble Jacob de *Praroman,*	7 septembre 1545.
Noble Ferdinand *Loys,*	5 septembre 1557.
Noble François *Seigneux,*	15 août 1560.
Noble Claude de *Praroman,*	17 septembre 1566.
Provide Etienne *Bosson,*	B 1576, P 1577.
Michel de *St-Cierge,*	1579.
Noble Isbrand *D'Aulx,*	1587.
Noble Jean *Rosset,*	25 décembre 1588.
Noble Jean *Seigneux,*	3 septembre 1592.
Noble Jean-Baptiste *Loys* (manque dans Doin),	(P 1599) B 1617.
Noble Benjamin *Rosset,*	1617.
Provide Jean *Coupin,*	13 septembre 1629.
Noble Benjamin *Rosset,* de nouveau élu,	5 janvier 1634.
Noble Jean-Baptiste *Seigneux,*	11 septembre 1636.
Noble Jean-Pierre *Polier,*	10 septembre 1655.

* Ce sont les trois sources dans lesquelles j'ai puisé des renseignements.

	Elu le
Noble Jean-Philippe *Rosset,*	4 juin 1673.
Noble Jean-Philippe *Loys,*	30 janvier 1684.
Noble David *de Crousaz,*	10 août 1702.
Noble Jean-Samuel *Seigneux,*	21 mars 1733.
Noble Anthoine *Polier,*	24 mars 1766.
Victor-Benjamin *de Saussure,*	16 septembre 1796.

Il paraît avoir fonctionné jusqu'au 20 avril 1799.

La Municipalité de Lausanne a été installée le 20 avril 1799.

Jean-Antoine *Oboussier,* président dès ce jour au 1er mai 1800.

Duval de la Poterie, du 1er mai 1800 au 16 juin 1801.

Cazenove d'Arlens, du 16 juin 1801 au 25 août 1803.

D'après les registres de la Municipalité, il résulte que M. Cazenove a demandé sa démission le 7 août 1802, pour aller en Angleterre, la démission lui fut refusée, mais il obtint un congé de trois mois. Dès lors la Municipalité a été présidée par M. de la Poterie resté vice-président.

Pendant la période ci-dessus, il existait une chambre de régie, présidée par Victor Secretan.

Le 25 août 1803, la Municipalité réorganisée fut installée.

Samuel-Jaques HOLLARD, syndic dès ce jour au 29 décembre 1815.

SECRETAN-BOURNET du 29 décembre 1815 jusqu'en décembre 1842.

Edouard DAPPLES, élu le 29 décembre 1842, démissionnaire en mars 1848.

Victor GAUDARD, le 6 mars 1848.

Edouard DAPPLES, réélu le 7 décembre 1857.

DOCUMENTS

Pour compléter ce que nous avons publié sur les souvenirs qui se rattachent à la cathédrale de Lausanne, nous réunissons les descriptions suivantes ; la première est extraite de la Galerie des antiquités de la Suisse. Berne, 1823.

Figure VIII. Un tapis d'église du temps de St-Amédée.

Il a dix pieds de longueur sur trois environ de hauteur, le fond est en velours cramoisi, la broderie est en soie et en fil d'or et d'argent. Le sujet représente le Christ sur la croix, à gauche Marie avec le poignard dans le cœur ; derrière Ste-Agnès, Ste-Catherine et l'apôtre St-Pierre ; à droite St-Jean, puis St-André et deux autres saints. Ce tapis paraît antérieur au xiiie siècle.

Fig. XXIII. Une tenture d'église aux armes de Grandson.

Les archanges Gabriel et St-Michel encensent la vierge Marie, placée au milieu d'eux, un chevalier de Grandson est à genoux aux pieds de la Vierge ; les connaisseurs croient que ces ornements appartiennent au style byzantin. Ces deux tentures proviennent de l'ancienne cathédrale de Lausanne.

Fig. XIX. Deux anciens vêtements sacerdotaux de Lausanne.

La chasuble est de brocart d'une couleur orange et à riches dessins ; une croix est cousue sur le milieu de l'étoffe. Sur la branche droite de la croix est la figure du roi David. On lit : *egredietur virgo de radice Jesse* sur la bandelette autour de la figure placée sur la branche gauche de la croix. Les trois dessins placés sur la partie ver-

ticale de la croix paraissent se rattacher à la vie de Joachim, père de la vierge Marie; l'inscription *si qua fata sinant* et les armes des Montfaucon s'y retrouvent plusieurs fois. — La chape est de même étoffe et recouverte des mêmes broderies; dans la partie supérieure on voit la tête du Christ brodée sur un suaire. Plusieurs saints ornent les deux parties latérales de la chape, au bas de laquelle on voit le Rédempteur triomphant rendant visite à Marie; les armes et la devise des Montfaucon s'y retrouvent à profusion.

Tout rappelle dans ces deux vêtements l'époque d'Aimon de Montfaucon; des sujets analogues se voient sur la pièce figurée sous le n° 10 de la planche des monnaies, page 202.

Ces antiquités sont conservées dans le chœur de la collégiale de Berne.

Outre le maître-autel on en comptait plusieurs autres dans l'église : ceux de Saint-Denis, de Saint-Nicolas, de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Croix étaient fort anciens. La note suivante, extraite de documents authentiques conservés aux archives cantonales et indiquant la date de la fondation, le vocable et le nom des fondateurs de la plupart des autels et chapellenies établies postérieurement, a été communiquée par M. Baron.

1308.	Saint-Théodule	fondée par	Dom Girard d'Oron, chantre.
1320.	Saint-Antoine . .	»	Pierre de Perruis (Perroy).
1329.	Saint-Légier. . .	»	Wullieme de Lutry, chanoine.
1338.	Saint-Jaques. . .	»	Franç. de Lucinge, chevalier *.
1342.	St-Jean l'Evangéliste	»	le chapitre de Lansanne.
1343.	Saint-Pierre . . .	»	l'évêque Godefroi de Lucinge.
1366.	Tous les Saints . .	»	François, seigneur d'Oron.
1410.	Saint-Nicolas. . .	»	Jean de Viry, chanoine.
»	Saint-Luc . . .	»	Jean Rauvier, notaire.
1419.	Saints-Innocents. .	»	l'évêque Guill^me de Challand.
1433.	»		François, abbé de Filly, nonce du pape.

* Une seconde chapelle, sous le vocable de St-Jaques, fut fondée dans la cathédrale en 1414.

1446.	Ste-Marie-Madelaine, fondée pr		Jean de Prangins, archevêque de Nice.
1452.	St-Simon et St-Jude	»	Bernard, cardinal.
»	St-Marc	»	Robert de Laley, notaire, et par sa femme.
1456.	St-Sébastien et St-Fabien	»	Pierre Frenery.
1461.	St-Jérôme et St-Claude	»	l'évêque George de Saluces.
1472.	St-André . . .	»	Antoine Gappet.
1488.	St-Etienne . . .	»	Dom Etienne Garnery, chanoine.
»	Ste-Vierge et St-Jaques	»	François Euvat.
1502.	La Passion de J.-Christ	»	Pierre Flory, chanoine.
»	St-Félix et autres saints	»	Jaques Balayson, chapelain.
1507.	St-Matthieu . . .	»	Pierre de Soucens.
1514.	St-Humbert et Saint-Pantaléon. . .	» »	Baptiste de Aycardier.
1515.	St-Yvens et St-Bernard	»	Bernard Flory, chanoine, et Claude Rufier *alias* Buet, prêtre.

A côté du chœur au nord est une grande porte, par où est le passage pour aller au cloître; c'étaient des promenades voûtées soutenues par des colonnes, qui régnaient autour d'une grande place carrée, qui est actuellement un cimetière. Tout en est à peu près ruiné; mais ce qui en reste suffit pour nous donner une idée de sa beauté. Au bout de ce qui en reste qui est attenant à l'église, il y a une petite chapelle, où est la sépulture des Monterands et près une autre plus grande qui est celle des Loys, où il y a une épitaphe. (Manuscrit Panchaud, II, p. 9.)

Dans les anciens missels à l'usage de l'Eglise de Lausanne que conserve la Bibliothèque publique de Genève, il en est un qui peut avoir appartenu à l'Eglise de Notre-Dame, car, dans le siècle dernier, il était à Fribourg dans l'Eglise de St-Nicolas. Ce livre, imprimé

à Genève en 1522 par Gabriel Pomard, est orné de grandes figures et d'un nombre considérable de lettres historiées et enluminées. On voit sur la première page les armoiries de la famille Montfaucon supportées par des anges et surmontées de la mitre et de la crosse ; on lit autour :

SEBASTIANVS DE MONTEFALCONE EPISCOPVS LAVSANNEN. ET PRINCEPS



TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page 188. Ligne 4me, en bas: entre les mots: « Lausanne, Genève, » ajouter *Avenches.*

» 193. Ligne 4me, en bas : *ce doit,* à la place de : « ce pourrait. »

» 197. Ligne 13me, en haut: *ELECTA ⁝ VT ⁝ SOL,* au lieu de: « EL . . . . ⁝ SOL. »

» 197. Ligne 17me, en haut: *ADMISTRATOR ⁝ LAUSA'* pour « ADMINISTRATOR ⁝ LAVSA. »

» 202. Ligne 18me, en bas: *QV3–PEPERIT FILIV3*, — au lieu de « QV—PEPERIT FILIV — »

LAUSANNE — IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMPie.




BIBLIOTHÈQUE
29. VI.1933
CANTONALE



LAUSANNE — IMPRIMERIE L. CORBAZ ET COMP[ie].

LoC.



